

Fondation Copernic

Sarkozy, bilan de la casse **(mai 2007-décembre 2011)**

**Josiane Boutet, Caroline Mécarry, Francis Parny,
Willy Pelletier, Gaëlle Rougerie (coord.)**

Les auteur-es

Jean-Pierre Alaux, Julien Bach, Caroline Bardot, Louis-Marie Barnier, Emmanuel Blanchard, Régis Blanchot, Catherine Bloch-London, Gérard Bohner, Nicolas Bonnet, Catherine Bourgain, Josiane Boutet, Jean Danet, Caroline De Haas, Benjamin Demagny, Vincent Drezet, Françoise Dumont, Jean -Marc Durant, Guillaume Étievant, Jean-Baptiste Eyraud, Jacques Fath, Hervé Fayat, Gérard Filoche, Laurent Garrouste, Lionel Gay, Didier Gelot, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Stéphane Guillemarre, Jean-Marie Harribey, Régis Hochard, Camille Jouve, Pierre Khalfa, Claire Le Strat, Safia Lebdi, Alain Lipietz, Claude Louzoun, Laurent Klajnbaum, Christian Mahieux, Didier Maille, Jean Malifaud, Marc Mangenot, Christiane Marty, Pierre Masnière, Bénédicte Mathieu, Caroline Mécary, Olivier Michel, Joëlle Moreau, Francis Parny, Willy Pelletier, Robert Pelletier, Serge Portelli, Jacques Rigaudiat, Nathalie Robatel, Claire Rodier, Gaëlle Rougerie, Gilles Sainati, Stéphanie Treillet, Malik Salemkour, Édouard Sill, Évelyne Sire-Marin, Mylène Stambouli, Alex Trani, Jean-Claude Vitran, Louis Weber

Fondation Copernic

BP 32

75921 Paris cedex 19

fondation.copernic@fondation-copernic.org

www.fondation-copernic.org/

© Éditions Syllepse, 2012
69 rue des Rigoles, 75020 Paris
edition@syllepse.net
www.syllepse.net
ISBN: 978-2-84950-318-8

Table des matières

L'apothéose du coffre-fort	9	Edvige	61
AAA	13	Égalité professionnelle	62
Accidenté·e du travail	15	Émigration illégale	63
Achat (pouvoir d')	16	Emploi (Pôle)	65
ADN	18	Enseignants	66
Afghanistan	19	Environnement (Grenelle de l')	67
Agricole (crise)	20	Epad	68
Aide médicale d'État	22	Euro (pacte pour l')	70
Allocations	23	Éveil (jardins d')	71
ANRU	25	Fabris (New)	72
Armée	27	Femmes	73
Association (droit d')	28	Formation	75
Austérité salariale	29	Fou	76
Auto-entrepreneur	31	Fouquet's	77
Banlieue	32	Françafrique	79
BE1D	34	Fraudes	81
Bettencourt	35	Fukushima	83
Bling(-bling)	37	G (8 et 20)	84
Bouclier fiscal	38	Gandränge	86
Burqa	40	Gaz de France	87
Carbone (taxe)	41	Géorgie	88
Chiffre	42	Grand emprunt	89
Clèves (princesse de)	43	Grenoble	91
Code du travail	45	Hadopi	92
Compétitivité	47	Heures supplémentaires	94
Con (« Alors casse-toi pauvre... ! »)	48	Homosexuel·les	96
Contis (les)	49	Hôpital	97
Contrats aidés	50	Identité nationale	100
Conventionnelle (rupture)	51	Immigration choisie	101
Copé (niche)	52	Intéressement	103
Dakar	53	Jeunes	104
Délinquance	55	Justice	105
Dépendance	56	Juge d'instruction	107
Dette	55	Juré populaire	108
Dimanche	59	Khadafi	110
		Latran	111
		Lisbonne (traité de)	112
		Locale (démocratie)	113

Sarkozy
bilan de la casse

Logement (crise du)	116	Soins (accès aux)	173
Loppsi 2	117	Sondages	176
Mal logés	119	Souffrances au travail	178
Mayotte	120	Spéculation	179
Médecine du travail	122	Surendettement	180
Médiator	123	Sûreté (rétention de)	181
Méditerranée (Union pour la)	125	Syndicats	182
Mérite (prime au)	126	Taxe professionnelle	184
Mineurs	127	Territorial (conseiller)	185
Minimum (service)	129	Total	186
Molax	130	Travail	188
Môquet (Guy)	131	TVA sociale	190
Naming	132	Universités (autonomie des)	191
Nomination	133	Victimes	192
Or (règle d')	135	Vidéosurveillance	194
OTAN	136		
Ouverture	137		
Parlement	139		
Pauvreté	141		
Paysan	142		
Peines plancher	143		
Poste	146		
Presse	147		
Prime	148		
Prison	149		
Privée (école)	151		
Programmes scolaires	152		
Publicité	153		
Rail	154		
Recherche	155		
Rétention (centres de)	157		
Retraites	159		
Revenu de solidarité active	161		
RGPP	162		
Rigueur	164		
Rilance	165		
Roms	166		
Schengen	167		
Scolaire (carte)	169		
Smic	171		
Social (logement)	172		

Inventaire des dégâts

TRAVAIL

Accidenté·e du travail	15
Agricole (crise)	20
Austérité salariale	29
Auto-entrepreneur	31
Chiffre	42
Code du travail	45
Compétitivité	47
Contis (les)	49
Contrats aidés	50
Conventionnelle (rupture)	51
Dimanche	59
Égalité professionnelle	62
Emploi (Pôle)	65
Fabris (New)	72
Gandrangé	86
Heures supplémentaires	94
Immigration choisie	101
Intéressement	103
Jeunes	104
Médecine du travail	122
Mérite (prime au)	126
Molax	130
Paysan	142
Prime	148
Recherche	155
Retraites	159
Revenu de solidarité active	161
Rilance	165
Souffrances au travail	178
Syndicats	182
Taxe professionnelle	184
Travail	188

POUVOIR D'ACHAT

Accidenté·e du travail	15
Achat (pouvoir d')	16
Aide médicale d'État	22
Allocations	23
Austérité salariale	29

Banlieue	32
Bouclier fiscal	38
Carbone (taxe)	41
Dépendance	56
Gaz de France	87
Heures supplémentaires	94
Intéressement	103
Logement (crise du)	116
Mal logés	119
Mayotte	120
Pauvreté	141
Retraites	159
Revenu de solidarité active	161
Smic	171
Soins (accès aux)	173
Surendettement	180
Taxe professionnelle	184
TVA sociale	190

SÉCURITÉ

ADN	18
Armée	27
Chiffre	42
Délinquance	55
Fou	76
Fukushima	83
Grenoble	91
Justice	105
Juge d'instruction	107
Juré populaire	108
Loppsi 2	117
Médiator	123
Mineurs	127
OTAN	136
Peines plancher	143
Prison	149
RGPP	162
Sûreté (rétention de)	181
Victimes	192
Vidéosurveillance	194

DEFICITS

AAA	13
Armée	27

Bettencourt	35	Environnement (Grenelle	
Bouclier fiscal	38	de l')	67
Copé (niche)	52	Epad	68
Dette	55	Euro (pacte pour l')	70
Emploi (Pôle)	65	Fouquet's	77
Euro (pacte pour l')	70	Identité nationale	100
Fraudes	81	Latran	111
Gaz de France	87	Locale (démocratie)	113
Grand emprunt	89	Môquet (Guy)	131
Hôpital	97	Nomination	133
Or (règle d')	135	Or (règle d')	135
Poste	146	OTAN	136
Privée (école)	151	Ouverture	137
Publicité	153	Parlement	139
Recherche	155	Sondages	176
RGPP	162	Territorial (conseiller)	185
Rigueur	164		
Rilance	165		
Spéculation	179		
Taxe professionnelle	184		

IMMIGRATION

Burqa	40	ANRU	25
Chiffre	42	Banlieue	32
Dakar	53	BEID	34
Émigration illégale	63	Chiffre	42
Grenoble	91	Emploi (Pôle)	65
Identité nationale	100	Enseignants	66
Immigration choisie	101	Éveil (jardins d')	71
Mérite (prime au)	126	Formation	75
Rétention (centres de)	157	Gaz de France	87
Roms	166	Hôpital	97
Schengen	167	Justice	105
		Médecine du travail	122
		Minimum (service)	129
		Naming	132
		Poste	146
		Privée (école)	151
		Programmes scolaires	152
		Publicité	153
		Rail	154
		RGPP	162
		Scolaire (carte)	169
		Social (logement)	172
		Universités (autonomie des)	191

EUROPE

Euro (pacte pour l')	70		
Lisbonne (traité de)	112		
Méditerranée (Union pour la)	125		
OTAN	136		
Schengen	167		

INSTITUTIONS

Bling(-bling)	37
Clèves (princesse de)	43
Con (« Alors casse-toi pauvre... ! »)	48

LIBERTÉS PUBLIQUES

ADN	18
Association (droit d')	28
BEID	34
Edvige	61

Femmes _____	73
Fou _____	76
Grenoble _____	91
Hadopi _____	92
Homosexuel·les _____	96
Presse _____	147
Rétention (centres de) _____	157
Sûreté (rétention de) _____	181
Syndicats _____	182
Vidéosurveillance _____	194

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Afghanistan _____	19
Dakar _____	53
Euro (pacte pour l') _____	70
Françafrique _____	79
G (8 et 20) _____	84
Géorgie _____	88
Khadafi _____	110
Lisbonne (traité de) _____	112
Méditerranée (Union pour la) _____	125
OTAN _____	136
Schengen _____	167
Total _____	186



L'apothéose du coffre-fort

Josiane Boutet, Pierre Khalfa, Caroline Mécarry,
Francis Parny, Willy Pelletier, Gaëlle Rougerie

Par un singulier tour de passe-passe, l'équipe Sarkozy prétend être évaluée sur ses promesses, son projet, les solutions qu'elle dit vouloir apporter à la crise. Mais la politique mise en place par la majorité présidentielle depuis 2007 doit être jugée sur son bilan, qui a aggravé cette crise.

Les libéraux de droite ou de gauche martèlent que nous sommes étranglés par la dette, qu'il n'y aurait plus d'argent dans ce pays et, dès lors, plus qu'une issue: l'austérité et les agences de notation en pères fouettards. Mais revenons à l'histoire, ayons de la mémoire: avant 2007, la dette s'est, en premier lieu, considérablement creusée du fait de la baisse des recettes de l'État, consécutive aux cadeaux fiscaux accordés aux ménages les plus riches (ainsi asséchées, les caisses de l'État pouvaient être déclarées « en faillite » par François Fillon). Puis, la dette a explosé avec la crise financière. Mais cette crise, dont on nous enjoint de régler la facture, ne tombe pas du ciel. Elle provient, ne l'oublions pas, de la spéculation sur les produits toxiques, distribués à tour de bras par les banques – la récession qu'elle a provoquée entraînant une baisse supplémentaire des recettes fiscales. Qu'a fait, alors, Nicolas Sarkozy pour « réguler le capitalisme » ? Il a creusé davantage la dette de l'État pour sauver les banques sans condition et sans les placer sous un contrôle public.

Et il faudrait maintenant, avec les plans de rigueur successifs, continuer la « réduction des dépenses publiques » ? Cela a, pour chacun, des conséquences très concrètes: la baisse de la protection sociale, la compression des salaires, des retraites et de l'indemnisation du chômage, la suppression des aides aux associations, accompagnées de nouvelles

réductions d'effectifs à l'hôpital, à l'école, dans la justice, dans la police...

Bref, toujours moins pour les salariés, les chômeurs, les retraités, les précaires, les étudiants et tous ceux qui sont issus des milieux populaires – les femmes continuant d'être les moins épargnées (parce qu'elles sont plus exposées aux emplois précaires, au chômage, aux salaires minorés...). Et, à l'inverse, toujours plus pour les actionnaires et le système financier. C'est indécent, voire obscène. Combien de ménages peinent dès le quinze du mois, ne peuvent plus payer le gaz, l'électricité, le loyer, la cantine des enfants ? Sans parler du renoncement forcé aux soins les plus élémentaires.

L'an dernier, les allocations logement ont été réduites de quelque 240 millions d'euros. Comparons : le bouclier fiscal représente un manque à gagner de 700 millions d'euros par an. Les expulsions de locataires ont atteint un niveau record en 2009 : 106 938 décisions d'expulsion, soit une augmentation de plus de 30 % en dix ans. Ce sont des chiffres ? Non ce sont des vies, des vies précarisées, saccagées. Des vies qui n'existent pas pour ceux que la crise n'atteint pas.

Une autre politique s'impose. Aujourd'hui, 10 % de la population détient 48 % du patrimoine national, quand 50 % en possède moins de 7 %. Ces quinze dernières années, les premières fortunes professionnelles françaises ont progressé six fois plus vite que la richesse nationale. Mieux, de 2010 à 2011, selon le baromètre Forbes, le nombre des milliardaires français en dollars a augmenté de 16,7 %. Il faut en finir, vite, avec ces inégalités qui s'aggravent.

Pas un gouvernement, depuis 1945, n'a autant détruit, méticuleusement détricoté, l'un après l'autre, les droits sociaux conquis de haute lutte par les générations qui nous ont précédés : Sécurité sociale, retraite, école, hôpital, justice... De cette entreprise de destruction, il faut dresser le bilan.

Le « bouclier fiscal » a enrichi quelque 19 000 privilégiés. Mais la France compte près d'un million de demandeurs d'emploi en plus depuis 2007. Le pouvoir d'achat ne cesse de baisser.

Les allocataires des minima sociaux sont montrés du doigt. Les services publics sont dramatiquement réduits (dans leurs personnels et leurs fonctions), tandis que les logiques du privé sont généralisées à l'hôpital public, dans les universités, l'Éducation nationale, à Pôle emploi, dans la culture... jusqu'au ministère de la défense. Les accidentés du travail sont – c'est un comble – taxés depuis peu sur leurs indemnités (double peine pour leur existence brisée). La médecine du travail passe progressivement sous le contrôle des entreprises. Les tribunaux d'instance ont été en nombre rayés de la carte judiciaire. Les syndicalistes sont de plus en plus renvoyés devant les juges correctionnels. Et que dire de cette xénophobie constamment brandie, revendiquée même, jusqu'à devenir l'ordinaire des ministres de l'Intérieur, de la chasse aux Roms à la traque des sans-papiers ? Même les immigrés en situation régulière sont maintenant la cible du gouvernement.

À qui bénéficie cette politique ? Poser la question, c'est déjà un peu y répondre. Pour les plus riches, c'est l'« apothéose du coffre-fort ». Pour tous les autres, nous, toutes et tous, c'est « sauve-qui-peut ». De ces « sauve-qui-peut » qui encouragent les replis sur soi, la peur du plus proche, les rivalités dans et pour l'emploi, la concurrence à tous les niveaux, qui cassent les solidarités. Brillant résultat du « président des riches » : le Front national enfle des désespoirs ainsi produits.

Mais les résistances ne sont pas mortes. Nous étions, courant 2010, des millions à manifester contre la fin de la retraite à 60 ans. Aujourd'hui, dans le privé, à bas bruit, mais nombreuses, se multiplient les grèves pour la préservation de l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Il faudra, au plus vite, non seulement reconstruire ce que l'équipe Sarkozy a cassé, mais opérer une transformation sociale qui permette à toutes et tous de vivre dignement. Comme le disent les indignés : nous sommes les 99 % !



AAA

Note au nom de laquelle l'équipe Sarkozy a gouverné en vain. Elle est attribuée par trois agences de notation, des entreprises privées dont les trois principales sont Moody's, Standard & Poors et Fitch Ratings. Cette dernière est dirigée par Fimalac, une société dont le patron est le Français Marc Ladreit de Lacharrière, ami de Nicolas Sarkozy, membre milliardaire du «Premier cercle¹», directeur financier de L'Oréal, nommé à la tête de l'agence du Louvre des sables bâti à Abu Dhabi...

À l'origine chargées de noter la solvabilité des entreprises, les trois agences de notation se sont mises ces dernières années à examiner celle des États, et même des organismes publics. Ainsi, en octobre 2010, l'Unedic, en charge de la gestion de l'assurance chômage, s'est-elle félicitée de la confirmation de sa note AAA, qui lui a permis d'emprunter une forte somme d'argent sur les marchés financiers pour indemniser les demandeurs d'emploi... L'agence Moody's a elle seule aurait 860 000 dossiers actuellement à l'étude, concernant les évaluations de dettes municipales et nationales.

Le journal *Washington Post* évaluait, en 2004, à 220 000 dollars le prix d'une étude. Une activité des plus rentable, donc, qui consiste à évaluer, avec des méthodes pour le moins opaques, la probabilité que les acheteurs d'obligations soient effectivement remboursés ; pour ce faire, elles attribuent des notes aux dettes privées ou publiques. Ces notes vont d'AAA (sécurité maximale), qui permet d'obtenir les taux d'intérêt les plus bas, à C ou D (en défaut), situation où une entreprise est en faillite et un État dans l'incapacité de rembourser sa dette ou, au moins, une partie de celle-ci.

Prétendument indépendantes, ces agences de notation sont en réalité rémunérées par des entreprises (essentiellement privées) qui louent leurs services. Cela a d'ailleurs amené à

1. Structure pensée par Nicolas Sarkozy en 2004, mise en œuvre par Éric Woerth, dédiée à la collecte de l'argent pour l'UMP auprès des plus grandes fortunes françaises.

des conflits d'intérêts, comme en 2007, lorsqu'elles avaient décerné la note AAA aux *subprimes*¹. Il faut dire qu'une partie à faibles revenus. Pour que le crédit soit intéressant pour l'emprunteur, les banques et organismes de crédit spécialisés proposaient des taux bas en début de prêt (pendant les deux premières années) grâce à des montages sophistiqués avec des taux variables et des produits non négligeables de leurs profits venaient des sommes que leur versaient ces mêmes banques. Des procédures judiciaires ont été engagées contre ces agences aux États-Unis pour diverses forfaitures relatives à leurs notations très partiales. Néanmoins, en quelques années, ces trois agences de notation ont acquis un pouvoir inédit, celui de dicter aux pays et à leurs citoyens les politiques qu'ils doivent conduire pour plaire aux marchés, aux banques et aux spéculateurs. En août 2011, s'appuyant sur une analyse comportant une erreur de 2000 milliards de dollars, Standard & Poor's décide de dégrader la note américaine au motif très officiel que le pays ne serait pas en capacité politiquement de prendre les décisions qui s'imposent! Quelques mois plus tard, il en sera de même pour la Belgique.

Nuisibles sur le plan démocratique, les agences de notation sont néfastes économiquement. Prenons le cas du Portugal. Moody's n'a pas hésité à baisser sa note de quatre points en juillet 2011, classant le pays en « catégorie spéculative ». Il s'agissait là d'une prophétie autoréalisatrice. En effet, avec une telle note, les spéculateurs n'ont plus, dès lors, accepté d'acquérir de nouveaux titres de la dette publique portugaise qu'au taux minimum de 12%. Un taux totalement irréaliste qui rend impossible le retour de la dette publique du Portugal sur les marchés financiers pendant plusieurs années. En élevant le risque bien au-delà de sa réalité, ces prophéties permettent d'augmenter le rendement des créances sur les États,

1. Les subprimes sont des crédits à risque, accordés à des foyers à faibles revenus. Pour que le crédit soit intéressant pour l'emprunteur, les banques et organismes de crédit spécialisés proposaient des taux bas en début de prêt (pendant les deux premières années) grâce à des montages sophistiqués avec des taux variables et des produits.

traditionnellement assez bas, qu'elles changent en placements spéculatifs qui favorisent les créanciers, dont les banques, en perpétuelle recherche de placements toujours plus lucratifs. Hélas, les agences de notation n'auraient aujourd'hui strictement aucun pouvoir si les traités européens (art. 63, 121 et 125 du traité de Lisbonne) n'avaient pas fait obligation aux États de se financer sur les marchés et non auprès de la Banque centrale européenne (BCE), par des bons du Trésor européens ou, à défaut, par des eurobonds (obligations de fait) qu'elle garantirait.

► *Austérité salariale / Dette / Lisbonne (traité de) / Or (règle d') / Rigueur*

Pour en savoir plus : Appel de Thorens-Glières, 14 mai 2011

Accidenté·e du travail

Se dit d'une personne victime du travail et désormais taxée pour cette raison. Elles sont plus de 651 000, en 2009. 538 en sont mortes. Le travail tue en toute impunité en France, et encore plus quand les durées du travail s'allongent sur la journée, la semaine, la vie.

Sur la période 2002-2004, en moyenne, chaque année, 1 330 personnes ont été victimes d'un accident mortel. 87 % étaient des hommes et 13 % des femmes. En chiffres absolus, les accidents mortels liés au travail ont touché surtout la construction, l'industrie et les transports. Relativement à la population occupée, c'est le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture qui présente le plus fort taux d'accidents mortels.

Les manutentions manuelles représentent un tiers des accidents avec arrêt; la moitié étant qualifiée en « autres accidents » ou non classés : malaises, AVC, infarctus du myocarde qui touchent des travailleurs relativement plus âgés. On sait par ailleurs qu'il y a en France 150 000 accidents cardiaques et 100 000 accidents vasculaires, dont l'estimation du professeur Grimaldi est qu'« *entre un tiers et la moitié ont un lien avec le travail* ».

Au-delà des accidents, se pose également le problème grave des maladies professionnelles, qui ont augmenté de près de 9% entre 2008 et 2009 (49341 personnes). Elles restent pourtant sous-évaluées de 70%, selon un rapport officiel. Les plus récurrentes sont les affections périarticulaires, celles liées à l'amiante, les lombalgies. Les cancers d'origine professionnelle, soit environ 10% des cancers, sont largement sous-estimés, avec seulement 1830 cas reconnus en 2009. De surcroît, ils seraient près de 400 à se suicider chaque année, à cause du travail.

Or, et c'est bien là le véritable scandale, les victimes de ces accidents et maladies comptent parmi les plus mal indemnisées, les réparations étant largement inférieures à celles des accidentés de la route, par exemple. Il faut croire que pour l'équipe Sarkozy, c'était encore trop puisqu'en 2008 elle décide d'imposer leurs indemnités journalières au nom de la réduction des niches fiscales. Gain : 150 millions d'euros. Et comme si cela n'était toujours pas suffisant, en 2011, l'équipe Sarkozy décide d'abaisser le montant maximal des indemnités journalières versées aux 25% de salariés du privé malades qui touchent plus de 2450 euros brut par mois (environ 1960 euros net).

► **Fraudes / Médecine du travail / Soins (accès aux)**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Travailler tue en toute impunité*, Syllepse, 2009

Achat (pouvoir d')

Capacité d'acquérir des biens permise par un revenu que l'équipe Sarkozy devait améliorer. Engagement tenu pour les ménages les plus aisés, qui ont pu bénéficier du bouclier fiscal ou encore de l'allègement de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF). Pour tous les autres, les impôts indirects, l'électricité, les loyers... sont les seules hausses connues à ce jour.

« Pendant la crise, même si personne ne le croit, les statistiques sont formelles : le pouvoir d'achat a progressé », osait déclarer Nicolas Sarkozy en septembre 2011. Le pouvoir

d'achat par ménage baisse pourtant de 0,2% en 2010¹. En 2007, l'équipe Sarkozy avait fait de sa hausse un enjeu fort de la campagne. Cette ambition affichée lui a depuis permis de justifier la mise en place de nombreuses réformes antisociales n'ayant eu aucun impact positif sur le pouvoir d'achat des Français. La première d'entre elles, la loi Tépà du 21 août 2007, a permis la défiscalisation des heures supplémentaires. Cette mesure a coûté 1,2 milliard d'euros en 2010 et a eu un effet néfaste sur l'emploi – beaucoup d'entreprises privilégiant la multiplication des heures supplémentaires à l'embauche de nouveaux salariés. Symbole du slogan mensonger « travailler plus pour gagner plus », la défiscalisation des heures supplémentaires a limité la hausse des salaires, les employeurs ayant intérêt à abaisser le taux de salaire des heures normales et à déclarer fictivement des heures supplémentaires afin de bénéficier des avantages fiscaux². La mesure phare de la deuxième loi concernant le pouvoir d'achat (8 février 2008) rendait quant à elle possible le rachat des RTT, pour poursuivre le démantèlement des 35 heures. Elle a été supprimée en 2010.

Par ailleurs, dans la continuité de ce simulacre de lutte pour le pouvoir d'achat, le gouvernement a un temps diminué la TVA dans la restauration à 5,5%, une baisse qui n'a quasiment pas été répercutée sur les prix à la consommation.

Bref, depuis 2007, le gouvernement a multiplié les réformes favorables au patronat sans jamais aider réellement le pouvoir d'achat. Pire, les trois plans de rigueur (mai 2010, août 2011, novembre 2011) ont même directement tiré vers le bas le niveau de vie des classes modestes et populaires. Sur les 18 milliards d'euros d'économies à réaliser en 2011, douze reposent sur elles uniquement (baisse des allocations logement, hausses d'impôts indirects...).

► **Austérité salariale**

1. www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=2&niv_geo=0&type=2.

2. Rapport du Conseil d'analyse économique, « Temps de travail, revenu et emploi ».

ADN

Test permettant de ficher une population et de condamner des militants pour leur action.

Faucheurs d'OGM, militants syndicaux, anti-pubs... De plus en plus, ils sont poursuivis à la fois pour leur action et pour avoir refusé de se soumettre à des prélèvements ADN, et ainsi d'entrer dans le Fichier national des empreintes génétiques (FNAEG). Victimes d'une double peine, ces « objecteurs de prélèvement » ne sont que la partie émergée. Mis en place en 1998, en plein scandale du « violeur de l'Est parisien », le FNAEG est à l'origine ciblé sur les personnes condamnées pour infraction sexuelle. Après les attentats du 11 septembre 2001, et surtout avec la loi sur la sécurité intérieure de 2003, tous les crimes et délits, à l'exception des délits routiers, infractions au droit des étrangers et délits financiers, sont désormais concernés. Une simple mise en cause peut également suffire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : de 17 000 enregistrements en 2003, le fichier est passé de

530 000 en 2007 à 1,3 million en 2010. Les personnels policiers sont poussés à « faire du chiffre ». Or, depuis 2008, un des indicateurs retenus par le gouvernement pour juger de l'amélioration des résolutions de crimes et de délits est la proportion d'individus entrés dans le FNAEG. Cette proportion était de 23 % en 2008, l'objectif fixé est 32 % pour 2013...

Pourtant, l'utilité réelle du fichier pour la résolution des crimes est très discutée. Même si l'ADN peut être un élément important dans certaines enquêtes, rien ne prouve l'utilité d'un fichier centralisant de façon permanente l'ADN d'un grand nombre de personnes. La technologie n'est qu'un alibi pour justifier la mise en place d'un fichage de grande ampleur des populations, à un degré d'intrusion dans l'intime encore inégalé. Les empreintes génétiques ne sont pas une version simplement modernisée des empreintes digitales. L'ADN, lui, est partagé dans les familles. Ficher une personne, c'est indirectement fiché également ses enfants, ses frères et sœurs, ses parents. L'ADN est aussi partagé dans les groupes humains. À partir des empreintes génétiques, telles

qu'elles sont actuellement réalisées, il est possible de savoir si une personne est plutôt d'origine africaine, asiatique ou européenne... Comme toute technologie, les analyses d'ADN peuvent être floues, elles peuvent se tromper et elles peuvent parfois révéler plus que prévu. Il n'y a pas de technologie « magique », capable de l'iceberg du fichage génétique. de faire le tri entre les « bons citoyens » et les « mauvais », une technologie rendant caduques tous les débats politiques et sociétaux autour des enjeux de sécurité.

► *BE1D / Edvige / Vidéosurveillance / Syndicats*

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Filmer, fiché, enfermer, vers une société de la surveillance ?*, Syllepse, 2011

Afghanistan

Objet de la plus longue opération militaire extérieure de notre pays.

La France s'est immédiatement engagée aux côtés des États-Unis dans l'invasion de l'Afghanistan, en réponse aux attentats revendiqués par Al Qaïda, le 11 septembre 2001. Après une guerre éclair spectaculaire menée par une coalition d'États, la guerre internationale contre le terrorisme est requalifiée en opération de pacification de l'Afghanistan, par des troupes étrangères et l'entremise d'un régime pro-occidental. Guerre pour les femmes, guerre pour la démocratie, guerre pour le développement, la présence de la France aux côtés de ses alliés en Afghanistan a été péniblement justifiée par un ensemble de valeurs morales, fréquemment rappelées par l'équipe Sarkozy. Au sein de la coalition de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS), sous un mandat de l'ONU et de l'OTAN (opération « Liberté immuable »), la France a déployé environ 3 000 soldats en 2007. En 2010, les effectifs français ont considérablement augmenté, sous la pression des États-Unis, malgré les dénis de Nicolas Sarkozy, qui s'arrogeait la responsabilité de cette décision lors du sommet de Bucarest en 2009. En 2011, tandis qu'en dix ans la guerre en Afghanistan aura jeté le pays dans un chaos plus profond que jamais et causé des milliers

de morts (plus de 20 000 Afghans tués selon les révélations de Wikileaks), Ben Laden est finalement localisé au Pakistan et tué par l'intervention de forces spéciales. L'Amérique a eu sa vengeance; Nicolas Sarkozy peut confirmer le retrait des troupes françaises d'Afghanistan, après le décès de 78 soldats français (données en date de décembre 2011), dont un tiers pour la seule année 2011. La médiatique réélection d'Hamid Karzaï, dont la plupart des observateurs soulignent la corruption et l'impéritie du régime, ne dissimule pas le fait que ce gouvernement fantoche ne contrôle que la région de Kaboul. Obligée de négocier avec les talibans et en l'absence de solution militaire, la coalition a de fait perdu la guerre. Le retrait des militaires internationaux, la résurgence des talibans et l'absence de femmes afghanes dans les négociations de paix annoncent le recul de la condition des femmes, qui s'est malgré tout améliorée dans le pays. Les contribuables français vont payer jusqu'en 2014, date du retrait définitif, des coûts annuels estimés entre 450 et 520 millions d'euros auxquels s'ajoutent en 2011 les 430 millions d'euros de la campagne libyenne.

► *Armée / Géorgie / Khadafi / OTAN*

Agricole (crise)

Situation subie par une majorité de paysans dont la santé, les revenus et la liberté même sont mis à mal au nom de la compétitivité. Dernière en date d'une longue série de reculs, une proposition de loi de novembre 2011 prévoit d'interdire aux agriculteurs la possibilité de réutiliser leurs propres semences à moins de payer une taxe à l'industrie semencière. Ou comment la droite ouvre grand la porte à la marchandisation du vivant au profit des multinationales...

Les paysans n'en peuvent plus. Hormis l'élevage des ovins, en 2009, tous les secteurs de l'agriculture ont été touchés par une chute vertigineuse des revenus: moins 54% pour les producteurs de lait, moins 51% pour les producteurs de fruits et les céréaliers, moins 32% pour les maraîchers. En moyenne,

le revenu moyen des paysans a fondu d'un tiers ; après une baisse de 20 %, déjà, en 2008. Jamais l'agriculture n'a connu de crise aussi grave depuis une trentaine d'années.

La droite a ainsi laissé les victimes de sa propre politique mourir à petit feu. En effet, un à un, tous les mécanismes de régulation ont été détricotés. C'est sous la présidence européenne de Nicolas Sarkozy que la décision définitive de supprimer les quotas laitiers a été prise, en novembre 2008 ; elle devrait entrer en vigueur en 2015. C'est le même Nicolas Sarkozy qui a proposé aux paysans endettés de donner dans le dumping social pour faire face à la chute de leurs revenus, en exonérant de cotisations patronales l'emploi des travailleurs saisonniers, quitte à autoriser, au passage, une véritable « traite » des saisonniers.

Tous les aspects de la politique agricole de l'équipe Sarkozy visent une seule et même chose : faire de l'agriculture une simple industrie productiviste. Les aides directes annoncées en 2010, en direction des producteurs laitiers, bovins et porcins, ont été explicitement présentées par le ministre de l'agriculture comme devant servir strictement cet objectif. La loi de modernisation de l'agriculture (juillet 2010), loin de garantir aux agriculteurs un revenu qui leur permet de vivre dignement de leur travail, prévoit la mise en place d'une contractualisation entre les agriculteurs et les professionnels de l'agroalimentaire. La forme de ce contrat « personnalisé » exclut toute régulation nationale et assure la mainmise de l'industrie agroalimentaire, qui pourra choisir de ne pas travailler avec telle ou telle exploitation, jugée moins rentable que d'autres.

Une telle politique mène à l'impasse et à la misère des hommes et des espaces. Nous le savons, pour l'avoir subi ces dernières années, il n'existe pas de solution dans la concurrence avec des pays qui, de toute façon, ne connaissent pas les mêmes conditions climatiques, environnementales ni sociales.

Déjà, 65 % de la production ovine est importée ; 30 % de la production bovine ; 50 % des fruits et des légumes. Dans ces conditions, combien de temps encore les paysans vont-ils

pouvoir maintenir leur activité ? Il y a urgence à agir : 300 000 à 400 000 emplois sont en jeu dans le secteur agricole et agroalimentaire de notre pays, avec, pour corollaire, le devenir même des espaces ruraux.

► *Compétitivité / Paysan*

Aide médicale d'État (AME)

Nom de la couverture santé des étrangers sans-papiers les plus pauvres. Dans le cadre de la loi de finances 2011, l'équipe Sarkozy a considérablement restreint son accès.

Après l'exclusion en 1993 des travailleurs sans-papiers de toute couverture santé (lois Pasqua), couplée à la précarisation croissante du statut administratif des étrangers, une étape supplémentaire a été franchie fin 2010 dans le rejet des plus vulnérables hors du système solidaire d'accès aux soins : c'est la réforme de l'aide médicale d'État (AME). Elle est la couverture santé des étrangers sans-papiers les plus pauvres (moins de 647 euros par mois, au-dessus desquels les étrangers sans-papiers n'ont droit à aucune couverture santé).

Elle a été créée en 1893 pour protéger la santé des personnes, françaises ou étrangères, les plus démunies, puis rénovée en 1999 après la réforme de la Couverture maladie universelle excluant les étrangers en situation administrative précaire.

La loi de finances 2011 l'a littéralement démantelé et, avec elle, l'accès aux soins des sans-papiers les plus démunis. Elle instaure trois mesures : un droit d'entrée annuel de 30 euros, une procédure d'agrément obligeant les établissements de santé à attendre l'accord de prise en charge financière pour engager des soins lourds, et un quitus au gouvernement pour réduire le panier de soins.

Elle a aussi remis en cause un principe fondateur de l'aide sociale de notre pays, selon lequel les secours aux plus démunis, français ou non, sont conditionnés par l'état de nécessité et non par le versement d'une contribution.

La méthode utilisée par le gouvernement pour faire voter cette réforme est éclairante. Alors que les prises de position contre cette réforme se multiplient, de l'Ordre national des médecins aux associations et représentants des usagers du système de santé, le gouvernement annonce attendre un rapport d'experts pour prendre position. En novembre 2010, ce rapport lui est remis. Il préconise de ne pas prendre ces mesures car l'introduction d'un droit d'entrée serait contraire aux objectifs d'économie affichés. Il ferait peser sur le segment le plus vulnérable de la population un nouveau prélèvement exigé d'aucune autre catégorie sociale, qui conduirait au report voire au renoncement aux soins, en contradiction avec toute politique cohérente de santé publique. Refusant de communiquer ce rapport aux parlementaires avant leur vote, le gouvernement décide de passer en force.

Aussi, à la crise économique, qui se traduit par une recrudescence de la pauvreté, s'ajoute une réponse publique sécuritaire qui éloigne volontairement des soins les plus vulnérables.

► *Soins (accès aux)*

Allocations

Prestations sociales stigmatisées et réduites par l'équipe Sarkozy. Qu'importe si les allocations sont bien souvent le dernier filet de sécurité pour bon nombre de familles modestes et populaires, les premières victimes de la crise et des plans de rigueur ; ou encore si les fraudes fiscales et patronales représentent un montant quatre à cinq fois supérieur à celui des fraudes sociales.

2008. En pleine crise financière et économique, l'équipe Sarkozy s'engage à aider les Français. Elle décide le versement anticipé des allocations familiales. Les mêmes qui, quelques mois plus tôt, avaient été revues à la baisse, les bonifications accordées pour les adolescents n'étant plus versées dès les 11 ans mais après 14 ans pour économiser 138 millions d'euros sur le dos des 4,5 millions de familles bénéficiaires. Et après ? Rien. Représentant une dépense

de près de 12 milliards d'euros par an, l'équipe Français. Elle décide le versement anticipé des allocations familiales. Les mêmes qui, Sarkozy estime que cela est déjà largement suffisant voire trop. Toute la dernière partie du quinquennat se caractérise par la volonté systématique de se servir des allocations sociales comme facteur de stigmatisation (pauvres, immigrés¹), d'une part; de les réduire tous azimuts, d'autre part.

D'abord, l'action de l'équipe Sarkozy consiste à transformer les droits sociaux en outils répressifs. Par la loi du 28 septembre 2010, les parents, dont les enfants sont absents de l'école « *sans motif légitime ni excuses valables* » au moins quatre demi-journées sur un mois, seront sanctionnés par le Préfet, via la suspension des allocations familiales. On est loin de la promesse faite par le candidat Nicolas Sarkozy, en avril 2007 : « *J'aiderai les familles à chacune des étapes de leur existence* »...

Ensuite, Nicolas Sarkozy et ses ministres ont modifié les modes de calcul des allocations familiales et les allocations logement. Au titre du troisième plan de rigueur en cinq ans (novembre 2011), elles sont « *à titre exceptionnel en 2012* » indexées sur la croissance du PIB, et non plus sur l'inflation. Cette mesure s'avère extrêmement dangereuse car elle ouvre la porte à une indexation identique pour le Smic, les retraites et l'ensemble des prestations sociales. À cela s'ajoute la volonté obstinée de l'équipe Sarkozy de conditionner l'accès même aux droits sociaux. Alors que le chômage atteint des sommets et que le taux d'inactivité des seniors reste élevé, il est envisagé de ne verser le revenu de solidarité active (RSA) qu'aux seuls salariés ayant travaillé un certain volume d'heures par semaine.

► **Fraudes, RSA**

Pour aller plus loin : Appel de Thorens-Glières, 14 mai 2011

1. Celui qui « *perçoit des allocations familiales alors qu'il ne réside pas sur le territoire national vole les Français* », Nicolas Sarkozy, discours de Bordeaux, 15 novembre 2011.

ANRU

Agence nationale de rénovation urbaine dite ANRU. Établissement public créé pour aider les communes, par ailleurs étranglées financièrement par l'État, à restructurer les quartiers populaires de leur ville, sans avoir pour autant les moyens d'en changer la vie sociale.

Rien ne dit que le programme national de rénovation urbaine (PNRU), décidé en 2003 pour près de 400 quartiers, sera un jour achevé. Fin 2011, la moitié des opérations inscrites reste à réaliser et à financer; les paiements les plus importants étant prévus en 2012 et 2013 (34 milliards d'euros engagés sur neuf ans).

Aussi, avant même que le PNRU 1 arrive à terme (2014), un second est-il demandé par nombre d'élus et d'experts. Objectif: obliger le gouvernement à tenir ses engagements financiers, ce qui n'est plus le cas depuis 2009 et, par là même, en profiter pour revoir les fondamentaux de l'actuel programme.

En effet, l'actuel PNRU a essentiellement été centré sur l'habitat, ce qui peut laisser doublement sceptique quant aux résultats d'une telle politique publique.

D'abord, parce que l'urbain ne peut pas tout. Ce qui est cassé dans le champ social ne peut pas être réparé dans celui de l'urbain. On ne remplacera pas la formation et l'accès à l'emploi ou la disparition des services publics de proximité par des HLM repeintes.

Ensuite, parce que la rénovation urbaine, sur le mode de la destruction systématique d'HLM et la reconstruction de logements sociaux sur place, n'a pas pu améliorer la mixité dans ces quartiers. Aussi, réussir l'ANRU suppose nécessairement de construire du logement social ailleurs; le respect de la loi SRU étant pour cela essentiel¹. De surcroît, les logements reconstruits sont souvent plus petits et plus

1. Loi datant de 2000 et portant sur la solidarité et le renouvellement urbain. Elle institue dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants un pourcentage minimum de 20 % de logements sociaux, et un prélèvement annuel

chers à la location. Est-ce là une conséquence malheureuse et non prévue du PNRU, ou bien un résultat recherché par l'équipe Sarkozy qui aurait davantage voulu « changer » les populations de ces quartiers plutôt que de répondre à leurs besoins ? La question reste entière...

Au-delà de la nature même du programme de rénovation urbaine, c'est surtout son financement qui inquiète. Si le gouvernement a donné son feu vert sur le principe à un PNRU numéro deux, il n'a rien dit quant à sa participation, invitant même l'ANRU à se tourner vers le privé.

Une telle attitude n'est pas surprenante en soi. En effet, le budget de l'Agence est régulièrement menacé de se retrouver en cessation de paiement et les communes ne sont pas rassurées quant à la fiabilité des engagements pris. Pourquoi ? Parce que l'équipe Sarkozy n'accorde aucune ressource propre et pérenne à l'ANRU ; elle se contente de déshabiller un programme pour un autre. Via la loi de mobilisation pour le logement, elle a transféré intégralement le financement de l'ANRU sur le 1 % logement, alors que l'Agence était auparavant financée de façon paritaire entre l'État et le 1 % logement. D'un côté, on aide à détruire du logement social, de l'autre on ponctionne des fonds nécessaires à la construction. Ou bien encore, en 2011, l'argent destiné à la société du grand Paris n'étant pas mobilisable immédiatement, il a été réorienté vers l'ANRU.

Or, à ce désengagement financier direct du gouvernement dans l'ANRU, se cumule le retrait massif de l'État envers les quartiers populaires. Il se caractérise par la baisse des crédits accordés à la politique de la ville : chute des crédits de 47 % entre 2007 et 2011 (de 1 milliard d'euros en 2008 à 624 millions d'euros en 2011 ; 540 millions d'euros prévus en 2012).

De surcroît, la création d'un ministère de la ville (1990) a conduit les gouvernements successifs à ne décider d'aucunes mesures sectorielles dans les grands ministères, accentuant

de 1 000 F par logement manquant au profit de fonds pour la réalisation de logements de ce type.

ainsi le phénomène de relégation des zones urbaines sensibles. C'est ce mal-être que les populations qui y vivent ont crié lors des émeutes en banlieue de 2005.

► *Banlieue / Scolaire (carte) / Social (logement)*

Armée

Ensemble des moyens militaires soumis à un plan de suppression d'emplois publics sans précédent, accompagné d'externalisations massives vers le privé.

La rationalisation économique au ministère de la défense a été décidée par l'équipe Sarkozy, selon un management brutal. Il est notamment prévu la suppression d'au moins

54 000 emplois et la fermeture de plus de quatre-vingts sites et garnisons, sans réel plan concerté avec les collectivités concernées, pendant que le ministère déménage dans les très coûteux locaux de Balard, construits par Martin Bouygues. Le recours quasi systématique aux contrats de partenariats public-privé a introduit durablement au sein de la Défense une logique entrepreneuriale bien éloignée de ses missions publiques.

Sur le fond, la politique de défense a, dès le début, consisté à placer la France dans la tutelle atlantique, avec son retour complet au sein de l'OTAN, et l'intégration au projet américain de bouclier antimissile. L'accord bilatéral conclu entre la France et le Royaume Uni, en 2010, a été également un geste de défiance envers la recherche d'une politique de défense européenne. La volonté de mutualisation des moyens induite par cet accord ne signifie pas autre chose que le recours commun aux prestataires privés, sans parler de son incongruité stratégique.

Le quinquennat sarkozien compte plusieurs opérations antiterroristes (Niger, Somalie) et projections importantes (Côte d'Ivoire) et une véritable guerre (Libye) dont, à chaque fois, les contours flous ont illustré la continuité des ingérences néocoloniales. Enfin, le retrait d'Afghanistan du contingent français (4 000 hommes et femmes) est préparé non comme

la résultante d'une décision nationale ou d'un bilan critique de la présence occidentale dans le pays, mais dans le sillage du retrait de l'occupant américain.

Le conflit a surtout profité aux clients industriels de la Défense, qui ont su multiplier les contrats avec le ministère, tout en continuant à débaucher insidieusement ses hauts fonctionnaires vers le privé, entretenant ainsi de regrettables collusions.

► *Afghanistan / Françafrique / Méditerranée (Union pour la) / OTAN*

Association (droit d')

Liberté fondamentale désormais strictement encadrée. Jamais aucun gouvernement n'avait osé toucher à la loi du 1^{er} juillet 1901, hormis aux heures sombres de l'État français.

Près d'un jeune sur deux est adhérent à une association. Il faut croire que cette situation est inacceptable pour l'équipe Sarkozy, qui décide, au milieu de l'été 2011, de réduire leurs droits en la matière.

Désormais, l'article 2bis de la loi de 1901 prévoit que les mineurs âgés de 16 ans ne pourront créer une association qu'avec l'accord écrit préalable de leur parent. Cet inattendu recul s'inscrit en complète contradiction avec la Convention internationale des droits de l'Enfant mais également avec l'ensemble des droits reconnus aux mineurs dans notre pays. Ils ont, en effet et par ailleurs, la capacité au moins aussi importante, de reconnaître un enfant, de consentir à son adoption par l'Aide sociale à l'enfance, de s'opposer à une opération chirurgicale...

Alors, pourquoi avoir ainsi limité leur accès à cette école de la citoyenneté et du lien social qu'est l'association ? Sans doute parce qu'un jeune, pour l'équipe Sarkozy, c'est d'abord un mineur potentiellement déviant.

Sans doute, aussi, parce les associations représentent des corps intermédiaires insupportables à ce pouvoir. Le 18 janvier 2010, François Fillon, Premier ministre, publie une

circulaire énonçant trois mesures : limitation du montant des subventions (2000 euros sur trois ans), incitation à répondre à des appels d'offres, et à se positionner dans le cadre d'appels à projets. Ainsi, la liberté d'initiative des associations et la maîtrise de leur projet se trouvent encadrées. Dans un rapport publié en 2005, le Medef, le syndicat des patrons, affirmait que l'économie « sociale » et le secteur associatif pratiquaient une concurrence déloyale. Il faut croire qu'il a été entendu ; la loi a remis à leur place les fauteurs de trouble dans l'eau limpide du marché capitaliste.

► **Mineurs**

Pour aller plus loin : Appel de Thorens-Glières, 14 mai 2011

Austérité salariale

Ce dont l'équipe Sarkozy au pouvoir a été le nom.

Par une extraordinaire persévérance à contredire ses promesses de campagne, le « *candidat du pouvoir d'achat* », comme il se nommait lui-même en janvier 2007, est devenu le président de la pire austérité salariale des dernières décennies. Depuis 2007, la France et l'Allemagne ont remporté à égalité le prix européen de la rigueur salariale loin devant l'Italie et l'Espagne qui ont « concédé » quatre points d'augmentation des salaires. Cette austérité salariale provient de trois maux, tous entretenus par l'équipe Sarkozy ; tout d'abord un partage de la richesse toujours plus défavorable aux salariés, ensuite une distribution de plus en plus inégalitaire de cette masse salariale comprimée, et enfin une stagnation planifiée des bas salaires et un gel des traitements des fonctionnaires.

À en croire l'Insee, la part de la richesse revenant aux salariés se serait brutalement dégradée de 7 points durant les années 1980 pour se stabiliser depuis autour de 60 % du produit intérieur brut, le reste étant partagé entre le profit brut des entreprises (environ 30 %) et l'impôt sur la production prélevé par l'État. Finalement, on renouerait avec un partage du revenu primaire de 1950 qui, faute de pouvoir être théoriquement qualifié d'optimal, serait « normal ».

En réalité, ce constat dressé par le rapport Cotis (président de l'Insee) dissimule, par un mélange d'insuffisance méthodologique, de rouerie statistique et d'autocensure politique, une bien plus grande dégradation de la part des salariés dans la richesse produite. Le profit est sous-estimé et tout compte « refait », la part des salariés a reculé, comme le reconnaît le rapport Bourdin (sénateur UMP). Il y aurait encore quelques compensations si ce déplacement en faveur des profits avait favorisé le désendettement ou l'investissement des entreprises, mais ce n'est pas du tout le cas. Il a été englouti aux trois quarts par des actionnaires insatiables qui, y compris en période de crise et de licenciements, gobent plus de 8 % de toute la valeur ajoutée... Ce record historique est bien en deçà cependant des pratiques des entreprises du CAC 40 qui, en 2009, dans une économie en crise, ont offert à ces gloutons 24 % de la valeur ajoutée chez Total, 23 % chez Sanofi-Aventis, 22 % à France Télécom... quite à sacrifier pour cela leurs investissements et parfois même leurs fonds propres comme chez Lafarge. C'est dans ce contexte que l'équipe Sarkozy a eu l'idée naïve ou perfide, nul ne sait, d'octroyer une prime salariale de 1 000 euros dans les entreprises distribuant des dividendes qui, si elle n'avait été bloquée net par la cupidité « CAC quarantième », aurait accru encore les inégalités salariales entre grandes et petites entreprises.

L'inégalité est justement le second « maître-maux » de cette diète salariale puisque la progression très résiduelle de la masse salariale a été accaparée pour les deux tiers par 1 % des travailleurs percevant un salaire moyen supérieur à 200 000 euros. L'échec de nombreuses négociations par branche et par entreprise (seulement 10 % des entreprises ont signé un accord salarial) a accompagné une sectorisation, une individualisation et une conditionnalité (primes de résultat) des salaires défavorable aux travailleurs des petites entreprises, aux professions intermédiaires et aux employés dont la baisse du pouvoir d'achat (moins de 1 % en 2011) a mécaniquement aggravé les inégalités salariales entre hommes et femmes – près des trois-quarts des employés sont des femmes. Quant aux fonctionnaires, la perte de pouvoir

d'achat de leur point d'indice (3,5% depuis 2007) s'est accélérée depuis septembre 2010 avec le gel de la valeur du point d'indice.

Enfin, par un mélange de bêtise et de duplicité, le gouvernement n'a retenu de cette stagnation salariale sans précédent que le risque de rétrécissement de l'éventail des salaires. L'équipe Sarkozy n'a donc jamais donné aucun « coup de pouce » au Smic durant son mandat par crainte qu'il ne rattrape les salaires moyens. Le Smic horaire (9 euros depuis janvier 2011) n'a ainsi progressé que de 20 centimes en cinq ans une fois déduite la hausse des prix tandis que le Smic mensuel net à temps plein (1071 euros en 2011) a enregistré un gain de pouvoir d'achat d'à peine 2% depuis 2007, soit la moitié de l'accroissement de la richesse. Le mobile est budgétaire puisque le Smic est assorti d'exonérations de charges sociales si bien qu'un euro d'augmentation du Smic horaire coûte environ 2,6 milliards à l'État, soit le coût fiscal d'un quart de la « niche Copé » profitant aux sociétés du CAC 40...

À chacun ses priorités. Mais surtout, un Smic très bas, c'est l'austérité salariale garantie; en augmentant les salaires, les entreprises perdraient ces allègements, ou ces « effets d'aubaine », et la faiblesse du Smic tire par ailleurs les conventions salariales vers le bas. En ouvrant ainsi la « trappe à bas salaires », la diète du Smic ouvre bien l'éventail des salaires... et cette fois par le bas.

► *Achat (pouvoir d') / Smic*

Auto-entrepreneur

Travailleur précaire bénéficiant d'une couverture sociale minimale.

L'emploi depuis longtemps se porte mal; l'existence d'un chômage de masse permanent a ainsi permis la montée du précarat (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel contraint), jusqu'à représenter aujourd'hui quasiment un emploi sur cinq.

L'équipe Sarkozy a fait mieux encore en inventant l'auto-entreprise. Définie en août 2008 dans la loi dite de

« modernisation de l'économie », cette nouveauté permet de créer sa propre entreprise, sans avoir à s'inscrire au registre des métiers ou du commerce. Pas de TVA, pas d'impôts, pas de cotisation, mais un prélèvement forfaitaire light. Deux obligations seulement : s'inscrire par Internet et remplir un « livre chronologique des recettes ». Une seule condition : un chiffre d'affaire inférieur à un certain seuil¹. Difficile de faire plus simple.

Quantitativement, cette nouveauté a rencontré le succès : la moitié des entreprises créées en France depuis 2009 sont des auto-entreprises, et un peu plus de la moitié des auto-entrepreneurs sont des chômeurs.

Problème – de taille – l'essentiel de cette création est le résultat d'un détournement. Plutôt que d'embaucher, beaucoup de grandes entreprises utilisent les facilités de ce statut nouveau et demandent à leurs recrues de leur facturer des prestations de service, voire poussent leurs salariés à changer de statut. Bref, pour elles, la flexibilité est totale : le salarié n'en est plus un, car il est indépendant : pas de contrat de travail à gérer, pas de cotisations sociales à acquitter, pas de participation aux négociations collectives et plus largement à la vie sociale de l'entreprise... L'auto-entrepreneur est totalement isolé.

Certes, la relation de travail salarié se prouve par la réalité de la subordination au donneur d'ordre et tout cela pourrait bien se traduire par une requalification en contrat de travail par le juge. Encore faudrait-il tenter un procès... À ce jour, aucun employeur ne s'est trouvé dans cette situation ! L'auto-entrepreneur, ou le stade ultime de la flexibilisation...

► *Code du travail*

Banlieue

Quartiers populaires censés bénéficier d'un plan Marshall. Or, en l'espace de quatre ans, de 2007 à

1. De 81 500 euros pour une activité commerciale, et de 32 600 euros pour une activité libérale ou de prestation de service.

2011, les crédits accordés à la politique de la Ville ont connu une chute de 47%.

Dans la campagne présidentielle de 2007, l'équipe Sarkozy lance l'idée d'un plan Marshall des Banlieues. Sans doute s'agissait-il d'estomper ses stigmatisations précédentes des quartiers populaires, à coup de « *racailles!* » et autres « *nettoyages au Karcher* ». Élu, le président des riches charge sa secrétaire d'État, Fadela Amara, de construire un plan « Espoir Banlieues ». « *Nous allons réinventer la ville* » annonce Nicolas Sarkozy, à Vaulx-en-Velin, le 22 janvier 2008. Neuf mois plus tard, la montagne accouche d'une souris sécuritaire, avec, notamment, le redéploiement de 4 000 policiers dans les 350 quartiers sensibles, la nomination d'un représentant de l'État par quartier et une cohorte de mesures de « sûreté » qui stigmatisent un peu plus ces quartiers populaires.

La « promotion des talents » remplace l'objectif de la réussite de tous. Ainsi, des internats d'excellence de 120 élèves voient le jour alors que le gouvernement réduit les postes d'enseignants partout ailleurs. Une convention passée avec 38 entreprises du CAC 40 est signée pour échanger de nouvelles exonérations contre des promesses d'embauche. Le Contrat d'autonomie pour 100 000 jeunes sans emploi est créé. Seulement 13 338 seront signés dont 1 162 déboucheront sur une formation, un CDI ou un CDD.

500 millions d'euros sont prévus, pris sur l'enveloppe du Grenelle de l'environnement pour désenclaver les quartiers alors que, dans le même temps, 800 millions sont prévus pour enfouir la N13 sous Neuilly.

Les financements des associations sont censés être « sanctuarisés ». Ils ne cesseront en fait d'être réduits. Le gouvernement retirera même l'agrément d'association de consommateurs à la Confédération nationale du logement en novembre 2011. Cela entraîne la suppression de sa subvention d'État et l'empêche de défendre en justice les locataires dont les droits sont bafoués.

Le bilan de cette approche libérale, pariant sur le secteur privé et la responsabilité individuelle, sans intervention publique forte, est cinglant. Le 3 novembre 2011, l'Observatoire

national des zones urbaines sensibles fait état de chiffres sans appel : un habitant sur trois résidant dans les ZUS (5 millions) vit sous le seuil de pauvreté, trois habitants sur dix sont au RSA, le taux de chômage des jeunes est de 40 %. Un habitant sur quatre renonce à des soins pour raisons financières, un sur six n'a aucune couverture maladie. Le 14 novembre 2010, lors de sa nomination comme ministre de la ville, en remplacement de Fadela Amara, Maurice Leroy déclare : « *Je ne suis pas Merlin l'enchanteur. Il ne faut pas s'attendre à de grandes annonces d'ici la présidentielle.* »

► ANRU / Environnement (Grenelle de l') / RSA / Scolaire (carte)

BE1D

Base Élèves 1^{er} degré, dite BE1D. Outil créé le 20 octobre 2008 pour fichier les élèves.

Destiné à « *assurer un suivi du parcours et de la scolarité des élèves* », Base Élèves est un fichier national nominatif, où les enfants sont recensés dès l'âge de 3 ans. Les champs renseignés, dans ce qui est qualifié de simple « outil », comprennent, entre autres, les difficultés scolaires, les absences, le suivi médical et psychologique, la situation familiale et sociale de l'élève.

La mobilisation conjointe d'enseignants, de directeurs d'écoles et de parents d'élèves a permis le retrait des références à la nationalité et à la date de scolarisation en France, qui auraient facilité le repérage des élèves sans-papiers. Les champs renvoyant à des suivis particuliers, notamment dans le cas des élèves handicapés, ont également été retirés. La saisie du Conseil d'État a, quant à elle, permis aux parents de refuser l'inscription de leur enfant dans ce fichier, bien que l'institution en ait reconnu l'utilité.

Aussi, Base Élèves a, certes, pris du plomb dans l'aile par rapport à sa version initiale mais le fichage des enfants et, par la même occasion, de leurs parents, est devenue une réalité dans notre société.

Identifier les difficultés d'un élève n'est pas une nouveauté, les équipes pédagogiques l'ont toujours pratiqué. La

constitution d'un fichier de dimension nationale ne répond donc en rien aux besoins concrets des élèves et l'élaboration de statistiques à partir d'un tel fichier ne nécessite en aucune façon qu'il soit nominatif. Par ailleurs, l'identification de difficultés scolaires doit toujours s'accompagner de solutions de remédiation. À l'heure où l'équipe Sarkozy supprime des milliers de postes dans l'Éducation nationale, demeure derrière cette entreprise le seul fichage et, avec lui, tous les dangers qui en découlent : le contrôle social renforcé des individus dès leur plus jeune âge. En effet, rien ne garantit que les renseignements contenus dans Base Élèves ne (pour) suivent pas les enfants dans leur vie d'adulte, devenant ainsi des stigmates numériques.

Ainsi, derrière Base Élèves, est-ce la question des libertés qui est posée, mais aussi celle du droit à l'oubli, au changement et à l'émancipation, dans une société de plus en plus numérisée.

► *Edvige / Mineurs*

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Filmer, fichier, enfermer, vers une société de la surveillance*, Syllepse, 2011

Bettencourt

Nom de famille de Liliane, octogénaire milliardaire, membre du « Premier cercle¹ », à qui l'État a remboursé 100 millions d'euros grâce au bouclier fiscal. Par extension, nom de l'une des affaires politico-financières du quinquennat.

En avril 2007, l'équipe Sarkozy promettait une « République irréprochable ». Cinq ans plus tard, l'échec est patent. Que d'affaires ont éclaté ou refait surface : rétro-commissions de Karachi, qui auraient financé la campagne présidentielle de 1995 d'Édouard Balladur, dont le directeur de campagne était Nicolas Sarkozy ; mises en examen de ministres, dont Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, pour injures raciales, et

1. Structure pensée par Nicolas Sarkozy en 2004, mise en œuvre par Éric Woerth, dédiée à la collecte de l'argent pour l'UMP auprès des plus grandes fortunes françaises.

Georges Tron pour viols ; émoluments de certains conseillers, dont Christine Boutin et son rapport sur la mondialisation, écrit au rythme mensuel de 9500 euros ; affaire Lagarde-Tapie, qui aura coûté aux contribuables 220 millions d'euros ; voyage de la ministre des affaires étrangères, Michèle Alliot-Marie, aux frais d'un proche du clan du dictateur Ben Ali, en pleine révolution tunisienne...

Dans ce tableau sombre, s'inscrit l'affaire Bettencourt, révélée par Mediapart. À l'origine, c'est un différend familial entre la riche héritière de L'Oréal et sa fille qui met le feu aux poudres. Rapidement, elle dégénère en un scandale politico-financier, mêlant soupçons de favoritisme et de financement politique illégal, qui a coûté son poste fin 2010 au ministre du travail, en charge de la réforme des retraites, Éric Woerth. Ce dernier avait été le trésorier de la campagne de Nicolas Sarkozy, pour l'élection présidentielle de 2007.

Scandale gigogne, l'enquête révélera par la suite l'incroyable complaisance dont a bénéficié l'une des premières fortunes de France, qui a dissimulé pendant des décennies au fisc français l'existence de douze comptes bancaires domiciliés en Suisse et à Singapour. Finalement, un redressement fiscal de 77 millions d'euros est adressé à Liliane Bettencourt.

Cela n'a pas empêché notre octogénaire d'être, en août 2011, l'une des seize signataires de l'appel des très riches Français se déclarant prêts à contribuer au sauvetage des comptes publics, sous la forme d'une contribution « exceptionnelle », calculée dans des « proportions raisonnables », et conditionnée à la mise en place d'une politique plus dure de rigueur budgétaire...

► **Bouclier fiscal / Fraudes / Retraites**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Un impôt juste pour une société juste*, Syllepse, 2011

Bling(-bling)

Terme qualifiant un style et un mode de vie ostentatoires, d'abord propre au hip-hop américain avant de devenir l'attribut d'une certaine droite française.

C'est par ce terme que les commentateurs ont immédiatement qualifié la nouvelle façon d'être président de la République incarnée et revendiquée par Nicolas Sarkozy au moment de son entrée en fonction. Dès le départ, le Fouquet's, le yacht de l'ami milliardaire, les amis et les amours show-biz constituent symboliquement une rupture, même à droite – Berlusconi plutôt que Pompidou. L'exposition, et donc la revendication, d'un changement dans la hiérarchie des valeurs et, partant, de la valeur. Il fut un temps, récent, où, à tort ou à raison, le personnel politique et a fortiori le détenteur de la « magistrature suprême » devaient être crédités de solides études classiques, se réclamer des « humanités », désintéressées par principe, pour asseoir leur légitimité à conduire l'État et la République, eux-mêmes expressions et garants de la méritocratie sanctionnée par l'école.

Aujourd'hui, il s'agirait d'en imposer par d'autres moyens, financiers cette fois, à bord d'un avion présidentiel entièrement réaménagé (immédiatement et ironiquement rebaptisé Air Sarko One), par exemple, ou depuis une suite de grand luxe, comme celle réservée lors du dernier G20 à Cannes, en novembre 2011, qui a fait de Nicolas Sarkozy, en pleine crise, le dirigeant le plus dépensier pour son confort personnel – dont certains médias ont chiffré le coût à plus de 37 000 euros la nuit.

Sous couvert d'« être soi-même », décomplexé (et peu soucieux de s'embarrasser de la Princesse de Clèves), exhiber des signes ostentatoires de richesse réfléchis par des lunettes de prix envoie dès lors un signal fort, qui dépasse la seule question esthétique. Réussir sa vie, c'est porter une Rolex dès que possible, et avant 50 ans pour ne pas la « rater » (au dire du publicitaire nomade Jacques Séguéla); rechercher l'argent, l'accumulation matérielle à court terme. Paradoxalement, ou pas, il y a là une homologie forte avec les

clichés que véhicule sa définition de la « racaille » à laquelle, pour croire bien la connaître, l'équipe Sarkozy prétend appliquer la méthode qu'elle comprend en politique. Et en politique, justement, cette vision du monde trouve sa traduction dans les contre-réformes dont cet ouvrage fait le triste inventaire.

► *Clèves (princesse de) / Con / Fouquet's / G (8 et 20)*

Bouclier fiscal

Mesure « phare » de l'équipe Sarkozy, abandonnée en 2011 au bénéfice d'une réforme de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF) encore plus profitable aux plus riches.

Éviter l'évasion fiscale des ménages les plus aisés : voilà la raison invoquée pour la mise en place du bouclier fiscal en 2006 par le gouvernement de Villepin. Il prévoyait un remboursement de leurs impôts aux contribuables au-delà de 60 % de leurs revenus déclarés, tous impôts confondus (ISF, impôt sur le revenu, taxe foncière et taxe d'habitation) – alors qu'en réalité une part significative du revenu des plus riches échappe déjà à l'impôt par le biais des innombrables niches fiscales et des procédés d'évasion fiscale divers. Leur taux d'imposition n'excède pas en moyenne 25 % de leurs revenus.

À l'été 2007, et alors que l'objectif initial affiché est loin d'être atteint, l'équipe Sarkozy décide d'abaisser ce seuil à 50 % et pour faire bonne mesure inclut la cotisation sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) dans le total des prélèvements concernés. Il ne s'agit pas là d'une mesure isolée. Le bouclier fiscal s'inscrit en effet dans le dispositif de la loi Tépà (loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) qui contient notamment la fameuse défiscalisation des heures supplémentaires. Elle comprend également un « paquet fiscal » qui n'est autre qu'un programme de diminution d'impôts organisé de façon systématique en faveur des plus riches : diminution de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), allègement des droits de succession et des droits de donation,

déduction des intérêts d'emprunts... Le tout pour un coût de 15,6 milliards d'euros.

Pourtant, de toutes ces mesures, c'est le bouclier fiscal que l'histoire retiendra sans doute comme la déclaration d'une guerre de classes menée de la façon la plus ouverte par l'équipe Sarkozy, et ce jusque dans son vocabulaire. Son coût a pu être estimé à environ 600 millions d'euros par an. En 2010, les ménages bénéficiaires (un peu plus de 1 000) se sont vus rétrocéder plus de 350 000 euros par le fisc. Et ce n'est là qu'une moyenne : les calculs ont montré que le bouclier fiscal bénéficie avant tout aux très riches.

Le caractère un peu voyant de cette redistribution à l'envers et son coût impossible à assumer en période de crise ont fini par transformer le bouclier fiscal en boulet politique, contesté au sein même du parti présidentiel. Aussi, est-il supprimé en 2011.

Dans un remarquable tour de passe-passe, sa disparition sert de prétexte à une réforme de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF), consistant à vider celui-ci à peu près totalement de son contenu : baisse radicale du taux marginal d'imposition, seuil d'imposition relevé à 1,3 million d'euros de patrimoine (contre 800 000 euros jusqu'alors). Ce sont 300 000 foyers fiscaux qui sortent de cette manière du cadre de l'ISF, soit plus de la moitié du total. D'où un manque à gagner pour l'État estimé entre 800 millions et 1,5 milliard d'euros, soit bien au-delà du feu bouclier fiscal ! Nicolas Sarkozy a ainsi tenu parole : il a mis fin au « vrai scandale de l'ISF », pour reprendre sa formule de janvier 2011, devant les 300 membres du « Premier cercle », structure dédiée à la collecte auprès des plus grandes fortunes françaises de dons au profit de l'UMP.

► **Bettencourt / Dette / Heures supplémentaires**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Un impôt juste pour une société juste*, Syllepse, 2011

Burqa

Voile intégral porté par certaines femmes musulmanes, instrumentalisé par la droite au pouvoir.

En 2009, cinq ans après la loi « sur le voile », soixante-cinq députés de droite et de gauche demandent, au nom de la laïcité, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur ce qu'ils perçoivent comme le développement du port du voile islamique intégral en France (*niqab*, improprement nommé *burqa*). Un « grand débat sur l'identité nationale ». Impopulaire dès le début, ce débat donne lieu à des dérapages à connotation raciste lors des réunions publiques. Les conclusions de la commission d'enquête sont rendues publiques début 2010. Malgré deux avis défavorables du Conseil d'État, le gouvernement propose un projet de loi interdisant les tenues « destinées à dissimuler le visage » dans l'espace public. La loi est adoptée à l'automne 2010, après un débat à l'Assemblée nationale occulté par les mobilisations sur les retraites. La majorité des élus de gauche n'a pas participé au vote. Y avait-il urgence à débattre d'une loi sur le *niqab* ? La police nationale dénombrait environ 1 900 femmes portant le voile intégral... L'opportunité d'une loi d'interdiction du voile a brouillé une nouvelle fois les divisions traditionnelles entre droite et gauche – et créé des divisions entre féministes. Il est pourtant clair que cette initiative a été une aubaine pour la droite. Autant il est impossible de taire la signification du voile intégral – symbole clair de l'asservissement des femmes bien plus que signe religieux, portant atteinte à la dignité humaine comme à l'égalité entre les sexes pour lesquelles luttent les femmes dans le monde entier – autant il est impossible de ne pas voir que la récupération de la laïcité, mise au service de l'« identité nationale », sert de diversion à l'équipe Sarkozy pour détourner le débat des questions sociales. Une telle loi ne combat pas le port du *niqab*, mais elle risque de transformer en martyrs ces femmes masquées, de renforcer la stigmatisation des musulmans et de favoriser l'amalgame entre islam, fondamentalisme et terroristes potentiels.

► *Identité nationale / Latran / Privée (école) / Retraites*

Carbone (taxe)

Nom d'une mesure avortée qui restera comme l'une des grandes impostures de ce quinquennat.

Figurant dans le Grenelle de l'environnement, la taxe carbone vise à frapper fiscalement les émissions de gaz à effet de serre, mesurées en tonnes de CO₂, pour contribuer à atteindre les objectifs du protocole de Kyoto.

Il est prévu de l'instaurer dès le 1^{er} janvier 2010, pour un montant de 17 euros la tonne de CO₂ émise. Or, le projet de loi est censuré par le Conseil constitutionnel, au motif qu'il contredit le principe de l'égalité devant l'impôt. En effet, sous la pression des lobbies industriels, le projet de loi exonère les entreprises polluantes, qui sont par ailleurs assujetties aux quotas dans le cadre du marché de permis d'émission au sein de l'UE. Le projet est donc abandonné.

Ce retrait illustre les contradictions dans lesquelles sont enfermées les politiques qui ne veulent rompre ni avec le productivisme ni avec l'injustice fiscale. D'abord, le montant de la taxe était, de l'avis unanime des spécialistes, très en deçà du niveau qui aurait rendu crédible cette nouvelle fiscalité écologique. Par exemple, la tonne de carbone est déjà taxée à hauteur de 100 euros en Suède. Ensuite, la redistribution du produit de la taxe n'aurait pas permis de compenser le renchérissement de l'énergie pour les ménages les plus modestes, obligés de circuler quotidiennement de leur domicile à leur lieu de travail, sans qu'il soit prévu une politique de transports collectifs novatrice. Enfin, il s'avère que l'introduction d'une fiscalité écologique ne peut se faire sans remettre à plat toute la fiscalité française, devenue totalement injuste, et sans un infléchissement radical des politiques foncières, urbanistiques et de transport. Toutes transformations totalement étrangères au néolibéralisme.

En l'absence d'une rénovation véritable de la fiscalité écologique, la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ne représente que 4% des recettes fiscales brutes de l'État, et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) engendre des recettes dérisoires. Quant aux différentes formes de

crédits d'impôt, par exemple pour aider à l'installation d'équipements plus sobres, elles ont pour défaut de concerner d'abord les catégories sociales aisées.

► *Achat (pouvoir d') / Environnement (Grenelle de I')*

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Un impôt juste pour une société juste*, Syllepse, 2011

Chiffre

Mode d'évaluation privilégié par l'équipe Sarkozy au temps du capitalisme financier. Il prétend juger de toute activité humaine, alors qu'il n'est qu'une nouvelle servitude imposée à l'individu en lieu et place de la recherche de la valeur de son activité dans la relation aux autres.

Comme un symbole, les cinq ans au pouvoir de l'équipe Sarkozy se sont ouverts sur l'affirmation du « travailler plus pour gagner plus ». Immense détournement de la valeur du travail réduite à une quantité sans « valeur d'usage », sans utilité sociale, pour suggérer un rapport direct entre quantité de travail et rémunération comme fruit du « mérite » de... se tuer au travail.

Ce quinquennat, plus que tout autre, a vu le chiffre régné en maître, en principe absolu d'action et d'évaluation – de la LOLF (loi organique relative aux lois de finance), aux indicateurs de gestion des activités et des personnels appuyés sur les conclusions du Conseil de l'Europe tenu à Lisbonne (appelée « stratégie de Lisbonne »), en passant par la Révision générale des politiques publiques (RGPP), la normalisation en mètre carré de l'occupation des bureaux, ou encore le nombre de salariés dans l'administration.

Imposer à tout un chacun de faire du chiffre, c'est in fine détourner chacun de l'intérêt général et de la nature même de son travail. Le chercheur ne doit être payé que lorsqu'il publie, l'enseignant pour sa seule présence face aux élèves, le comédien uniquement pendant la représentation, le médecin à partir du nombre d'actes qu'il réalise, le policier quand il augmente le nombre de gardes à vue (plus 62 % entre 2002 et 2010), le préfet quand il reconduit à la frontière

des immigrés, le journaliste en fonction de la part de marché qu'il a conquis dans l'audimat.

Une telle perte de sens de l'activité se traduit, on le sait, par des suicides dans les administrations publiques comme dans des entreprises privées.

Il va de soi que seul le ratio coût/efficacité financière est pris en compte dans l'évaluation par le chiffre et qu'il s'agit là d'une notion issue de l'entreprise privée concurrentielle appliquée à toute la société, y compris à des domaines publics dont l'action consiste dans le partage de biens communs de l'humanité. Toute activité doit être conforme aux règles du marché, dans un monde conçu comme une accumulation de richesses et de marchandises. Cette façon de penser l'activité humaine trouve bien sûr son paroxysme dans la création des agences de notation, qui « chiffrant » les dettes des États en fonction de leur perspective de spéculation sur les marchés financiers, et finissent par devenir les véritables détenteurs du pouvoir politique.

► AAA / *Bling(-bling)* / RGPP

Clèves (princesse de)

Nom du personnage et du roman éponyme publié anonymement par M^{me} de la Fayette, en 1678. À plusieurs reprises, Nicolas Sarkozy s'en prend à elle. Pourquoi tant de haine ?

D'abord, rappelons les faits. En février 2006, le président de l'UMP déclare : « *Dans la fonction publique, il faut en finir avec la pression des concours et des examens. L'autre jour, je m'amusais, on s'amuse comme on peut, à regarder le programme du concours d'attaché d'administration. Un sadique ou un imbécile, choisissez, avait mis dans le programme d'interroger les concurrents sur La Princesse de Clèves. Je ne sais pas si cela vous est arrivé de demander à la guichetière ce qu'elle pensait de la Princesse. Imaginez un peu le spectacle !* » En 2007 et en 2008, Nicolas Sarkozy récidive. Il précise : « *Le contribuable n'a pas à payer vos études de*

littérature [...] L'État doit se préoccuper d'abord de la réussite professionnelle des jeunes. »

Les mots sont clairs, implacables. Pas besoin de « faire ses humanités », le roman d'analyse qui naît avec M^{me} de La Fayette est bien inutile à nos concitoyens pour la formation de leur identité culturelle. Seule la formation professionnelle compte, l'école est là pour répondre aux besoins en salariat du patronat. Que ces propos soient tenus pour parler des fonctionnaires – seule catégorie ne relevant pas du contrat privé – et à l'occasion de la RGPP, confirme que seule la norme chiffrée et la performance dans la concurrence avec les autres font valeur dans cette société du rationalisme économique.

En raillant avec mépris la femme écrivain comme la guichetière, Nicolas Sarkozy éclaire toute la politique culturelle de son mandat. Celle-ci marque une rupture (sans retour ?) avec un consensus né de la Libération, mais déjà écorné depuis vingt ans, sur l'exception culturelle, conçue comme exception aux lois du marché.

Désormais, tout doit être soumis à l'exigence de rentabilité maximale. C'est le sens de la lettre de mission qui est envoyée à la première ministre de la culture, Christine Albanel : il s'agit de demander aux structures et organismes culturels de satisfaire la « demande », sans jamais interroger la façon dont celle-ci se construit par et à travers l'imposition médiatique des plus grandes industries. Cette injonction sert en fait de justification pour « tordre le cou » à l'« offre » artistique, soit à la création contemporaine libre et à son partage par le plus grand nombre. Les seize critères établis en janvier 2008 pour évaluer le ministère de la culture confirment cette orientation : évolution de la fréquentation des musées, de la part de marché des films français sur le territoire national, du nombre de fichiers audio ou vidéo piratés... Car, bien sûr, la rentabilité des industries suppose la chasse aux « mauvais » internautes, qui veulent par échange et appropriation d'art et de culture se construire leur propre identité.

► *Bling (-bling) / Chiffre / Naming / RGPP*

Code du travail

Recueil de la plupart des textes législatifs et réglementaires applicables en matière de droit du travail et de l'emploi. Il concerne aussi bien les droits individuels que collectifs : santé, sécurité, conditions d'emploi... Le Code traite aussi du contrôle (inspection du travail) et des sanctions possibles, ou encore des recours juridiques (conseil des prud'hommes). Depuis sa création en 1910, son histoire reflète les rapports de force entre le capital et le travail.

Le Code du travail est né de la volonté de réunir les « lois ouvrières » afin de faciliter l'accès des travailleurs au droit et les rendre effectives. On le définissait à l'origine comme un Code pénal spécialisé, visant à en sanctionner les manquements. Il s'est d'abord étoffé et complexifié à mesure que la législation devenait plus protectrice pour les salariés.

Le retournement de tendance date du début des années 1970, et surtout de la montée en puissance de l'idéologie libérale, faite d'apologie de la concurrence, de mondialisation de l'exploitation capitaliste et de la précarisation généralisée du salariat. Ces années sont celles du détricotage méthodique du droit du travail. Le postulat convenu étant que les « rigidités » du droit du travail sont autant d'entraves au développement de l'économie et donc de l'emploi. Peu importe que le chômage de masse n'ait en rien suivi les courbes de l'inflation juridique. Ainsi les cotisations sociales, représentatives de la protection sociale, forme de salaire indirect (Sécurité sociale, retraite, assurance chômage...) sont devenues dans le langage courant des « charges », implicitement indues.

L'équipe Sarkozy, en relayant les projets du syndicat patronal, le Medef, n'a cessé de s'attaquer au Code du travail. La loi de 2008 relative à la modernisation du marché du travail assouplit les règles relatives à la durée du travail (convention de forfait, notamment), précarise encore les salariés (CDD à terme incertain, allongement de la période d'essai, rupture conventionnelle...), et constitue une véritable déréglementation du droit du travail. Dans cette loi portant rénovation de la démocratie sociale, un basculement important est opéré,

avec, dans certains domaines, l'instauration de la primauté de la négociation collective d'entreprise dans la hiérarchie des normes en droit du travail¹. Depuis lors, la règle du principe de faveur, qui faisait figure de principe général du droit du travail, a été inversée. Le code agissait comme un minimum commun, un Smic juridique en quelque sorte, chaque règle de rang inférieur ne pouvant pour l'essentiel contenir que des dispositions plus favorables : conventions collectives, accords d'entreprises et enfin contrat de travail.

Un objectif déterminant du patronat a été atteint : mettre en avant le droit négocié contre le droit imposé. L'UMP entend poursuivre cette logique en faisant sauter la durée légale du travail – les 35 heures – en la renvoyant vers des négociations collectives de branches.

On le voit, le nouveau Code du travail, entré en vigueur en mai 2008, en transforme l'esprit. Il devient un droit au service de l'économie et non plus un droit protecteur des salariés et de la représentation du personnel. À titre d'exemple, les règles relatives à la durée du travail appartiennent maintenant à la partie salaire, alors qu'elles relevaient jusque-là des conditions de travail. La durée du travail est devenue un coût, et non plus un élément de la protection de la santé du travailleur. Et les moyens mêmes de faire respecter les droits sont rendus plus compliqués : la remise en cause de la gratuité de la procédure prud'homale (paiement d'un timbre fiscal de 35 euros) restreint l'accès au juge pour des milliers de salariés, et touche en premier lieu les plus fragiles.

► **Justice / Médecine du travail / Syndicats**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Travailler tue en toute impunité*, Syllepse, 2009

1. Article L 2253-3 du Code du travail – Hormis en matière de salaires minima, classifications et garanties collectives complémentaires

Compétitivité

Impératif selon lequel les salaires et les cotisations sociales devraient être revus constamment à la baisse.

Dès le début des cinq années de pouvoir de l'équipe Sarkozy, la compétitivité a été un thème récurrent ayant pour fonction de justifier toutes les régressions sociales: la casse du Code du travail, de la retraite par répartition, le démantèlement des 35 heures... Les soixante et onze « pôles de compétitivité », créés en 2004 sous le gouvernement Raffarin (alors que Nicolas Sarkozy était ministre de l'économie et des finances) – soit-disant pour lutter contre les délocalisations, ont vu, en juin 2008, leur reconduction pour trois ans pour un coût de 1,5 milliard d'euros. À cette occasion, le Premier ministre François Fillon a exprimé la philosophie du projet: *« L'innovation, c'est la rencontre de trois acteurs: les universités, les organismes publics de recherche et les entreprises. Et le rôle des pouvoirs publics, c'est de faciliter cette synergie. »* Traduire: faciliter la subordination de l'Université et de la recherche publique à l'entreprise... Quant à la logique de guerre commerciale prônée au plan international, elle doit s'appliquer sur tout le territoire, dans une généralisation de la concurrence de tous contre tous.

Toujours selon François Fillon, *« les pôles de compétitivité ne peuvent fonctionner que si l'on accepte qu'il y ait des réussites et des échecs »*. Les salariés concernés par les « échecs » apprécieront...

Autre version de l'antienne de la compétitivité: en février 2011, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont lancé dans le cadre d'un Conseil européen (initialement destiné à l'énergie et l'innovation) leur projet de « pacte de compétitivité » pour les pays de la zone euro, appelé « pacte euro plus ». L'objectif était de donner des gages accrus aux marchés financiers. Pour y arriver, Berlin et Paris ont mis en avant l'objectif d'une plus grande convergence des politiques nationales en matière fiscale et budgétaire. On trouve là le point de départ du projet d'interdire les déficits publics,

en l'inscrivant dans le marbre des Constitutions nationales (la fameuse « règle d'or »), la suppression des indexations des salaires selon l'inflation, et l'ajustement des systèmes de retraites sur l'évolution démographique. Compétitivité et austérité pour les peuples marchent de concert...

► *Agricole (crise) / Euro (pacte pour l')*

Con (« Alors casse-toi pauv'... ! »)

Terme choisi par Nicolas Sarkozy pour s'adresser à un concitoyen, en plein Salon de l'agriculture de 2008.

On se souviendra sans doute longtemps des injures et outrances verbales de Nicolas Sarkozy. Son « *Alors casse-toi pauv'con!* » de février 2008 au Salon de l'agriculture fait suite au « *nettoyer la racaille au karcher* » de 2006, alors qu'il n'est encore que ministre de l'intérieur.

En insultant ainsi publiquement un de ses concitoyens, c'est la fonction présidentielle qu'il bouscule, comme il l'a fait avec le yacht de Vincent Bolloré ou la soirée au Fouquet's de 2007, alors que toute manifestation de désaccord un peu expressive ou excessive à l'encontre du président de la République est systématiquement sanctionnée et objet de poursuites.

Citons quelques cas. Romain Dunand envoie une lettre au ministre de l'intérieur, pour demander la libération d'un professeur des écoles accusé de s'être opposé à l'expulsion d'un parent d'élève. Il écrit : « *Voilà donc Vichy qui revient : Pétain avait donc oublié ses chiens!* » Il est condamné en correctionnelle, en février 2008, à 800 euros d'amende, pour « *outrage à personne dépositaire de l'autorité publique* ». Hervé Éon, militant à Laval, brandit sur le passage de Nicolas Sarkozy une pancarte : « *Casse-toi pauv'con!* ». Il est condamné à 30 euros d'amende en août 2008. Audrey Dupont, journaliste, traite Nicolas Sarkozy de « *nain mégalomane* » sur un blog. Deux ans plus tard, sa nomination comme directrice de la communication à la préfecture de la Réunion est suspendue.

► *Bling(-bling), Fouquet's*

Contis (les)

Nom des 1600 salariés français et allemands qui ont résisté jusqu'au bout à la fermeture injuste, car infondée économiquement, de leurs usines, en avril 2009. Cette décision de Continental illustre, à la fois, l'absurdité et les ravages du capitalisme financier, au nom du « toujours plus de profit », mais aussi la solidarité et la volonté des travailleurs de ne rien lâcher.

Peu après que le syndicat CFDT ait fait des concessions considérables pour maintenir les emplois à l'usine de Clairoux jusqu'en 2012, la direction de Continental fait savoir que le site doit fermer. La raison invoquée ? Un site enregistrant des coûts qui seraient les plus élevés d'Europe, auxquels le groupe ne pourrait faire face, malgré un bénéfice net de 27 millions d'euros en 2008. Les conséquences ? 1 100 suppressions d'emplois directs, et deux à trois fois plus d'indirects.

Refusant de subir, les salariés se battent pied à pied, utilisent l'arsenal juridique. Acculés, délaissés par l'équipe Sarkozy décidée à ne rien faire, méprisés par la direction de Continental, les salariés explosent le 21 avril 2009, quand le tribunal de Sarreguemines rejette leur demande d'annulation du projet de fermeture de l'usine. C'est ce coup de colère qui s'exprime contre la sous-préfecture et le poste d'accueil de l'usine et qui oblige, enfin, l'État à mettre en place une négociation tripartite (préfet, direction, salariés). Ces derniers obtiennent des indemnités et des conditions de licenciement largement plus favorables à ce que prévoit la législation. Mais c'était sans compter la Direction de Continental et le gouvernement qui feront preuve par la suite d'un acharnement judiciaire sans précédent.

Au final, seuls les salariés auront été jugés et condamnés, alors que Luc Chatel, secrétaire d'État à l'industrie, avait pourtant promis, au début du conflit, que « *les dirigeants auraient à justifier devant les tribunaux de la motivation de tels licenciements* ». Le groupe Continental, lui, continue son chantage,

en toute impunité : en février 2011, il a imposé des conditions salariales draconiennes à plusieurs de ses usines européennes, dont celles de Toulouse, Foix et BousSENS...

► *ADN / Compétitivité / Gandrange / Syndicats*

Contrats aidés

Contrats de travail particuliers destinés aux chômeurs, dont les dispositions sont d'abord favorables à l'employeur. Sous certaines conditions seulement, que n'a pas réunies l'équipe Sarkozy, ils peuvent faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois les plus en difficulté.

La politique des contrats aidés est, de par sa nature même, une voie ambiguë. En abaissant le coût de ces salariés par de multiples incitations et en construisant des statuts juridiques ad hoc exorbitants du droit commun, elle modifie la norme d'emploi et conduit à accentuer la précarisation. Symétriquement, en visant à aider à insérer ou à resocialiser les plus en difficulté dans l'accès à l'emploi – en particulier, les jeunes sans formation et les chômeurs de longue durée – dans une situation de chômage de masse durable, elle peut limiter l'exclusion.

Encore faut-il pour cela que ces contrats respectent une triple condition : profiter vraiment aux plus en difficulté, offrir une rémunération et une durée du contrat les moins éloignées possibles du droit commun, déboucher sur une insertion réelle et durable, ce qui suppose un vrai contenu en formation.

Bien qu'elle ne puisse se substituer à la seule réponse véritable : la création d'emplois, cette politique peut donc être utile.

Elle est, par ailleurs, soumise à la tentation permanente de l'utiliser pour faire pression sur le chiffre du chômage plutôt que d'aider au retour vers l'emploi. C'est très précisément ce qu'illustre la politique de l'équipe Sarkozy, en particulier depuis 2008. Alors que depuis 2002 les crédits de l'emploi avaient été drastiquement réduits, la pression de la crise conduit à un total changement de cap : plus 40 % de contrats aidés en

un an¹. Elle s'adosse de surcroît à un type de contrat – le contrat d'initiative emploi – qui s'applique au privé. Il est celui dont l'« *accompagnement dans l'emploi* » (tutorat, formation) est de tous le plus faible!

Enfin, le subventionnement par l'État s'accroît², alors même que la durée des contrats diminue... Enfin, conduite dans l'urgence en fonction d'une politique du chiffre, elle ne s'adresse pas à ceux qui en ont le plus besoin mais ratisse large : la part des chômeurs de longue durée se réduit, le nombre de personnes handicapées et d'allocataires de minima sociaux diminue drastiquement. Le nombre des jeunes augmente très fortement, mais ce ne sont pas nécessairement ceux qui en ont le plus besoin³. Cette politique-là n'est donc pas un accompagnement des chômeurs vers le retour à l'emploi, c'est une vraie aubaine pour les employeurs.

► *Emploi (Pôle)*

Conventionnelle (rupture)

Procédure créée en juin 2008, permettant de licencier des salariés, et notamment des seniors, sans en passer par des plans de licenciement coûteux pour les entreprises.

C'est l'une des grandes réussites de la politique sociale de l'équipe Sarkozy, une réussite qui profite d'abord au patronat. 480 000 ruptures conventionnelles sont intervenues entre mi-2008 et fin 2010. En 2010, elles ont représenté 10 % des fins de contrat. La caractéristique principale de ce dispositif est de permettre de rompre le contrat de travail par accord entre les deux parties, sans nécessité pour l'employeur de motiver la rupture. Il s'agit d'un recul juridique considérable sur les acquis de la loi de 1973, votée dans la foulée de 1968. Elle obligeait l'employeur à motiver toute rupture de

1. 502 000 contrats aidés en 2009, à comparer aux 358 000 de 2008.

2. Elle passe de 70 % à 90 % de la subvention autorisée, fixée à 47 % du Smic!

3. La part des jeunes en CIE ayant un niveau de formation supérieur ou égal au bac passe ainsi de 22 % en 2008, à 42 % en 2009!

contrat de travail (motif économique, disciplinaire, inaptitude médicale, insuffisance professionnelle...); et l'exposait, le cas échéant, à devoir rendre des comptes devant le conseil des prud'hommes, sur le caractère réel et sérieux du motif invoqué. Désormais, l'employeur peut s'affranchir de cette obligation, si le salarié donne son accord. Cette garantie est évidemment toute relative dans le cadre d'une relation contractuelle où, par nature, les parties ne sont pas égales, l'une étant subordonnée à l'autre, et alors que, par ailleurs, le niveau de chômage est très élevé. S'il est vrai que, dans un certain nombre de cas, c'est le salarié qui sollicite la rupture, les statistiques montrent qu'il s'agit souvent d'un moyen pour fuir de mauvaises conditions du travail, voire du harcèlement. Nombreux sont les salariés se retrouvant au chômage après leur rupture conventionnelle.

Pour les entreprises, ce dispositif représente une véritable aubaine. D'abord, pour contourner l'obligation de mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi – les licenciements économiques étant maquillés en ruptures conventionnelles. Ensuite, pour se débarrasser de salariés « seniors ». La part de ruptures conventionnelles dans les fins de contrat passe ainsi de 8 % pour les moins de 30 ans à 16 % pour les plus de 55 ans.

On le voit, la mise en place de ce dispositif marque clairement un recul des droits des salariés, et donc un renforcement des prérogatives patronales, alors même que le droit du licenciement en France est extrêmement favorable aux employeurs, en dépit d'un mythe tenace.

► *Code du travail / Dimanche (travail du) / Retraites / Syndicats*

Copé (niche)

Niche fiscale maintenue malgré le fait qu'elle représente un coût budgétaire vertigineux.

Connue sous le nom de « niche Copé », l'exonération des plus-values à long terme sur la cession de titre de participation alimente régulièrement le débat fiscal. Par son coût (évalué à 6 milliards d'euros en 2009) et le profil de ses bénéficiaires

(essentiellement les grands groupes), elle est l'un des symboles de l'inégalité des entreprises devant l'impôt sur les sociétés. Ce dernier présente, en effet, les mêmes déséquilibres que l'impôt sur le revenu payé par les personnes physiques : un petit nombre de contribuables concentre tout à la fois les richesses (les revenus dans un cas, les bénéfices dans l'autre) et le bénéfice de nombreuses niches fiscales.

Le résultat est le même : alors que les grands groupes, tout comme les plus fortunés, parviennent à réduire fortement leur impôt grâce aux « niches », les petites et les moyennes entreprises supportent, tout comme les contribuables des classes moyennes, un taux effectif d'imposition plus élevé. 6 200 entreprises en bénéficient, mais 250 d'entre elles concentrent 90 % de l'assiette exonérée et les dix premiers groupes concentrent à eux seuls près de la moitié du bénéfice du dispositif. Officiellement, cette niche vise à favoriser l'implantation de holdings en France. Mais son bilan est frappant. La hausse du nombre de holdings constatée par le Conseil des prélèvements obligatoires est faible, il est passé de 1 112 en 2007 à 1 276 en 2010. Le Conseil précise qu'« *aucun lien n'est toutefois établi entre cette progression et l'exonération des plus-values* » et dénonce de « *forts effets d'aubaine* ».

Cette « niche » n'est pas la seule responsable du déséquilibre fiscal. Les mesures dérogatoires à l'impôt sur les sociétés représentent un coût annuel de 66 milliards d'euros.

► *Dette / Fraudes / Mayotte / Taxe professionnelle / Total*

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Un impôt juste pour une société juste*, Syllepse, 2011

Dakar

Nom de la ville où Nicolas Sarkozy a prononcé, en juillet 2007, son premier discours en Afrique subsaharienne. Il a suscité un tollé de par les stéréotypes coloniaux et une conception ethnocentrée de l'Histoire qu'il véhicule.

Tout en prenant des précautions pour distinguer les différentes réalités du continent, Nicolas Sarkozy s'adresse très

vite, dans ce discours, à l'« homme africain », qui se mue ensuite en « homme noir », dévoilant ainsi une vision uniforme de l'Afrique, une vision essentialisante, structurée par les poncifs de l'époque coloniale. Cet « *homme noir*, dit-il, *n'est pas assez entré dans l'histoire* ». L'Afrique se transforme alors en un continent sans histoire, au mieux doté de mythes et de traditions, tant les Africains seraient rétifs au progrès. Dans cet « ordre immuable », les soubresauts ne seraient dus qu'à l'irruption de l'homme blanc venu agiter son immobilité. L'esclavage, la colonisation, le pillage de l'Afrique sont condamnés avec vigueur. Mais là encore, il s'agit de précautions oratoires puisque, dans la foulée, les « aspects positifs » de la colonisation sont longuement développés. Et ce que le colonisateur a apporté à l'Afrique, ce n'est rien moins que la modernité. Avec ce discours, l'équipe Sarkozy, qui refuse fermement toute perspective de repentance, renoue donc avec la « mission civilisatrice de la France ».

Ce concept de la « non-repentance », très présent dans les discours sarkozystes, permet d'évacuer toutes les évolutions historiographiques et donne une vision figée de l'Histoire, dégagee de tout processus historique. Tout examen critique de l'histoire de France est ainsi assimilé à une perfidie contre la nation. L'instrumentalisation de l'Histoire est ici manifeste. Elle permet à l'équipe Sarkozy de réunifier la droite, notamment la plus conservatrice, proche de l'extrême droite, tout en popularisant la thématique de l'identité nationale. La visite de Nicolas Sarkozy à Dakar a lieu deux mois après la création du très polémique « ministère de l'immigration, de l'intégration, l'identité nationale et du codéveloppement solidaire ». Or, en filigrane, les représentations exotiques et infantilisantes de l'« homme noir » évoquent, dans un jeu de miroir, celles accolées à l'« homme blanc ». L'identité nationale passe ici par une définition en négatif, l'image de l'autre ne servant qu'à entretenir un reflet de soi, fût-ce au prix de la réactivation de poncifs racistes et d'un dénigrement explicite d'une Histoire riche et complexe.

► *Françafrique / Identité nationale*

Délinquance

Est délinquant celui qui commet des délits répertoriés dans le Code pénal. Pour le poursuivre, interviennent une police judiciaire, des magistrats capables de qualifier techniquement ces infractions passibles des tribunaux correctionnels. Tout ce que l'équipe Sarkozy a cherché à casser.

La lutte contre la délinquance nécessite autre chose qu'une série de lois votées dans l'urgence, pour satisfaire l'émotion d'un instant populiste. La politique décidée à partir de 2002, qui s'accélère dès 2007, n'a donc pas visé la lutte contre la délinquance, mais la lutte contre l'insécurité et surtout le sentiment d'insécurité prêté à l'« opinion publique ». Pour preuve : les 8 000 postes supprimés dans la police nationale dans le cadre de la RGPP. Les entreprises de sécurité privée disposent actuellement d'effectifs supérieurs à ceux de la police ou de la gendarmerie nationale¹.

Tous les instruments administratifs et juridiques, mais aussi les méthodes médiatiques de *story-telling*, ont été convoqués pour opérer ce glissement. À titre d'exemple : la police ne doit plus poursuivre des délinquants mais des « racailles » ; la délinquance elle-même n'est qu'une suite statistique, dont le seul but est l'exploitation par un Office national de la délinquance et des réponses pénales ; les instances partenariales, avec notamment les collectivités locales, deviennent des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance à partir de 2002, qui voient ensuite les trois quarts du budget de prévention de la délinquance orientés vers un plan d'implantation de caméras de vidéosurveillance. Le budget 2011 du Fond interministériel de prévention de la délinquance se voit majoritairement affecté à l'achat de ces caméras (30 millions sur 51 millions d'euros).

La période 2007-2012 commence par un instrument législatif principal, qui signe ce glissement. La loi de prévention de la délinquance, en date du 5 mars 2007, n'est pas une loi

1. Cf. le rapport sur le contrôle des entreprises privées de sécurité, Inspection générale de l'administration (mai 2010).

pénale mais un projet politique sécuritaire visant à modifier la nature de notre État de droit. De la législation des chiens dangereux jusqu'à la création de nouvelles infractions destinées à accroître la répression des faits commis contre les forces de l'ordre en passant par la généralisation du partage du secret professionnel, cette loi instaure des dispositifs visant à substituer l'État social par un État sécuritaire.

Suivront par la suite des textes sur les peines planchers (août 2007), la rétention de sûreté (février 2008), la loi sur l'internement psychiatrique sans consentement (août 2011). Autant de textes qui, sous prétexte de la lutte contre l'insécurité, visent à changer le paradigme légal et s'affranchir des principes fondamentaux.

► *Chiffre / Fou / Loppsi 2 / Mineur / Prison / Vidéosurveillance*

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Filmer, fichier, enfermer, vers une société de la surveillance ?*, Syllepse, 2011

Dépendance

État d'une personne jugé trop coûteux pour être pris en charge désormais par la solidarité nationale. La perte d'autonomie devant fait l'objet d'une grande réforme sous ce quinquennat. Il n'en a rien été ; l'équipe Sarkozy laissant la situation intenable perdurer.

L'équipe Sarkozy n'a cessé de multiplier les annonces sans avenir ; la dépendance des personnes âgées en fait partie. En septembre 2007, elle déclare qu'un projet de loi va voir le jour. Durant deux ans, le Sénat, l'Assemblée, puis les quatre groupes politiques parlementaires phosphorent, en limitant très vite la portée de la future réforme au seul financement de la prise en charge de la perte d'autonomie.

À travers les propositions qui émergent de la majorité présidentielle, apparaît aussitôt la véritable intention de l'équipe Sarkozy : réformer pour supprimer des droits sociaux. D'ailleurs, le choix du haut fonctionnaire chargé, auprès de Roselyne Bachelot, ministre de référence, d'assurer l'aboutissement de ce projet de loi, est en soi un signal fort : c'est

le même qui, quelques mois plus tôt, a travaillé à la casse des retraites.

Pensée à budget constant, malgré des besoins en augmentation, cette « grande » réforme de la dépendance ne vise qu'un objectif : livrer cette branche de la Sécurité sociale aux appétits du privé. Pour cela ont été envisagées la réduction du nombre de bénéficiaires (supprimer la prise en charge des personnes jugées les autonomes et classées en GIR 4, c'est-à-dire environ 600 000 personnes), l'obligation pour les salariés de cotiser chaque mois pour bénéficiaire, ensuite, à l'âge de la dépendance, d'une allocation sociale minimale, etc. Parallèlement, le recours aux assureurs privés est présenté comme un complément indispensable.

Avec de telles propositions, le problème posé par la dépendance n'est aucunement réglé. Pire, elles aggravent la situation. Rien n'est fait pour aider des personnes âgées de plus en plus en situation de pauvreté. Rien n'est prévu pour alléger la charge, pourtant reconnue comme intenable, des 4 millions d'aidants familiaux dont l'énorme majorité sont des femmes. Rien n'est prévu pour résoudre le problème financier, qui pèse considérablement sur les Départements, responsables du versement de l'allocation sociale dépendance (APA) pour le compte de l'État.

Finalement, le 24 août 2011, dans le cadre de son « plan de réduction des déficits publics », le Premier ministre annonce finalement le report à 2012 de cette « réforme ».

Or, rien n'est réglé sur le plan social comme sur le plan financier. Combien de temps encore les Départements seront-ils en capacité de faire face à leur obligation ? Le nombre de bénéficiaires est en hausse constante alors que les recettes de ces collectivités baissent sous l'action du gouvernement (diminution des dotations d'État, suppression de la taxe professionnelle, non-remboursement à l'euro près par l'État des dépenses avancées pour lui par les conseils généraux...).

► **Allocations / Locale (démocratie) / Taxe professionnelle**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Dépendance-perte d'autonomie : affaire privée ou sécurité sociale ?*, Syllepse, 2011

Dette

Obligation illégitime qui a condamné à la misère et à l'austérité d'abord les pays en développement, puis les États occidentaux.

L'équipe Sarkozy a fait de la réduction de la dette et des déficits publics un objectif central. C'est en son nom que sont mis à mal les services publics, ou ce qu'il en reste, et, plus globalement, que sont justifiés les multiples plans de rigueur.

La crise financière et la récession qui a suivi ont joué leur rôle dans l'accroissement des déficits (perte de recettes fiscales, dépenses supplémentaires avec les plans de relance et le sauvetage des banques). Ainsi, le déficit public de la France est passé entre 2007 et 2009 de 2,7 % à 7,5 % du PIB et sa dette publique de 63,8 % à 77,6 % du PIB, soit 1 600 milliards d'euros. Certes, la somme considérable peut apparaître considérable mais elle n'est pas exceptionnelle si on observe notre histoire économique ou si on la rapporte à l'endettement supportable par les ménages et les entreprises. Le problème réside essentiellement dans son coût, le service de la dette représente presque autant que le budget de l'Éducation nationale à cause des taux qui nous sont imposés.

Cependant, la dette ne date pas de la crise financière. Avant celle-ci, son accroissement est dû essentiellement aux cadeaux fiscaux faits aux ménages les plus riches et aux entreprises, notamment les plus grandes. Le rapport d'information, que le député UMP Gilles Carrez a établi en juillet 2010 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, donne des éléments qui permettent d'évaluer l'impact de « dix années de pertes de recettes non compensées ».

On a ainsi pu calculer qu'en l'absence des cadeaux fiscaux, le déficit budgétaire n'aurait été que de 3,3 % en 2009 au lieu de 7,5 %, la France connaissant même, dans ce cadre, un léger excédent budgétaire en 2006, 2007 et 2008. Selon la Cour des comptes, les niches fiscales créées depuis 2003 constituent un manque à gagner de 70 milliards d'euros.

L'accroissement de la dette publique repose également sur le fait que les États sont obligés d'emprunter sur les marchés financiers, car les traités européens interdisent à la BCE de financer les États membres¹. Nous sommes donc dans une situation hallucinante, où les banques privées se refinancent à un taux dérisoire auprès de la BCE et prêtent aux États à des taux nettement supérieurs voire carrément usuraires – et ceci avec la complicité des agences de notation qui transforment les dettes nationales en produits spéculatifs. Les États et l'UE se sont ainsi volontairement mis sous l'emprise des marchés financiers. La dette est donc triplement illégitime : elle est le produit des cadeaux fiscaux faits aux privilégiés, de la crise financière dont ils sont responsables et du recours aux marchés financiers auxquels ils participent. Il s'agit aujourd'hui de savoir si la petite minorité de dominants qui, par son avidité, s'est rendue responsable de la crise, va en faire les frais ou si son coût va être supporté par la grande majorité de la population. La mise en place de plans d'austérité montre que les gouvernements ont décidé la seconde solution.

► *AAA / Bettencourt / Fraudes / Or (règle d') / Rigueur*

Pour aller plus loin : Appel de Thorens-Glières, 14 mai 2011

Dimanche

Jour pouvant être travaillé en France depuis une loi de 2009. Celle-ci revient sur un droit conquis il y a plus de cent ans, depuis la loi Sarrièr du 13 juillet 1906, qui avait sanctuarisé le dimanche comme repos obligatoire de 24 heures pour les ouvriers et les employés de commerce.

Bien avant 2009, de nombreuses dérogations existent déjà, dans les secteurs où l'interruption est techniquement impossible ou dont la continuité est nécessaire à la vie sociale :

1. Le 3 janvier 1973, le président Pompidou adopte une loi interdisant à notre pays d'emprunter à la Banque de France, l'obligeant ainsi à le faire auprès des banques privées avec intérêts. C'est le début de l'ère de la dette. Les marchés ont désormais la clé du financement des États.

certains services publics, hôtellerie, restaurants, débits de boisson, fleuristes, entreprises de presse et d'information, entreprises de spectacles...

En 2005, cette liste s'élargit à de nouvelles activités comme la jardinerie ou la location de DVD. La loi Châtel du 3 janvier 2008 y a encore ajouté les commerces d'ameublement.

En juillet 2009, pour répondre avec toujours plus de zèle aux exigences du syndicat patronal, Medef, pour « libérer » le travail, l'équipe Sarkozy fait voter une nouvelle loi, qui permet encore d'étendre les dérogations au repos du dimanche. Démagogiquement, le président assumé des riches se plaît alors à raconter l'anecdote d'une vendeuse de magasin qui lui aurait confié : « *Le dimanche, on est payé double, alors que la journée n'est pas plus longue qu'un lundi.* »

Désormais, les zones et communes d'intérêt touristique ou thermal sont concernées. Par décision du préfet, les commerces de détail peuvent donner un repos hebdomadaire par roulement pour tout ou partie du personnel. Seule la négociation sur les compensations est obligatoire, pas le résultat. Ensuite, des dérogations collectives ou individuelles et temporaires (cinq ans) pour les Puce (périmètre d'usage de consommation exceptionnelle) sont créées. Ainsi, dans les agglomérations de plus d'un million d'habitants, le préfet de région peut autoriser les établissements de vente au détail à déroger au repos dominical dans une zone caractérisée par des habitudes de consommation dominicale. Une quinzaine de zones commerciales sont concernées autour de Marseille et Lille.

Les autorisations sont accordées au vu d'un accord collectif fixant les contreparties ou, en l'absence d'accord, au vu d'une décision unilatérale de l'employeur approuvée par référendum des personnels concernés.

Au total, il n'existe donc pas de garantie de compensation, tels le doublement du salaire ou les repos compensateurs. Juridiquement, le refus de travailler le dimanche ne peut être un motif de refus d'embauche ou de licenciement.

La vérité est bien différente, comme l'illustre l'exemple d'un commerce alimentaire de la zone commerciale d'Albertville

(Savoie), qui ouvre le dimanche midi, organise un tirage au sort pour désigner la première des salariées qui accompagnera, chaque fin de semaine, les deux étudiantes recrutées pour tenir les caisses, et licencie deux salariées qui s'y refusent.

Si certains sondages affirment que 53 % des Français seraient favorables à l'ouverture des magasins le dimanche, d'autres montrent que 85 % refuseraient, quant à eux, de travailler ce jour-là.

► *Heures supplémentaires*

Edvige

Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale, dite Edvige. Acronyme de l'un des nombreux fichiers répertoriant la population y compris les enfants. En l'espace de cinq années de pouvoir de l'équipe Sarkozy, leur nombre a doublé (une soixantaine aujourd'hui), au nom de la sécurité et de la présomption de culpabilité.

Juillet 2008 : la nouvelle Direction centrale du renseignement intérieur, regroupant la Direction de la surveillance du territoire (DST) et les Renseignements généraux, se voit confier la gestion de deux fichiers, Edvige et Cristina, couverts par le secret défense. Ils ont immédiatement fait l'unanimité contre eux. En cause ? Le mélange des finalités, les renseignements collectés, notamment ceux concernant la santé et les particularismes sexuels, le fichage a priori des enfants dès l'âge de 13 ans, l'absence de droit à l'oubli et de durée de conservation des données collectées.

Aussitôt, plusieurs associations et syndicats se rassemblent pour former le collectif *Non à Edvige!*, mobilisent, pétitionnent (250 000 signatures), déposent un recours contre l'arrêté au Conseil d'État. 1 250 associations participent au mouvement. L'équipe Sarkozy finit par reculer, retire son projet, en apparence du moins. Car, un nouveau fichier Edivirsp (Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique) le remplace, dans lequel les informations

concernant la santé et les particularismes sexuels ont été supprimées, la modification des finalités et le droit à l'oubli pour les mineurs intégrés. Cet Edvige 2.0 cède, à son tour, la place à deux clones, un traitement de données relatif à la « *prévention des atteintes à la sécurité publique* » et un autre aux « *enquêtes administratives liées à la sécurité publique* ». Mais, la logique retenue est similaire, et la possibilité de fichier a priori les enfants de 13 ans demeure. L'existence de ces moyens de surveillance pose des questions fondamentales : quels usages peut-on en faire ? Jusqu'où peut-on aller au nom de la sécurité et de l'efficacité policière ? Que penser de la vente, par l'État, de ces fichiers à des entreprises privées (cf. le fichier des cartes grises) ?

► **BE1D / Vidéosurveillance**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Filmer, fichier, enfermer, vers une société de la surveillance ?*, Syllepse, 2011

Égalité professionnelle

Objectif affiché mais jamais poursuivi. Malgré quatre lois votées entre 1972 et 2008, il n'est toujours pas atteint. Pire, certaines politiques vont même littéralement à son encontre.

Les inégalités entre hommes et femmes concernent à la fois le statut des emplois, le temps de travail, l'accès à la formation, aux fonctions de cadres et de dirigeants, les rémunérations (écart moyen de 27 %) ... Elles aboutissent à ce que la pension moyenne de droit direct des femmes ne représente que 58 % de celle des hommes.

Or, la loi sur les retraites, votée à la fin 2010 malgré le fort mouvement social, marque une régression supplémentaire pour les salariés, et en particulier les salariées. Prenant acte du lien entre inégalités de salaire et faibles pensions féminines, elle intègre une disposition sur l'égalité salariale... qui constitue, en réalité, un recul par rapport à la loi de 2006 : cette dernière avait fixé pour objectif la suppression des écarts salariaux entre femmes et hommes avant le 31 décembre 2010. Faute d'avoir supprimé ces écarts, la loi supprime

la date butoir, trois mois avant l'échéance ! Le décret d'application, paru en juillet 2011, opère encore un recul par rapport à ce que la loi aurait pu permettre.

L'inefficacité des lois en la matière est largement due au manque de sanctions. Certes, la nouvelle loi prévoit, enfin, une sanction financière. Mais ses modalités d'application¹, ainsi que les multiples exceptions prévues, la vident quasiment de toute efficacité. La loi intègre également l'obligation d'accords collectifs ou, à défaut, d'un « *plan d'action pour lutter contre les inégalités* ». En clair, l'entreprise n'aura pas besoin de négocier un accord, quelques mesures baptisées « plan d'action » feront l'affaire, sans contrainte de résultat. Même l'Observatoire de la parité, présidé par le Premier ministre, a manifesté son désaccord par un communiqué déplorant que le « *décret prévoit des modalités de mise en œuvre tellement restreintes que la sanction semble improbable et, de ce fait, peu dissuasive* », et que la rédaction « *a minima du décret ne traduit pas l'esprit des députées et sénatrices, qui voyaient en cette disposition un moyen concret de lutter contre les inégalités salariales* ». Quand l'hypocrisie de l'équipe Sarkozy déçoit jusqu'à son propre camp...

► Femmes / Retraites

Émigration illégale

Oxymore juridique de l'équipe Sarkozy disant tout du mépris des droits fondamentaux sous ce quinquennat.

Le triste bilan des années de l'équipe Sarkozy en matière d'enfermement des étrangers est bien connu : le nouveau

1. La sanction est comprise entre 0 (sic!) et 1% du montant de la masse salariale versée pendant la période où l'entreprise n'est pas en conformité. Lors d'une inspection de travail, l'entreprise est mise en demeure de se conformer à la loi dans un délai de six mois. Si ce n'est pas le cas, la sanction s'appliquera ensuite simplement sur ces six mois, et non sur toute la période de non-respect de la loi ! F. Milewski, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), demande à juste titre où est l'incitation si l'entreprise a intérêt à attendre un contrôle pour se mettre en conformité ? On connaît de plus les moyens limités de l'Inspection du travail...

Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, véritable camp d'internement en bordure des pistes de Roissy, est le symbole de cette criminalisation forcenée des migrants.

Or, cette dernière débute bien en amont : en mai 2006, alors qu'il est ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy salue « *les efforts des pays de la rive sud de la Méditerranée pour contenir l'émigration illégale vers l'Europe* ». Ce syntagme d'« *émigration illégale* », fondé sur un oxymore juridique, dévoile tout à la fois le mépris des droits fondamentaux et les velléités impérialistes d'une politique européenne d'immigration largement inspirée par les gouvernements français successifs. Le « *droit de quitter tout pays y compris le sien* » est en effet inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948 et a depuis été repris dans plusieurs textes internationaux¹.

Mais, au cours des années 2000, et sous la pression de l'UE, l'ensemble des pays du Maghreb ont introduit un délit d'« *émigration clandestine* », en vertu duquel des milliers de « *harragas* » sont poursuivis et jetés en prison. Tout en obtenant le soutien et les subsides de leurs partenaires du nord de la Méditerranée, les régimes les plus autoritaires, tels que celui de l'Algérie, de la Libye de Kadhafi ou de la Tunisie de Ben Ali, trouvent ainsi le moyen de criminaliser celles et ceux qui votent avec leurs pieds.

Le « *printemps arabe* » a été notamment appréhendé à l'aune de l'effondrement de ce mur anti-migratoire, construit par des États dont le rôle dans la sous-traitance du contrôle des frontières de l'UE devait être préservé. C'est ainsi que, dans la période de transition actuelle, l'UE et la France sont en pointe pour que les nouveaux gouvernants endossent cet héritage et fondent leur démocratisation sur le déni d'un des droits les plus fondamentaux : celui de quitter son propre pays.

► *Méditerranée (Union Pour la) / Rétention (centre de) / Rilance*

1. Migreurop, « "Émigration illégale", une notion à bannir », juin 2006, www.migreurop.org/article922.html.

Emploi (Pôle)

Établissement public créé en 2008 dont l'équipe Sarkozy a réduit le budget et les effectifs, et ceci en pleine période de forte hausse du chômage.

19 décembre 2008 : deux structures fusionnent, l'une publique, l'Anpe, l'autre privée, l'Assedic. Objectif : réunir dans une seule structure les missions d'accompagnement et d'indemnisation des chômeurs, et ainsi doper leur retour à l'emploi.

Aujourd'hui, Pôle Emploi, c'est 75% du personnel sous statut privé, la suppression de milliers de postes, en moyenne 290 demandeurs d'emploi par portefeuille et par agent (jusqu'à plus de 600 dans le département de l'Essonne), 600 visites par jour et par agence, des radiations en hausse de 25% en juillet 2011, des suivis mensuels vite interrompus, des dossiers en retard de traitement, des bugs informatiques, du contrôle d'identité, du fichage, de la violence de par et d'autre des guichets, des tentatives de suicide, la fermeture de 956 agences, la dématérialisation et la déshumanisation (3949, suivi par SMS, visio-guichet ou email). La logique libérale s'impose désormais. L'indemnisation des demandeurs d'emploi se fait à partir de sommes d'argent empruntées sur les marchés financiers. En octobre 2010, l'Unedic s'est félicitée de la confirmation de sa note AAA...

Des logiques de concurrence sont également instaurées. Depuis 2006, Pôle Emploi ne bénéficie plus du monopole du placement des chômeurs ; il doit désormais faire face à la concurrence autorisée par l'équipe Sarkozy des agences d'intérim et autres sociétés de reclassement. Or, une étude du ministère du travail, publiée en juillet 2011, démontre, chiffres à l'appui, que le service public est pourtant plus efficace globalement que le privé pour retrouver des emplois aux chômeurs, et ceci pour un coût deux fois moins élevé que les opérateurs privés de placement (2200 euros en moyenne par an contre 1100 euros à Pôle Emploi).

► AAA / *Éveil (jardins d') / GDF / Poste / Rail*

Enseignants

Salariés de moins en moins fonctionnaires et de plus en plus précarisés.

L'équipe Sarkozy a déclaré la guerre au service public de l'Éducation nationale. Les conséquences sont douloureuses pour les personnels enseignants mais aussi administratifs, techniciens, ouvriers de service...

La décision de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite s'est traduite par la suppression de 165437 postes depuis 2003, soit 14,4 % des effectifs, dont 66 000 entre 2007 et 2011.

Le ministère a commencé par traquer ceux qui ne correspondaient pas à des classes, au détriment des remplacements; puis il s'est attaqué aux postes autour de l'enseignement, altérant ainsi le collectif qui permet aux équipes éducatives de travailler. Ensuite est venu le temps de la disparition des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, les Rased. En difficulté, ces élèves peuvent le rester. On ne prête qu'aux riches.

Le ministère a encore écorné le temps d'enseignement dans certaines matières ou, plus simplement, fermé des classes. Adieu l'école du village, bienvenue aux classes pléthoriques... Enfin, pour pallier ces suppressions de postes, on recrute des précaires jusqu'à faire appel à Pôle Emploi!

Pour compléter le champ de ruines, l'équipe Sarkozy s'est aussi attaquée à la formation initiale des enseignants, la formation continue étant et restant quasi inexistante. Sous couvert de recruter les enseignants au niveau master – ce qu'ils étaient déjà de fait, puisque titularisés, au mieux, cinq ans après le bac – on supprime l'année de stage rémunéré en tant que fonctionnaire stagiaire après concours, et une annuité pour la retraite. Afin de compenser à moindre coût les suppressions de poste dans la fonction publique, les nouveaux stagiaires exercent désormais directement à temps plein au lieu d'un tiers de temps¹, sans bénéficier de formation

1. Sur saisie des syndicats, le Conseil d'État a annulé le 28 novembre 2011

puisque les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont supprimés. Mais qu'ils se rassurent, surtout ceux qui exercent dans les quartiers relevant de l'éducation prioritaire, désormais, ils sont encadrés au plus près par des chefs d'établissement transformés en patrons, décidant de leur personnel (recrutement, missions, temps de travail) comme de l'organisation des enseignements (horaires, programmes). Bref, cette politique tend à rendre impossible le métier d'enseignant. Elle a un nom : le mépris !

► *BE1D / Pôle Emploi / Programmes / Scolaire (carte)*

Pour aller plus loin : *Fondation Copernic, L'Éducation nationale en danger, Syllepse, 2011*

Environnement (Grenelle de l')

Nom donné, au temps de l'ouverture politique, à une opération écologique de communication, finalement avortée. À l'occasion du second plan de rigueur de l'année 2011, l'équipe Sarkozy balaie sous le tapis les dernières traces du Grenelle de l'environnement, en diminuant de 20% le crédit d'impôt qui permettait d'aménager des logements dans cette perspective.

À l'été 2007, l'équipe Sarkozy lance le Grenelle de l'environnement. Heureuse initiative. La suppression du commissariat général du Plan avait fermé une précieuse occasion de confronter les points de vue de la société civile pour préparer la décision politique. Or il existe, dans le cadre d'un capitalisme même productiviste et libéral, des points de convergence entre partenaires sociaux.

Ce Grenelle associe le patronat (y compris agricole), les syndicats, mais aussi les associations environnementales. Signe des temps, les collectivités territoriales sont associées à la représentation de l'État. Ces cinq partenaires aboutissent le 25 octobre 2007 au dépôt de 285 propositions.

cette partie de la réforme jugeant l'arrêté ministériel non conforme, le ministre n'ayant pas la compétence seule pour le prendre. À l'heure où cette note est publiée, il n'est pas dit que l'équipe Sarkozy ne représente pas un texte identique mais cette fois-ci dans les règles d'usage.

Le résultat est impressionnant même si, dans les faits, il permet seulement à la France de se rapprocher de la norme européenne, déjà dépassée par la Suède, et que la question du nucléaire a été écartée dès le début.

La déclaration d'intention doit désormais se traduire en propositions de loi et en mesures concrètes. C'est alors que les lobbies se déchainent, relayés par les députés de la majorité présidentielle. Le ministre, Jean-Louis Borloo, tente une première loi de principes, très en deçà des conclusions du Grenelle, au grand dam des associations. Avec la loi définitive Grenelle 2 (mai 2010), c'est la curée. Il faut dire qu'entre-temps, les élections régionales de mars ont montré que l'électorat écologiste se reporte massivement à gauche.

Au final, les ambitions initiales sont oubliées, sauf dans deux domaines (isolation du bâtiment et déchets) où la perspective immédiate de contrats et de profits a permis des avancées. Les écotaxes sur le carbone et les essieux de camions sont abandonnées, les éoliennes empêchées, le nucléaire est même facilité, la sélection prévue des associations écologistes autorisées à débattre dans le cadre d'instances consultatives... Comble de tout, en octobre 2011, le gouvernement publie un décret permettant d'augmenter les quantités d'azote épandues sur les terres agricoles. Or ces rejets azotés, liés à l'élevage industriel et à l'épandage d'engrais, sont considérés non seulement comme propices à la prolifération des algues vertes, mais également néfastes à la santé des agriculteurs.

Ainsi, le bilan de ce quinquennat en matière d'environnement peut-il se résumer à la formule célèbre de Nicolas Sarkozy, prononcée au Salon de l'agriculture de 2010 : « *L'écologie, ça commence à bien faire !* »

► **Carbone (taxe)**

Epad

Établissement public d'aménagement de la Défense, dit EPAD. Initiales du premier quartier d'affaires européen, géré par l'équipe Sarkozy de manière

népotisme et insincère, bafouant libertés communales et urbanisme.

Oui, là, l'équipe Sarkozy a essayé, vraiment essayé, de confier une responsabilité importante à un jeune, de mettre le pied à l'étrier à cette génération sacrifiée. Un garçon de 23 ans, au bagage professionnel inexistant, aux études chaotiques, qu'on a voulu propulser à la tête de l'aménageur d'un des plus grands quartiers d'affaires d'Europe, au budget de 1 milliard d'euros : Jean Sarkozy. C'était en octobre 2009. Il s'est acharné mais, face à la polémique, a dû capituler. L'ex-futur président de l'EPAD a dû rendre les armes en direct, au 20 heures de France 2, le 22 octobre 2009. Le grand projet aura duré dix jours.

Finalement, la directrice sera Joëlle Ceccaldi-Raynaud, maire de Puteaux, députée des Hauts-de-Seine, suppléante de Nicolas Sarkozy pendant plusieurs années, accessoirement condamnée en 2006 pour diffamation (elle avait insinué que son opposant politique avait des penchants pédophiles), soupçonnée d'exil et de fraudes fiscales, depuis les révélations du Canard enchaîné...

Or, derrière le fait de népotisme caractérisé, se cache un autre scandale financier : les activités du promoteur Christian Pellerin, l'affaire dite de la tour BP, les connections avec le siège du Parti républicain. Au point que, devenu président du conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian déclare qu'il lui faut « *nettoyer les écuries d'Augias* ». À l'appui, un rapport de la Cour des comptes et le sénateur centriste Arthuis pointent des « *comptes non sincères* ». La Défense se trouverait en grande difficulté financière. Son patrimoine de tours mal entretenues ne lui promettrait pas un avenir à la mesure d'un passé si juteux. Dès lors, il faut sécuriser le trésor de guerre. Comment faire ? Ne pas s'embarrasser de la démocratie, de la qualité de l'urbanisme, des élus et des libertés communales, étendre à 800 hectares le champ de compétence de l'établissement, en y adjoignant 46 % de la ville de Nanterre et une partie de Courbevoie (contre l'avis de la mairie UMP), La Garenne-Colombes et Puteaux. L'urbanisation sans retenue de ces nouveaux territoires était,

et est toujours, supposée permettre de rentabiliser l'ensemble, et de financer les dépenses « annexes ».

► *Jeunes / Nomination*

Euro (pacte pour l')

Engagement européen adopté en mars 2011 visant à imposer aux pays signataires le retour à l'équilibre des finances publiques, sur un mode ultralibéral et autoritaire.

La cure d'austérité mise en œuvre par l'UE s'accompagne d'une volonté de réformer en profondeur la « gouvernance européenne ». S'il s'agissait d'injecter un peu de démocratie dans le fonctionnement de l'UE, marqué par le technocratisme et le poids des organismes non élus, comme la Commission européenne ou la BCE, on ne pourrait qu'applaudir des deux mains. Il n'en est, hélas, rien. Bien au contraire, les gouvernements et les institutions européennes veulent faire en sorte que des décisions majeures sur le plan économique et social soient exclues du débat démocratique.

Impulsées par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, trois grandes mesures ont été arrêtées. Tout d'abord, le « semestre européen ». Dorénavant, les budgets des États seront soumis au Conseil européen et à la Commission avant même qu'ils soient discutés par les parlements nationaux. Il s'agit ainsi de contrôler en amont l'évolution des dépenses publiques. Ensuite, une série de directives prévoit de durcir les sanctions contre les États en cas de déficit excessif, et vise à limiter les dépenses publiques. Enfin, le pacte pour l'Euro vise explicitement à accroître la flexibilité du travail, imposer l'austérité salariale et diminuer les dépenses de protection sociale.

Pour boucler ce dispositif, les États doivent intégrer dans leur loi fondamentale l'objectif de l'équilibre budgétaire, la fameuse « règle d'or » chère à l'équipe Sarkozy. Au nom de la lutte contre les déficits publics, l'austérité permanente est ainsi programmée.

Socialement inacceptable, ces dispositions sont économiquement stupides. Que se serait-il passé si elles avaient été

appliquées en 2008-2009, au moment de l'explosion de la crise financière et de la récession qui s'en est suivie ? La réponse est simple, on se serait retrouvé dans la situation des années 1930, avec un secteur bancaire effondré et une récession transformée en dépression longue. Les marchés envoient ainsi des injonctions contradictoires, que les gouvernements s'échinent à suivre : les marchés veulent que les déficits publics soient réduits, pour être sûrs que les États puissent payer la charge de la dette, mais ils s'inquiètent du fait que les mesures prises soient porteuses d'une logique récessive.

Dans cette situation, la crise ne peut que rebondir et les sommets européens de la dernière chance s'enchaîner. Après celui, mort-né, du 21 juillet, celui du 27 octobre 2011 n'a pas fait exception. L'annonce que le peuple grec allait être enfin consulté a suffi à ce que la panique reprenne. La démocratie fait peur à la finance !

► **AAA / Lisbonne (traité de) / Or (règle d')**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Face aux crises, un autre Europe*, Syllepse, 2009

Éveil (jardins d')

Structures privées pensées par l'équipe Sarkozy pour remplacer l'école maternelle.

L'école maternelle en France, toujours pas obligatoire, scolarise cependant presque la totalité des 3-6 ans, et moins d'un quart des moins de 3 ans. Bien que reconnue internationalement comme très performante, tant au plan de la scolarisation qu'à celui de l'entrée dans les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter), cette école est la cible d'attaques libérales visant son démantèlement. On se souvient du ministre Xavier Darcos, qui avait osé dire en 2008 que l'État n'a pas à payer des bac + 5 « *pour surveiller des siestes ou changer des couches* ». Fidèles à la stratégie politique de l'équipe Sarkozy, ces propos outrageux n'étaient que l'amorce d'une politique à venir. Elle s'est concrétisée dans le décret du 8 juin 2010, dit « Morano ». Il s'agit de désengager économiquement

l'État, qui paye les professeurs des écoles en maternelle (au même titre qu'à l'élémentaire), puis de confier les 2-3 ans à des garderies municipales ou privées, qui paieront des personnels sans formation particulière: des titulaires d'un CAP en « petite enfance » (soit BEPC + 2) en lieu et place de professeurs à bac + 5.

Ce n'est pas la première attaque contre l'école maternelle. Depuis plusieurs années des projets existent visant à supprimer le cycle 1 (soit petite et moyenne sections), et à ne garder que la grande section, qui est d'ores et déjà intégrée au cycle 2 (GS, CP et CE1). Pour toutes ces raisons, la création des « jardins d'éveil », comme la dégradation des conditions d'accueil des tout petits induite par le décret Morano, a très largement mobilisé les personnels de la petite enfance, les enseignants de maternelle, les parents d'élèves et les élus.

► **Formation**

Pour aller plus loin : Appel « Pas de bébés à la consigne »

Fabris (New)

Nom de la fonderie de Châtellerault où a eu lieu l'un des bras de fer les plus durs entre les salariés, l'équipe Sarkozy et un grand groupe européen.

Moins d'un an après son rachat par le groupe italien Zen, le 26 novembre 2008, l'entreprise New Fabris est mise en cessation de paiement. Cela signifie 366 suppressions d'emplois. Un plan de sauvegarde de l'emploi doit suivre.

Or, après des mois de tractation, de manœuvres judiciaires et d'action des salariés, le 16 juin 2009, la décision du tribunal de commerce de Lyon tombe : le site de Châtellerault va être fermé. Le lendemain, les salariés manifestent pour négocier une prime extralégale de licenciement de 30 000 euros. Face à l'inertie politique, à la mi-juillet, ils disposent des bouteilles de gaz, destinées à faire sauter l'usine et gardent les pièces neuves comme un trésor de guerre. Emballément médiatique oblige, le ministre de l'industrie, Christian Estrosi, se décide à recevoir les délégués syndicaux et déclare : « *Je ne suis pas que le ministre de l'industrie. Je veux que les*

ouvriers sachent que je suis leur ministre. Je suis le ministre des ouvriers. » Selon ses dires, les constructeurs automobiles se seraient engagés sur les stocks et sur le rachat d'une partie de l'outillage. L'État investirait 1,5 million d'euros pour la revitalisation du territoire, avec une allocation spéciale du Fonds national pour l'emploi pour dix-huit salariés de plus de 56 ans. Chaque salarié signant un contrat de transition professionnelle doit toucher une indemnisation de 17 500 euros. Après de nouvelles tractations, une manifestation forte de 3 500 personnes à Châtelleraut le 30 juillet, le ministre de l'industrie est obligé de passer des promesses aux actes. Le 31 juillet, les salariés de New Fabris votent à bulletin secret : 204 voix favorables au protocole, 24 contre. L'équipe Sarkozy salue immédiatement « *le dénouement positif du conflit* » et « *la sage décision des salariés* ». Le 26 janvier 2010, l'ensemble des machines et du matériel de bureau est vendu aux enchères.

► *Compétitivité / Contis (les) / Gandrange / Molex / Spéculation / Travail*

Femmes

Personnes qui auraient, selon Nicolas Sarkozy, « une vie qui ressemble aujourd'hui à celle des hommes ».

Alors qu'un viol a lieu toutes les cinq minutes, alors que l'égalité femmes-hommes est loin d'être atteinte, qu'elle progresse très lentement, stagne dans certains domaines, alors que des politiques volontaristes sont essentielles pour la faire progresser, l'équipe Sarkozy n'a pris aucune mesure dans ce domaine, si ce n'est, en janvier 2009, la tentative de réduire de 42 % ses subventions au Planning familial.

Créée en 1956, cette association accueille partout en France, chaque année, 450 000 personnes, femmes, et hommes. Elle fait un travail d'information (contraception, prévention...) et d'éducation populaire à l'égalité indispensable. Face à la menace de coupe budgétaire, le Mouvement français pour le planning familial lance alors sur internet une

pétition de soutien. La réaction est immédiate : en un mois, 140 000 personnes signent. Devant l'ampleur de la mobilisation, l'équipe Sarkozy recule. Sur ce point-là en tout cas car, pour le reste, toutes les politiques qu'elle décide sont synonymes de régression sociale, et ceci plus particulièrement pour les femmes.

En refusant de penser ses réformes à l'aune des inégalités de genre, le gouvernement, par les reculs sociaux qu'il impose à l'ensemble des salariés, fait aussi reculer l'égalité entre les sexes. C'est le cas avec la réforme des retraites. La prise en compte du congé maternité (trente-deux semaines en moyenne sur 2081 semaines d'activité) ne réussit pas à inverser les conséquences réelles de ce texte. Le recul de l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisations ont pour effet direct, comme pour les réformes précédentes, de creuser les écarts de pension entre les femmes et les hommes.

Même mécanisme avec la réforme de l'hôpital public : la diminution des crédits d'un service public déjà exsangue pousse les hôpitaux à faire des choix entre leurs services. Automatiquement, ce sont les moins « rentables » qui payent le prix fort. Parmi eux, les centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Entre 2002 et 2011, près de cent centres IVG ont fermé sur le territoire, entraînant des difficultés réelles d'accès à l'avortement dans plusieurs régions.

Dans tous les domaines, là où la protection collective et l'investissement de l'État reculent, ce sont les droits des femmes qui trinquent. C'est le cas pour l'emploi – les emplois à temps partiel, trappe à précarité pour les femmes, repartent à la hausse ; pour la petite enfance – les promesses d'ouverture de 200 000 places supplémentaires resteront lettre morte ; ou encore en matière de violences faites aux femmes – la loi du 9 juillet 2010, et visant à compléter les dispositifs déjà existants mais insuffisants en matière de violence dans les familles, attend toujours les moyens de son application.

► *Austérité salariale / Égalité professionnelle / Retraites*

Formation

Domaine ayant fait l'objet de réformes qui ont toutes contribué à réduire encore les possibilités de réussite scolaire et professionnelle des jeunes les plus fragiles.

L'ensemble des statistiques disponibles convergent vers un même constat : les inégalités sociales au sein du système de formation sont de plus en plus élevées. L'échec scolaire est de plus en plus socialement marqué ; les inégalités de formation, d'accès aux « bonnes » écoles, aux filières sélectives, aux emplois, n'ont probablement jamais été aussi importantes.

En 2007, Nicolas Sarkozy supprime la disposition prise sous le gouvernement Villepin (2006, Jean-Louis Borloo), abaissant l'âge de l'apprentissage de 16 à 14 ans. Puis, trois ans après, en mai 2011, le même Nicolas Sarkozy reprend à son compte cette idée (la seule qu'il aura pour lutter contre le chômage des jeunes!), avec pour objectif de tripler le nombre de ces contrats. Cela conduit à revenir sur le droit pour tous les jeunes à une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. De surcroît, ces apprentis mineurs n'ont que treize semaines de formation générale sur l'année, et cinq semaines de congés payés.

Autre exemple, à partir de 2008, l'équipe Sarkozy met en place la réforme du bac professionnel. Antérieurement, il était préparé en quatre ans : deux ans pour obtenir un BEP puis deux ans pour préparer le bac professionnel. Désormais il est aligné sur les autres bacs, en trois ans. Disparaît donc la possibilité d'un diplôme intermédiaire, le BEP, et d'une formation plus complète pour mieux se préparer au bac pro.

► *Jeunes / Scolaire (carte)*

Pour aller plus loin

Fondation Copernic, *L'Éducation nationale en danger*, Syllepse, 2011

Fou

Personne à qui la loi du 5 juillet 2011 reconnaît de moins en moins de droits et de liberté, au nom du contrôle absolu du risque.

L'équipe Sarkozy a fait de la psychiatrie un élément de sa politique de la peur, au nom de la « sécurité » des Français et du « droit » des victimes. Son intérêt s'affiche très tôt dans un projet qui donne lieu à la loi du 12 décembre 2005, relative à la récidive des infractions pénales, dont six articles concernent les « malades mentaux », assimilés à des délinquants et des criminels.

Depuis 2007, les lois et les mesures se succèdent à un rythme soutenu. La première est la loi du 25 février 2008, « *relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental* ».

Puis, janvier 2009, une circulaire de la ministre de la santé annonce la création d'unités pour malades difficiles, la multiplication des chambres d'isolement, la généralisation de la vidéosurveillance dans les établissements psychiatriques et du renforcement de la clôture de ces établissements, le durcissement du contrôle préfectoral sur les sorties d'internement. On trouve aussitôt 70 millions d'euros pour mettre en œuvre cette entreprise présidentielle.

En outre, la loi du 10 mars 2010, visant à contenir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale, durcit les dispositifs en matière d'injonction de soins et de surveillance judiciaire.

Finalement, avec la loi du 5 juillet 2011 relative « *aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leurs modalités de prise en charge* », la réforme pour la « criminalisation » de la psychiatrie est entérinée, et ce malgré une opposition forte et médiatisée. La « folie » y est représentée comme un état nécessairement dangereux, à soumettre à surveillance et à compliance par des « soins sans consentement », non seulement en hospitalisation complète contrainte, mais aussi en ambulatoire, jusqu'au domicile. Tout commence par une « garde à vue »

psychiatrique de 72 heures, qui devient vite une « trappe psychiatrique », dès lors que le modèle du soin psychiatrique est le « soin sans consentement », avec la menace d'être considéré à vie comme malade mental, potentiellement dangereux, du fait du fichage dans un casier national psychiatrique. Cette sorte de « condamnation au soin » a été seulement limitée par une décision du Conseil constitutionnel, qui a imposé, le 1^{er} août 2011, l'obligation de contrôle par le juge des libertés et de la détention (JLD), à quinze jours puis tous les six mois, de l'hospitalisation complète sur demande d'un tiers. Aussi cela ne vaut pas pour les « *soins sans consentement en ambulatoire* ».

La dangerosité des malades, le principe de précaution conçu comme une « tolérance zéro », l'accent mis sur les « *droits de l'homme des victimes* » (formule sarkozyste éclairante) sont emblématiques d'une politique de défense sociale néolibérale, faite d'hygiénisme, sous couvert de santé publique, de surveillance et de contrôle, proche en cela d'un nouvel ordre moral.

La réforme de la psychiatrie participe d'une politique de la peur, qui réclame une nouvelle gouvernance, la dérégulation, voire la casse, des services publics, en l'occurrence celle du système de santé et, particulièrement ici, de dizaines d'années de construction de la psychiatrie de service public.

► **Délinquance / Prison / Victimes / Vidéosurveillance**

Pour aller plus loin : Mais c'est un Homme, www.maiscestunhomme.org ; Collectif des 39-La nuit sécuritaire, www.collectifpsychiatrie.fr

Fouquet's

Nom d'une célèbre brasserie parisienne située sur les Champs-Élysées (Paris) qui accueille l'équipe Sarkozy au soir du second tour de la présidentielle, le 6 mai 2007, pour une véritable nuit de Walpurgis du capitalisme français.

Dimanche 6 mai 2007, les résultats à peine connus, Nicolas Sarkozy décide de retrouver ses amis les plus proches au Fouquet's. Qui sont ceux qui dînent ce soir-là et profitent par la suite des largesses du nouveau maître de l'Élysée ?

Parmi les cinquante-cinq invités, on trouve la fine fleur du capitalisme national, avec Bernard Arnault (LVMH, 4^e fortune mondiale) et Martin Bouygues (9^e fortune française), Serge Dassault (4^e fortune française et inventeur de l'inventable Rafale), Jean-Claude Decaux (6^e fortune française), Dominique Desseigne (43^e fortune de France, groupe Lucien Barrière et propriétaire du Fouquet's et de nombreux hôtels et casinos). Sans oublier des industriels comme le ténor de la Françafrique Vincent Bolloré (HAVAS, 6^e groupe de communication mondial), le cumulard Henri Proglio (président et de Veolia et d'EDF en novembre 2009 pour un salaire global d'environ deux millions d'euros), Patrick Kron (Alstom) ou le banquier Antoine Bernheim (Generali). Le capitalisme international n'est pas en reste : sont présents le milliardaire canadien Paul Desmarais (4^e fortune canadienne) et le multimilliardaire Albert Frère (2^e fortune belge).

Dans l'ombre, les éminences grises travaillent aux utiles rapprochements. Il en est d'officielles comme la plume Henri Guaino et le préfet, futur ministre de l'intérieur, Claude Guéant, et d'officieuses comme l'entremetteur du capitalisme parisien, Alain Minc, et le sondeur d'Ipsos, Pierre Giacometti.

Les médias sont représentés par l'ex-président d'Endemol et introducteur de la télé-réalité en France, Stéphane Courbit, le publicitaire François de La Brosse ainsi que les deux Nicolas, Baverez, très libéral éditorialiste au Point et aux *Échos*, et Beytout, directeur du *Figaro*.

On croise, bien sûr, quelques politiques, qui font des allers et retours entre la terrasse et le bar : les couples Balkany et Raffarin, mais aussi l'ambitieuse future ministre de la justice et députée européenne, Rachida Dati, la directrice du château de Versailles, future ministre de la culture, Christine Albanel, le bientôt Premier ministre godillot François Fillon, le secrétaire d'État Roger Karoutchi et le bref porte-parole de l'Élysée, venu se briser contre la mairie de Neuilly, David Martinon, ou encore Nicolas Bazire, ancien directeur de cabinet d'Édouard Balladur, devenu le numéro 2 de LVMH et future vedette de l'« affaire Karachi ». Le même qui sera également le témoin de Nicolas Sarkozy lors de son mariage

avec Carla BruniTedeschi, rôle tenu par Bernard Arnault et Martin Bouygues, également les parrains de son dernier fils, comme témoins pour son mariage avec Cécilia Ciganer-Albéniz.

Le tableau ne serait pas complet sans une touche people : Arthur (par ailleurs vice-président d'Endemol France jusqu'en 2006), Johnny Halliday, un temps exilé fiscal à Gstaad en Suisse, Jean Reno, Christian Clavier, dont la maison visitée par des nationalistes vaudra au coordinateur des forces de sécurité en Corse, Dominique Rossi, de se faire renvoyer par Nicolas Sarkozy (septembre 2008).

Cette étrange assemblée connaîtra plus souvent qu'à son tour les ors et les honneurs de la République. Nombreux seront décorés de la Légion d'honneur. Mais au-delà de ce qui est devenu classique dans les cercles du pouvoir d'État, ce qui est en jeu dans cette réunion du noyau dur du sarkozysme, c'est l'entrelacement intime du pouvoir et de l'argent à un niveau jusque-là jamais atteint. À défaut d'être le président de la France qui se lève tôt, il s'avère celui de la France qui se couche tard. Plutôt que le représentant de tous les Français, il deviendra le symbole de l'entre-soi.

La suite est connue. Dès le lendemain, aux frais de son ami Vincent Bolloré, Nicolas Sarkozy s'envole dans un jet privé pour une croisière de trois jours à Malte sur le Paloma, yacht de 60 mètres. Suivent cinq années où sa fascination pour l'argent et le luxe font définitivement de Nicolas Sarkozy, le président des riches¹.

► *Bettencourt / Nomination / Presse*

Françafrique

Terme hérité de l'époque du général de Gaulle qui désigne la mise en coupe réglée des ressources des États africains pour satisfaire les intérêts économiques français, au prix de quelques dégâts collatéraux. L'équipe Sarkozy s'était engagée à faire

1. Cf. M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, *Le président des riches*, Paris, La Découverte, 2010.

cesser ces pratiques. Les faits ont démontré qu'il n'y a pas eu de rupture dans ce domaine, mais au contraire le renforcement d'une stratégie de plus en plus rejetée par les peuples.

Viré sur un coup de fil, c'est ainsi que Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, aura été débarqué du gouvernement en 2008. C'est Omar Bongo, chef d'État du Congo, qui aurait demandé sa tête après que ce dernier ait appelé Nicolas Sarkozy à signer « *l'acte de décès de la Françafrique* », ce système de liens privilégiés et de réseaux tissés entre les élites des anciennes colonies françaises sur le continent noir et des acteurs économiques et politiques français. Aussitôt demandé ; aussitôt relayé par l'avocat Robert Bourgi, preux chevalier des pratiques affairistes et des réseaux officieux¹ ; aussitôt accepté par Nicolas Sarkozy.

Pourtant, quelques mois plutôt, lors de la campagne présidentielle de 2007, ce dernier n'avait pas ménagé ses critiques à l'égard du bilan africain de Jacques Chirac. Alors, pourquoi un tel revirement ? Peut-être parce que, comme le confiait un ancien collaborateur de Jacques Chirac, Jean-François Probst, « *rien ne s'est arrêté avec Sarkozy* », accusant ce dernier d'avoir reçu 1 milliard de francs CFA du même Omar Bongo. Quelques mois plus tard, Nicolas Sarkozy, une fois élu, lui réserve son premier coup de fil passé à un chef d'État étranger et son premier déplacement sur le continent africain, en juillet 2007. Nous sommes loin de la profession de foi, prononcée à Cotonou, le 19 mai 2006, par le candidat de la « rupture »...

Est-ce à dire que tout se passe comme à l'époque de Jacques Foccart, l'homme des réseaux africains sous le général de Gaulle ? Pas exactement. Comme l'a montré le discours de Dakar, en juillet 2007, l'équipe Sarkozy n'a aucune empathie ni vision politique particulière de l'Afrique. Si elle s'accommode des régimes africains, quels qu'ils soient, c'est d'abord pour des questions d'intérêt économique. En

1. Roland Bougie a reçu la Légion d'honneur le 27 septembre 2007.

2007, la Chine a damé le pion à la France pour ce qui est des échanges commerciaux avec le continent.

Aussi, l'arbre des affaires troubles ne cache pas la forêt des intérêts en cause : ceux du patronat, ceux des multinationales et des grands groupes français, ceux de la poursuite de l'exploitation d'un continent riche, et d'une grande vitalité sociale, mais appauvri par tant de prédation, de décennies de domination, d'ingérence et d'interventions militaires.

Parce qu'il faut sauver le soldat Bolloré, et bien d'autres, le sommet France-Afrique 2010 accueille, pour la première fois, en plus des chefs d'États, 230 entreprises françaises et africaines. La politique de coopération de la France est désormais plus que jamais marquée par la volonté affichée de défendre coûte que coûte les intérêts économiques français sur le continent (Total, Bolloré, Areva, etc.).

De surcroît, Nicolas Sarkozy s'empresse de donner sa bénédiction aux élections manipulées au Gabon, en Guinée Équatoriale, en Mauritanie, au Tchad, au Burkina Faso... Il continue des relations denses, voire privilégiées, avec les dictatures du Togo et du Cameroun. Il envoie François Fillon en Côte d'Ivoire pour tirer les dividendes de sa politique, tout en poussant à une confrontation militaire inter-ivoirienne destructrice, au nom du respect d'un scrutin au résultat, dans les faits, très incertain. En lieu et place, il y installe par la force un régime dévoué aux intérêts du néocolonialisme français.

En résumé, la politique de l'équipe Sarkozy envers l'Afrique aura été celle des réseaux Guéant-Bourgi ainsi que celle des groupes industriels ; une politique intéressée, qui n'a eu de cesse d'humilier les peuples de ce continent.

► *Dakar / Fouquet's / Immigration choisie*

Fraudes

Opérations légales et illégales permettant aux plus riches d'échapper à la solidarité nationale. Voilà dix ans, dix-sept familles françaises figuraient dans le classement des Suisses les plus riches ; elles représentent aujourd'hui la troisième communauté

expatriée présente dans ce pays, dotée d'un patrimoine évaluée à 30 milliards d'euros¹.

La fraude fiscale, sous toutes ses dimensions (nationales et internationales), représente un manque à gagner annuel compris entre 40 et 50 milliards d'euros pour les finances publiques. C'est dire l'ampleur de l'enjeu en termes budgétaires, mais aussi de justice fiscale : ce qui n'est pas payé par les uns est, en effet, payé par les autres, en l'espèce les contribuables honnêtes.

La fraude fiscale internationale représente, pour sa part, entre 15 et 20 milliards d'euros de manque à gagner annuel. Elle bénéficie de l'opacité de certains territoires (les « paradis fiscaux ») et du manque de moyens et de coopération entre les différentes autorités publiques nationales.

Contrairement aux déclarations de Nicolas Sarkozy, à Bordeaux, en novembre 2011, la fraude fiscale est nettement plus grave et plus importante que la fraude sociale. La fraude aux prestations sociales atteint à peine un milliard d'euros et le travail non déclaré, largement incité par les donateurs d'ordre dans certains secteurs d'activité, génère une fraude fiscale et sociale de 10 à 15 milliards d'euros par an. Si aucune fraude n'est excusable, on est en droit d'attendre un effort particulier en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Or, en dépit de nombreuses annonces, au moment du sommet du G 20 de Londres, à l'encontre des paradis fiscaux et de quelques mesures d'ordre juridique en France, la priorité politique du gouvernement demeure la fraude aux prestations sociales, instrumentalisée pour fustiger la redistribution sociale.

La crise et les différentes « affaires » montrant l'importance de la fraude fiscale n'auront fondamentalement rien changé : celle-ci est de plus en plus complexe et internationale, mais les moyens ne sont pas à la hauteur. Pire, prenant à contre-pied les déclarations du G20 de Londres et les discussions

1. Cf. le classement 2011 du magazine économique suisse *Bilan*, qui comptabilise seulement les patrimoines d'au moins 81,5 millions d'euros.

au sein de l'UE sur la révision de la directive « Épargne » (prévoyant un échange d'informations entre États membres de l'UE), la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont signé un accord avec la Suisse, lui permettant de verser un impôt forfaitaire anonyme sur les revenus de capitaux des résidents allemands et britanniques et, ainsi, de conserver son secret bancaire. La lutte contre la fraude fiscale est donc toujours, et plus que jamais, un enjeu majeur.

► *Allocations / Dette / G (8, 20) / Soins (accès aux)*

Fukushima

Ville dont le nom signifie « île du bonheur » en japonais, plus connue pour son accident nucléaire, l'un des plus graves jamais survenus à ce jour. Cette catastrophe éclate comme un coup de tonnerre dans le ciel du lobby nucléaire français, dont l'équipe Sarkozy s'est toujours faite l'ardente défenseuse.

Les signaux d'alerte n'ont pas manqué ces dernières années : des incidents graves se sont en effet produits en Suède, en France ou aux États-Unis. Si on comptabilise les accidents majeurs survenus depuis le début du nucléaire civil, les probabilités de risque estimées au départ sont complètement infirmées aujourd'hui.

Or, il aura fallu attendre le drame de Fukushima, le 11 mars 2011, pour qu'éclate au grand jour la vérité soigneusement dissimulée par les défenseurs du nucléaire depuis Tchernobyl. Désormais, il est indéniable, pour quiconque regarde la situation en face, qu'un accident grave peut se produire dans un pays « développé » maîtrisant les technologies de pointe, et considéré jusqu'ici comme un des plus sûrs au monde. La question du nucléaire se pose donc en termes nouveaux. L'état de santé des travailleurs de la centrale n'est pas connu, alors que certains ont été irradiés et beaucoup soumis à des niveaux de radiation supérieurs aux normes ; l'évolution de leur santé sera-t-elle suivie sur le long terme ? Reste que tout un territoire est interdit de résidence pour des dizaines

d'années. Les cas de contamination d'aliments consommés par les Japonais se multiplient...

Face à cela, la politique de l'équipe Sarkozy se résume en un mot : autisme. Hors de question d'envisager de se passer du nucléaire, lors même que de nombreux pays amorcent la sortie de ce guêpier : Italie, Suisse, Allemagne, Japon sans doute. Les tests de sécurité des centrales, réalisés en France suite à Fukushima, sont destinés à rassurer le béotien, tandis que se poursuit la construction réacteur nucléaire de troisième génération (EPR) de Flamanville¹, dont on sait qu'il ne résisterait pas à la chute d'un avion de ligne. Quant aux coûts de l'énergie nucléaire présentés comme très avantageux, il s'agit en réalité d'un autre tour de passepasse : ils n'intègrent pas le coût élevé du démantèlement des centrales, qui pourtant va devoir être payé par les contribuables. Le bilan de la fuite en avant nucléaire du sarkozysme sera douloureux, espérons qu'il ne sera pas tragique.

► *Carbone (taxe) / Environnement (Grenelle de I') / Fouquet's*

G (8 et 20)

Regroupements des principaux gouvernants du monde au service des banques et de la finance.

Janvier 2011, la présidence française du G8/G20, c'est-à-dire du club des pays les plus riches et des pays dits « émergents » devait être la grande œuvre de l'équipe Sarkozy. Lutte contre l'instabilité financière avec une « taxe sur les transactions financières », instauration d'« un socle de protection sociale universel », avec un rôle accru de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans la gouvernance mondiale, réforme du système monétaire international, régulation du marché des matières premières et renforcement du financement de l'aide au développement, responsabilité sociale des entreprises multinationales... Autant d'objectifs proclamés

1. Construction assurée par l'entreprise de Martin Bouygues, invité du Fouquet's. Le 2 novembre 2011, *Le Canard enchaîné* révèle une enquête de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), faisant état de l'usage de 2 156 produits non conformes.

pour les sommets du G8 à Deauville en mai 2011 et du G20 à Cannes en novembre : de quoi se frotter les yeux, l'aube d'un nouveau keynésianisme mondial ?

Ces effets d'annonce ont connu le même sort que, près de quatre ans plus tôt, les promesses sur le pouvoir d'achat et la défense de l'emploi industriel, dont le déclin a été multiplié par deux depuis 2007. Dans un contexte mondial de « guerre des monnaies », l'équipe Sarkozy a très vite donné des garanties aux États-Unis concernant le rôle prééminent du dollar et le maintien d'un système monétaire à taux de change flexibles. Sur l'encadrement des bonus, la disparition des paradis fiscaux, ou la réglementation bancaire, rien n'a été prévu pour aller plus loin que les mesures mises en place par les précédents G20, largement cosmétiques.

Ainsi, en trois ans, on a pu constater que les appels à la modération des bonus famoureux et de la rémunération des actionnaires des grandes banques n'ont été suivis d'aucun effet. Le 25 septembre 2008, quelques jours après la faillite de Lehman Brothers, Nicolas Sarkozy prononce un discours à Toulon, dans lequel il affirme sa volonté de contrôler davantage le système bancaire, premier en date d'une série d'avertissements, de rappels à l'ordre et d'adresses solennelles, réitérés jusqu'à aujourd'hui sans que soit prise aucune mesure concrète.

Au contraire, dans le contexte de crise de la dette publique dans la zone euro, les velléités de régulation de la finance n'ont pas fait long feu de la part d'un président surtout soucieux de donner des gages aux marchés et de sauver à tout prix la note AAA de la France, et pour qui le G20 de Cannes (novembre 2011) aura surtout été une tribune, du haut de laquelle il aura enjoint au peuple grec de faire encore davantage de sacrifices.

► *AAA / Bling (-bling) / Spéculation*

Gandrange

Un des derniers sites sidérurgiques laissés à l'agonie par l'équipe Sarkozy.

Le 16 janvier 2008, l'annonce de la fermeture de l'aciérie de Gandrange, appartenant au groupe Arcelor-Mittal, implique la suppression de 575 emplois. Le 4 février, Nicolas Sarkozy se rend sur le site pour annoncer une intervention de l'État : *« l'État préfère investir pour moderniser le site plutôt que de payer de l'argent pour accompagner des gens soit en préretraite, soit au chômage [...] Nous sommes prêts à mettre de l'argent pour faire des investissements, qui auraient dû être faits depuis longtemps ! »* Il faudrait 20 millions d'euros pour relancer l'usine. Théoriquement facile pour Mittal, un groupe qui dégage 8 milliards d'euros de bénéfice cette année-là. Quant à la promesse de Nicolas Sarkozy, elle se heurte aux règles de l'UE qui interdisent ce type d'aide. Ce qui ne l'empêchera pas de conclure par un : *« Je reviendrai dans l'usine pour annoncer la solution qu'on aura trouvée »*, gravé dans la mémoire des sidérurgistes. Encore une fois, les promesses se multiplient : centrales électriques, centre de formation, reclassement sur d'autres sites, etc.

Or, un mois plus tard, l'aciérie ferme ses portes ; le laminoir à billettes s'arrête en fin d'année 2011. Au total, 1 200 emplois, directs et indirects, sont perdus dans la région. Seuls 43 salariés de Gandrange ont été mutés sur d'autres sites du groupe, au Luxembourg ou à Florange. D'autres sont partis en retraite ou bénéficient d'un temps partiel de fin de carrière. Une petite centaine de personnes a été reclassée à Gandrange même, sur le seul laminoir qui subsiste. Des mesures de chômage partiel frappent le site et celui de Florange, où l'un des deux hauts-fourneaux est à l'arrêt. Après le « coup de massue » de Gandrange, la crise risque de signer l'arrêt de mort de la sidérurgie en Lorraine.

► *Contis (les) / Fabris (New) / Molex / Travail*

Gaz de France

Ancienne entreprise publique privatisée et fusionnée avec Suez.

En juillet 2008, le groupe issu de la fusion de Suez et de l'entreprise publique GDF est coté en Bourse. Cette nouvelle compagnie figure au deuxième rang mondial des électro-gaziers en termes de chiffre d'affaires (84,5 milliards d'euros en 2010), devant EDF même. Le groupe vend de l'électricité à travers le monde, exploite des gisements gaziers, transporte, distribue et vend du gaz naturel, notamment en France.

Le changement de statut de GDF maintient malgré tout quelques contraintes de service public. En premier lieu, celle d'un tarif régulé offert aux consommateurs, bien que l'objectif soit de les inciter à délaisser ce tarif au profit de la palette tarifaire offerte dans le cadre du marché libéralisé. Dans les faits, moins de 10 % des foyers du secteur résidentiel ont quitté la protection tarifaire. Une protection toute relative, puisque le tarif a augmenté de 60 % entre 2005 et 2011.

Or, la situation ne convient ni à GDF-Suez ni au régulateur national de l'énergie, la commission de régulation de l'énergie (CRE) : le maintien d'un tarif régulé... dérégule un bon fonctionnement de marché, car le tarif ne reflète pas les coûts d'approvisionnement. GDF-Suez estime que ses profits sont lésés par le contrat de service public qu'il a signé en 2009 avec le gouvernement. Ce contrat prévoit de nouvelles règles d'évolution du tarif. En fait, GDF-Suez propose, la CRE décide, et le gouvernement actionnaire reste en retrait... tant que la situation politique le permet ! À noter que la nouvelle formule de calcul du tarif intègre des coûts d'approvisionnement fournis par GDF Suez, que la CRE elle-même n'est pas en mesure de contrôler du fait de l'opacité des négociations sur le marché.

L'application de cette règle d'évolution du tarif aboutit à ce que le duo GDF Suez-CRE demande deux augmentations du tarif, en 2010 et en 2011 ! L'élection présidentielle approchant et face à une précarité énergétique croissante, le gouvernement n'a pas entériné ces augmentations, appliquées

cependant aux sites non résidentiels. GDF-Suez s'estime floué par le gouvernement et le fait savoir en saisissant le Conseil d'État en novembre 2011, qui lui donne raison. Le piège d'une hausse des tarifs se referme (entre 8,8 % et 10 %). Or, la perte de 290 millions d'euros avancée par GDF-Suez pour justifier sa saisine de la plus haute juridiction administrative doit être relativisée : l'excédent d'exploitation pour 2011 sera tout de même d'environ 16,5 milliards d'euros ! Le groupe a promis de maintenir la hausse annuelle de 2 % du dividende versé aux actionnaires, dont le plus gros est l'État français...

► *Éveil (jardins d') / Pôle Emploi / Poste / Rail*

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *EDF-GDF, non à la privatisation-spoliation*, Syllepse, 2004

Géorgie

Pays du Caucase, objet de toutes les convoitises militaires et gazières.

La visite de Khadafi à Paris en décembre 2007 a créé un malaise. Quelques mois plus tard, la présidence française du Conseil de l'UE donne l'occasion à Nicolas Sarkozy de se refaire une image de champion. L'actualité en offre le prétexte à peu de frais.

En riposte à une offensive de l'armée géorgienne contre des territoires transcaucasiens au statut contesté, la Russie intervient militairement et défie l'armée géorgienne. La médiation européenne de Nicolas Sarkozy accouche d'une laborieuse cessation des hostilités, qui met surtout en évidence la faiblesse de l'Europe vis-à-vis de la Russie. La Russie, 6e partenaire commercial de la France, exporte vers celle-ci 26 % du gaz dont elle a besoin. C'est à sa périphérie, en Transcaucasie, que se joue le rapport de force avec la Russie.

Place hautement stratégique des enjeux pétroliers et gaziers de la mer Caspienne, la Géorgie est la pièce maîtresse des États-Unis et de l'OTAN dans la nouvelle guerre froide engagée dans la région. Sous le prétexte de la lutte

contre le terrorisme, l'OTAN installe des bases militaires dans ce pays situé entre la Russie et l'Iran. Il accueillera de surcroît le futur gazoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (exploité par BP et Chevron), qui doit transporter le gaz de la Caspienne vers la Méditerranée, mais participe déjà à l'instabilité de la région. La Géorgie, qui reçoit une manne européenne de 880 millions d'euros, a multiplié ses dépenses militaires par 14 en cinq ans. Nicolas Sarkozy se rend à Tbilissi en octobre 2011, invité par le président Saakashvili, pourtant dénoncé la même année pour ses déplacements forcés de population. Devant la foule géorgienne, il s'est félicité de la volonté de la Géorgie de rejoindre l'OTAN. Applaudi, il dénonce également le non-respect par la Russie des accords de 2008, en omettant de signaler qu'il vient lui-même de signer la vente de quatre bâtiments français de projection maritime et de commandement de la classe Mistral à la Russie.

► *Armée / Francafrique / Khadafi / Méditerranée (Union pour la) / OTAN*

Grand emprunt

Dette supplémentaire de 35 milliards d'euros contractée par l'équipe Sarkozy auprès des marchés financiers.

En 2009, l'équipe Sarkozy lance le projet de Grand emprunt, pour lequel est constituée une commission où figurent des représentants du secteur privé, présidée par Alain Juppé et Michel Rocard. Initialement présenté comme devant être un emprunt populaire, il est finalement, comme l'essentiel de la dette publique en France, contracté auprès des marchés financiers.

Alors que le gouvernement fait de la réduction des déficits publics l'alpha et l'oméga de sa politique, il lance un projet qui aura augmenté le déficit public de près de deux points de PIB, et alourdi la charge annuelle de la dette d'un milliard d'euros, soit l'équivalent de la baisse annuelle des effectifs dans l'Éducation nationale. Faut-il y voir un paradoxe ? Une conversion à une relance keynésienne ? Il n'en est rien, on est

bien toujours dans la continuité des politiques néolibérales. Tout le poids de l'austérité porte sur les dépenses de fonctionnement de l'État (emplois, salaires). C'est pour mieux rogner les premières que les défenseurs du Grand emprunt font la promotion de dépenses d'investissement.

Les chantiers affichés comme prioritaires sont l'innovation technologique, le développement durable... dans la ligne de la stratégie de Lisbonne (la fameuse « économie de la connaissance »), lancée en 2000, dont le maître mot est la déréglementation des marchés et la privatisation des infrastructures.

Il s'agit d'une opération de communication, destinée à faire croire au retour d'une politique industrielle volontariste : dans les faits, un boulevard pour les groupes industriels pressés de bétonner et de trouver de nouveaux champs de rentabilité.

Les collectivités locales, qui assurent aujourd'hui la grande majorité des investissements d'infrastructures (établissements scolaires, transports en commun...), se voient étranglées financièrement et privées de la taxe professionnelle. Dans le même temps, le gouvernement sacrifie l'éducation, la petite enfance, la santé, la recherche publique, l'université, la protection sociale...

Financer l'action publique par le recours aux marchés financiers plutôt que par la fiscalité revient à emprunter aux plus riches qui, par ailleurs, voient l'imposition sur leurs revenus fondre comme neige au soleil. D'un autre côté, la majorité de la population (y compris les plus pauvres, non imposables sur le revenu), acquitte la TVA et la CSG, pour payer aux plus riches intérêts et capital des titres de leur dette publique.

Sous couvert de financement de la croissance, le Grand emprunt confirme une orientation à l'œuvre depuis plusieurs années. Creuser la dette publique sert toujours de prétexte à donner un tour de vis supplémentaire aux politiques d'austérité, au détriment de la majorité de la population.

► *Dette / Lisbonne (traité de)*

Grenoble

Ville choisie par l'équipe Sarkozy pour prononcer, en pleine affaire Bettencourt, un discours historique, qui pose, notamment, en principe d'État la discrimination des citoyens selon leur origine.

Été 2010, Grenoble et Saint-Aignan font la une de l'actualité « faits divers ». L'éviction du préfet en exercice, pratique souvent utilisée sous ce quinquennat, et l'installation de son successeur vont servir de prétexte à un discours préparé à l'avance par l'équipe Sarkozy. Il s'agit de marquer une ligne idéologique dure, un virage qui met fin à l'ouverture politique initiée au lendemain de la présidentielle 2007. Au mépris de la Constitution et du pacte social et républicain, ce discours du 31 juillet 2010 dessine une République de la défiance, fondée sur la désignation des ennemis de l'intérieur, les étrangers, les pauvres, les jeunes...

Sont annoncés la suppression des droits sociaux aux étrangers en situation irrégulière, l'éradication des camps et la chasse aux Roms, la mise en cause des allocations familiales sous couvert de responsabilisation des parents, le retrait de la nationalité française à toute personne d'origine étrangère ayant porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou dépositaire de l'autorité publique, la mise sous condition de l'obtention de la nationalité française aux mineurs ayant été condamnés, l'instauration d'une peine incompressible de trente ans d'emprisonnement, l'extension des peines planchers, le port du bracelet électronique après l'exécution des peines.

Certaines de ces annonces seront traduites, d'une façon ou d'une autre, dans les faits ; les plus choquantes seront abandonnées. Mais le discours prononcé par Nicolas Sarkozy ce vendredi-là, à Grenoble, restera comme une atteinte aux principes de la République.

► **Bettencourt / Identité nationale / Roms**

Pour aller plus loin : Appel de Thorens-Glières, 14 mai 2011

Hadopi

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, dite Hadopi. Nom de l'autorité publique indépendante chargée de lutter contre le piratage sur internet, prévue par la loi dite « Création et Internet » du 12 juin 2009, voulue contre vents et marées par l'équipe Sarkozy, puis reniée par la même, deux ans plus tard, reconnaissant une « part d'erreur ».

La réduction des libertés, premier résultat des cinq années de pouvoir de l'équipe Sarkozy, ne frappe pas que les corps et les esprits, mais concerne aussi l'information, et en particulier celle qui circule sur les réseaux informatiques.

Tout a commencé avec la loi DADVSI (droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information) du 3 août 2006 qui a, d'un même mouvement, avalisé l'usage des DRM (Digital Rights Management, outil technique permettant de contrôler et d'empêcher par des mesures de protection la duplication d'une œuvre numérique) et la sévère répression du téléchargement et de la diffusion d'œuvres protégées.

Cette loi, destinée à protéger les majors et non les artistes, a eu raison du projet alternatif de licence globale autorisant les échanges entre internautes contre une rétribution forfaitaire proportionnelle au volume. Si la loi DADVSI créait le cadre législatif nécessaire à la répression des échanges sur Internet, il manquait un dispositif essentiel : comment évaluer la nature et le volume des échanges de documents audiovisuels ? Qui peut jouer le rôle du gendarme de l'Internet ? C'est l'objet de la création de la Hadopi et de sa loi éponyme du 12 juin 2009. Elle étend et prolonge la précédente par la mise en place d'une surveillance effective des échanges sur Internet, imposant à tous les utilisateurs la mise en place d'outils de protection de leur connexion et promouvant une « riposte graduée » lors de chaque récidive.

C'est une entreprise privée (la société Trident Media Guard, basée à Nantes) qui collecte les adresses IP et les transmet à l'Hadopi. Celle-ci envoie alors aux utilisateurs des courriels

les menaçant de sanctions s'ils ne cessent le partage des œuvres. La sanction la plus élevée est la coupure de la connexion Internet pendant une durée d'un an. L'avis du Conseil constitutionnel du 10 juin 2009 exigeant l'intervention d'un tribunal, et reconnaissant par là-même que l'accès à Internet est une composante essentielle de la liberté d'expression et de la communication, conduit, en octobre 2009, au vote de la loi relative à la « *protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet* », dite aussi Hadopi 2, qui autorise la Haute Autorité à transmettre à un juge les informations dont elle dispose, afin de procéder à la coupure de la connexion Internet.

Quelles en sont les conséquences ? De nombreux courriels de mise en demeure ont été envoyés. À ce jour, aucune connexion Internet n'a été interrompue. Par ailleurs, les internautes se tournent massivement vers des outils d'échange d'informations anonymes et sécurisés qui permettent de facilement contourner les dispositifs actuellement utilisés pour la collecte d'adresses IP, tout en mettant, du fait de la généralisation de ces mêmes outils « anti-flicage », la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) en porte-à-faux vis-à-vis de ses collègues américains ! Sur cette question, l'équipe Sarkozy aura au moins eu le mérite de nous faire réviser la dialectique de l'épée et du bouclier. Pour le reste, une fois encore, afin de plaire à des intérêts privés, elle a agi dans la précipitation et a produit un arsenal législatif sans réelle utilité et politiquement dangereux, mettant virtuellement la France au même niveau de cyber-répression qu'un pays comme la Chine. Même si l'aventure Hadopi est loin d'être terminée en France, ce qui inquiète dorénavant les défenseurs d'un Internet libre, c'est sa traduction au niveau européen dans l'Acta (Anti Counterfeiting Trade Agreement).

► **Edvige**

Pour aller plus loin : La Quadrature du Net, www.laquadrature.net/

Heures supplémentaires

Heures de travail réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée légale, défiscalisées depuis octobre 2007. Une des seules mesures symboliques à avoir été maintenue en l'état tout au long des cinq années de pouvoir de l'équipe Sarkozy avec les conséquences désastreuses que l'on connaît.

Les heures supplémentaires sont des exceptions à la législation de droit commun de la durée du travail. Rendues possibles par les décrets-lois de 1938, elles font depuis l'objet d'un encadrement relativement strict. Celui-ci s'est organisé autour de deux principes. D'abord, protéger la santé des salariés, ce sont les durées maximales¹ qui constituent des butées absolues. Enfin, les heures supplémentaires sont des exceptions qui doivent coûter à l'employeur ; c'est pourquoi elles sont payées à un taux majoré².

Plus récemment, à l'articulation de ces deux principes, deux dispositifs ont été ajoutés. Le contingent d'heures annuel³, qui limite le nombre d'heures supplémentaires que l'employeur peut demander : aller au-delà de ce contingent suppose l'autorisation de l'inspection du travail ; et le repos compensateur obligatoire, qui s'additionne aux majorations. Mais des possibilités de dérogation ont été mises en place en même temps et n'ont cessé d'être renforcées au cours des décennies suivantes, afin de négocier par accord de branche et/ou d'entreprise des formes de flexibilité. C'est ainsi que la modulation, puis l'annualisation de la durée du travail ont permis aux employeurs d'adapter le temps de travail à l'activité en payant moins d'heures supplémentaires, celles-ci n'étant

1. Ces durées sont de 48 heures sur une semaine et 46 heures en moyenne sur douze semaines. Fixées à ces niveaux par l'ordonnance de 1982 lors du passage aux 39 heures ; elles étaient auparavant, respectivement, de 50 et 48 heures.

2. 25 % pour les huit premières, 50 % au-delà.

3. Instauré en 1982, lors du passage aux 39 heures, il était alors de 130 heures.

plus décomptées sur la semaine mais sur l'année ou sur une période infra-annuelle.

Depuis son retour au pouvoir en 2002, toute à son obsession de sortir du « carcan des 35 heures », et à défaut de pouvoir les abroger, la droite n'a eu de cesse d'« assouplir » la législation pour la vider de son contenu. À ce jour, il lui a fallu pas moins de quatre lois (2003, 2004, 2005, 2008) pour détricoter les 35 heures ! Leur bilan est sans appel.

Le contingent annuel obligatoire passe de 130 à 220 heures, ce qui permet de revenir de fait aux 39 heures. Mais surtout, depuis 2008, l'entreprise peut totalement s'émanciper des dispositions réglementaires et même de branche pour négocier son contingent. De surcroît, les valeurs des majorations sont toujours les mêmes, mais, comme pour le contingent, elles ne s'appliquent plus que par défaut. Il est donc possible de les fixer contractuellement à un niveau différent, qui peut être inférieur et abaissé jusqu'à 10 %.

Enfin, le repos compensateur obligatoire était de 20 % à l'intérieur du contingent et de 100 % au-delà. La loi de 2008 voulait le supprimer. Après avoir été votée, cette disposition a ensuite été censurée par le Conseil constitutionnel. Retour donc aux dispositions restrictives de la loi « Fillon » de 2003, mais au passage le repos de 20 % à l'intérieur du contingent a disparu.

Comme il ne lui suffisait pas de vider la législation, l'équipe Sarkozy est allée plus loin encore avec la loi de 2008, dite Tépé (travail, emploi, pouvoir d'achat), qui s'est voulue l'illustration du slogan de campagne « travailler plus pour gagner plus ». Afin donc de faciliter financièrement, ce que, comme on vient de le voir, il autorisait juridiquement, les heures supplémentaires sont depuis lors l'objet d'exonération de cotisations sociales (coût 3 milliards d'euros en 2010¹) et d'une franchise fiscale (1,2 milliard d'euros). Ce sont donc 4,2 milliards d'euros qui se sont ainsi envolés des finances publiques et se sont illégalement rajoutés à la dette. Soit une aide en

1. « Bilan des exonérations 2010 », *ACOSS Stat*, n° 138, novembre 2011. Précisons que ces exonérations sont compensées à la Sécu ; elles pèsent donc sur le budget de l'État

moyenne de 6 euros par heure pour les quelque 702 millions d'heures supplémentaires déclarées¹, très exactement les deux tiers du Smic. C'est payer très cher les 440 000 emplois qui ont de ce fait été perdus...

► *Achat (pouvoir d') / Smic*

Homosexuel·les

Personnes ayant une préférence sexuelle pour une autre de même sexe. Elles sont plus de 3 millions en France. Sur le plan politique et juridique, les homosexuels (appelés aussi lesbiennes et gays) sont une catégorie de citoyens inférieurs. En effet, certains droits fondamentaux, comme le droit au mariage civil², l'adoption conjointe, l'accès à la procréation médicalement assistée ou encore la possibilité de faire un don du sang³, leur sont toujours interdits⁴.

Cette situation politique, inchangée par l'équipe Sarkozy, consacre ainsi une hiérarchie entre les sexualités, aux termes de laquelle les citoyens homosexuels sont juridiquement inférieurs⁵. Cette infériorité politique, consacrée juridiquement, est un facteur qui alimente les actes et les propos à caractère homophobe, dont certains peuvent avoir une issue dramatique. On rappellera par exemple que, le 28 janvier 2011, les quatre tortionnaires de Bruno Wiel ont été condamnés par la Cour d'assises de Créteil à des peines de seize à vingt ans de réclusion criminelle, pour avoir torturé et brûlé ce jeune homme, un soir de l'année 2006, à Vitry-sur-Seine, en raison de son homosexualité.

Le candidat Nicolas Sarkozy avait, en 2007, promis de mettre en place une union civile en lieu et place du mariage, ainsi qu'un statut du beau parent. Force est de constater que dans

1. « Les heures supplémentaires au quatrième trimestre 2010 », *ACOSS Stat*, n° 122, février 2011.

2. Décision Conseil constitutionnel n° 93-325, 13 août 1993.

3. Arrêté du 12 janvier 2009.

4. Cass., 13 mars 2007 et Décision Conseil constitutionnel, QPC2010-092 du 28 janvier 2011.

5. Cass., 12 novembre 2008

ce domaine, comme dans nombre d'autres, le candidat une fois élu a purement et simplement enterré ses promesses.

Ainsi, sous l'ère de l'équipe Sarkozy, la France est demeurée à l'arrière-garde de l'Europe puisqu'elle laisse perdurer une inégalité de droit fondée sur la seule orientation sexuelle. Les seuls petits progrès en la matière résultent de décisions judiciaires rendues au cas par cas par les juridictions mais ces affaires jugées n'ont pas valeur de loi et ne sont pas le résultat d'une décision politique nationale.

► **Parlement**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Homosexualité, mariage et filiation*, Syllepse, 2005

Hôpital

Secteur public sévèrement attaqué sous ce quinquennat, avec toutes les conséquences que cela suppose en termes d'accès et de qualité des soins.

En cinq ans, la politique de « santé » de l'équipe Sarkozy n'a visé qu'un objectif : réduire le montant des dépenses publiques, en organisant le transfert progressif des remboursements de la Sécurité sociale vers les mutuelles et les assureurs privés, et en transformant petit à petit les hôpitaux en cliniques rentables. Pour ce faire, la loi « Hôpital patients santé territoire » (HPST) de juillet 2009 a supprimé la notion de service public hospitalier, en ne reconnaissant plus que des « établissements de santé » de statut variable. Que les dépenses de santé soient globalement très « rentables » pour les individus et pour la société, que la France ne soit qu'au 6e rang mondial en dépenses par tête d'habitant, que la part consacrée aux hôpitaux ait baissé, peu importe. Le budget de l'État est dans le rouge ; et c'est l'hôpital public, qui représente 33 % des dépenses, qui doit être rationné.

Depuis 2005, le budget hospitalier dépend principalement du nombre et du type de malades hospitalisés. À chaque maladie, un tarif est payé à l'hôpital par la Sécurité sociale. L'augmentation de l'activité est donc devenue le moyen principal pour lui d'accroître ses ressources. Si l'activité diminue,

on pourrait en conclure que la santé de la population a progressé, grâce à une meilleure prévention : le problème est qu'alors les ressources des établissements baissent ! C'est le principe de la tarification à l'activité (T2A). Incités au rendement maximum, les hôpitaux n'ont pas d'autre possibilité que de « jouer le jeu ». En 2010, l'activité des hôpitaux publics a crû de près de 3%. Le problème est que l'enveloppe attribuée tous les ans à l'hôpital public, conformément à l'Objectif national de dépenses de l'assurance-maladie (ONDAM) est décidée avant même de connaître la réalité de l'activité des hôpitaux. Les hôpitaux ont donc dépassé l'objectif fixé pour

2010. En conséquence, les tarifs ont diminué mécaniquement en 2011 de 0.83% (contre 0.05% pour les cliniques commerciales). La seule façon, pour un établissement hospitalier, de garantir un niveau de financement équivalent à celui des années précédentes est donc d'augmenter toujours plus son volume d'activité. Ainsi, la T2A engage à une logique inflationniste aveugle.

Comble du comble, les hôpitaux publics partent chaque année avec un déficit puisque l'enveloppe globale, le fameux ONDAM, n'a augmenté que de 2.8% en 2011 et n'augmentera que de 2.7% en 2012, alors que l'augmentation des charges prévisibles des hôpitaux (de la facture d'électricité à celle du gardiennage, en passant par le coût de la mise aux normes de sécurité, de la blanchisserie et des médicaments) dépassera 3%.

Pour compléter le financement des hôpitaux, chaque année, le Parlement vote une enveloppe dite « MIG » censée financer les missions d'intérêt général (urgences, prévention, dépistage, enseignement, formation continue, réalisation des prélèvements pour greffes d'organes, etc.). Or, cette dotation sert de variable d'ajustement en cas de dépassement de l'ONDAM. Ainsi, en 2010, 350 millions d'euros ont été retirés. Les missions d'intérêt général ont été réalisées, mais elles n'ont pas été payées. Conséquence, en 2010, le nombre d'hôpitaux publics en déficit est passé de 338 à 434, soit 41% des établissements. L'État réduit son déficit en le transférant aux hôpitaux publics !

Avec la baisse des tarifs T2A et la réduction de l'enveloppe MIG, le déficit ne peut que s'aggraver. Il sera alourdi au moindre investissement, même en recourant aux miraculeux partenariats public/privé. Par exemple, la construction de l'hôpital du sud francilien est réalisée « gratuitement » par Eiffage, moyennant un loyer de 30 millions d'euros par an pendant quarante ans, alors que la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France fait observer que « *le recours à une maîtrise d'ouvrage publique financée par l'emprunt aurait été une solution certainement moins coûteuse, moins hasardeuse et davantage maîtrisable par l'établissement* ».

Pour assurer le « retour à l'équilibre financier », les hôpitaux prennent deux types de mesures. D'abord, faire payer les patients. Chambre seule, ticket modérateur, franchise sur les actes coûteux, nouvelles prestations payantes (de la chirurgie esthétique aux médecines parallèles!), le processus est déjà largement engagé. Le temps de la prise en charge des dépenses sanitaires par la solidarité est révolu. Amis malades, n'oubliez pas de prendre une mutuelle ou une assurance, « bonne » de préférence, car le « reste à charge » à l'hôpital public devrait devenir aussi important que celui qu'impose le privé, jusqu'alors en moyenne trois fois plus élevé.

Ensuite, réduire le personnel (65 à 70 % des dépenses des hôpitaux), lors même que le recours à l'intérim est déjà massif, et bien plus onéreux qu'un effectif suffisant de soignants titulaires. À l'Assistance publique de Paris, 600 postes d'infirmières sont non pourvus, sans compter les congés maternité ou maladie non remplacés. Les conditions de travail se dégradent et l'absentéisme augmente, créant un véritable cercle vicieux. Avec un personnel réduit et une activité soutenue, la qualité des soins ne peut que se détériorer, jusqu'à ce que la démoralisation et l'épuisement conduisent à la réduction de l'activité et à l'aggravation des déficits.

À l'hôpital, comme chez les pompiers, la rentabilité ne peut pas être celle de l'« entreprise » ; elle ne peut être que celle du service rendu globalement à la société. Seul l'artifice des décisions tarifaires permet de rendre une activité rentable et une autre non rentable. Le fait de soigner des patients

pauvres ou des cas graves va conduire les hôpitaux au déficit de façon inexorable et, peut-être un jour prochain, au dépôt de bilan comme cela a eu lieu en Allemagne, notre nouveau modèle. Grâce à la T2A et à la politique du « tarif unique », la part des hôpitaux publics est passée en Allemagne de 45 à 30 %, tandis que celle des cliniques privées commerciales augmente de 15 à 30 %.

► **Médiateur / Soins (accès aux)**

Pour aller plus loin : Manifeste des 123 pour une santé égalitaire et solidaire

Identité nationale

Nouvelle dénomination ajoutée au ministre de l'immigration, avec les mots « intégration » et « codéveloppement ». Un tel rapprochement suggère que l'immigré mettrait en cause l'identité nationale du pays d'accueil, à moins d'une intégration parfaitement réussie, compensée par une coopération avec son pays d'origine maintenant celui-ci dans une situation postcoloniale.

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement a présenté, dès 2007, un projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Cette loi, qui traite du regroupement familial, n'est pas une loi sur l'immigration, mais une loi anti-étrangers qui s'attaque à ceux même qui sont en situation régulière dans notre pays. L'utilisation de tests ADN en reconnaissance de paternité en constitue la mesure policière la plus scandaleuse même si, quand bien même, au final, ce recours n'a pas été rendu obligatoire.

Cette loi, parmi d'autres, révèle déjà la conception étroite de l'identité nationale selon l'équipe Sarkozy. Celle d'une France repliée sur elle-même, fermée au monde et aux autres, tout en faisant la leçon à tous les pauvres, en France comme en Afrique, invoquant ici et là le mérite et la récompense octroyée, sans se soucier simplement de l'égalité des chances.

Au début, l'équipe Sarkozy a tenté une opération de récupération de la résistance au travers de Guy Môquet

en réduisant le sacrifice de ce jeune communiste à un acte patriotique. En réalité, l'identité qui s'est construite dans la résistance n'est pas une identité construite sur une racine unique, « française », pauvre de tout apport extérieur, mais une identité riche de tous les apports des autres résistants unis dans le combat pour la liberté, des racines qui se nourrissent mutuellement, en rhizome, « racine des plantes vivaces », et qui débouchera, après la guerre, sur la refonte d'une nouvelle République sociale, au travers du programme du Conseil de la résistance.

En 2009, l'équipe Sarkozy a essayé de relancer un débat national sur l'identité. Conduit par son ministre, transfuge du Parti socialiste, Éric Besson et ses préfets de la République, cette initiative s'est rapidement retournée contre lui, sa propre majorité exprimant ses doutes, l'opinion internationale aussi, tel le portail panafricain *Afrik.com*, convaincu que « *le racisme s'invite dans le débat officiel* ».

Depuis, régulièrement, la stigmatisation des étrangers auteurs de troubles est relancée, notamment par le ministre de l'intérieur Claude Guéant dénonçant les Comoriens à Marseille et les Roms partout.

Cette question de l'identité reste, bien sûr, un combat à mener, l'identité étant toujours en mouvement, un voyage fait avec d'autres, « *un être dans le monde* » (Édouard Glissant).

► *Dakar / Grenoble / Môquet (Guy)*

Immigration choisie

Qualificatif de l'immigration un temps tolérée par l'équipe Sarkozy.

La notion d'immigration choisie est apparue en 2006 dans le discours institutionnel à l'occasion d'une énième réforme de la réglementation relative aux étrangers (loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration). Elle est promue par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur. Reposant sur la qualification professionnelle, elle est présentée comme le moyen adéquat de contrer l'immigration

supposée « subie », pour l'essentiel composée des conjoints et enfants de migrants de Français, de migrants en situation régulière et des demandeurs d'asile. Pour l'équipe Sarkozy, l'immigration professionnelle est la seule acceptable, parce qu'elle correspond aux besoins du marché français du travail – sur la base desquels l'État opérera un tri parmi les candidats. Ils seront sélectionnés parce que leurs compétences les destinent aux métiers dits « en tension ».

Au premier abord, ce dispositif paraît reposer sur le bon sens : qu'a-t-on besoin de s'embarasser de migrants qui ne trouveraient pas leur place dans une économie en crise au sein de laquelle le chômage touche de nombreux nationaux ? Préparant sa candidature à la présidentielle de 2007, l'équipe Sarkozy caresse ainsi dans le sens du poil les xénophobes et une partie du corps électoral qui souffre.

La réalité a peu de rapport avec cette dichotomie entre étrangers « choisis » et étrangers « subis ». D'abord parce que nombre des « subis » travaillent, y compris quand la loi le leur interdit (sans-papiers ou demandeurs d'asile). De nombreux secteurs de l'économie (agriculture, construction, nettoyage, gardiennage, restauration, travaux domestiques, confection, etc.) savent d'ailleurs tirer parti et profit de cette interdiction en les sous-payant. Au point qu'il est légitime de penser que la fabrication des sans-papiers par la loi et leur maintien indéfini dans l'irrégularité relèvent d'un calcul.

Et puis ce « détail », oublié par l'équipe Sarkozy : le droit international interdit de traiter comme indésirables une partie conséquente de la « migration subie ». La vie familiale est garantie par la Convention européenne des droits de l'Homme (art. 8). Quant aux demandeurs d'asile, la convention de Genève (ONU 1951) les autorise à franchir les frontières de tout État en vue de leur protection.

► *Émigration illégale / Identité nationale / Grenoble*

Intéressement

Artifices utilisés par l'équipe Sarkozy pour éviter d'agir en faveur de la hausse des salaires.

Pour faire semblant de respecter son mandat de « *président du pouvoir d'achat* », Nicolas Sarkozy a multiplié les réformes inefficaces pour les salariés, et utiles au patronat. Outre la défiscalisation des heures supplémentaires, l'incitation à l'intéressement est l'autre axe central choisi par la droite.

Depuis 1958, l'intéressement permet aux entreprises de signer avec les représentants des salariés des accords fixant des modalités de calcul et de répartition attribuant une rémunération liées aux résultats. Cette méthode est encouragée par le syndicat patronal, le Medef, parce qu'elle est facultative, parce qu'elle évite d'augmenter les salaires et parce qu'elle pousse les salariés à accepter que leur rémunération soit liée aux profits, et ainsi à admettre qu'ils ont des intérêts communs avec les actionnaires.

La loi du 3 décembre 2008 sur les revenus du travail a attribué un crédit d'impôt de 20% aux entreprises qui mettent en place un système d'intéressement ou qui augmentent le montant des primes déjà distribuées. C'était une exigence du Medef, qui voit ainsi l'intéressement financé en partie par le contribuable.

Simultanément, l'équipe Sarkozy a également bouleversé le mécanisme de participation. La participation est un dispositif d'épargne salariale devenu, contrairement à l'intéressement, obligatoire en 1967. Il impose aux entreprises de plus de cinquante salariés de distribuer une part de leur résultat, calculée à l'aide une formule fixée légalement. La loi du 3 décembre 2008 étend le dispositif aux entreprises publiques et aux dirigeants des PME de moins de cinquante salariés, ce qui leur permet de défiscaliser une partie de leurs revenus. Surtout, cette loi autorise les salariés à obtenir immédiatement la somme distribuée, alors qu'auparavant elle était obligatoirement placée. Ce mécanisme a été utilisé lors de la dernière réforme des retraites, pour imposer la retraite par capitalisation : la moitié de la participation sera désormais

versée automatiquement au Perco (plan d'épargne collectif), sauf si le salarié s'y oppose. Mal informés, la plupart des salariés vont donc se voir imposer la retraite par capitalisation.

► *Achat (pouvoir d') / Dette / Prime / Retraites*

Jeunes

Partie de la population particulièrement stigmatisée et précarisée sous ce quinquennat.

En 2007, l'équipe Sarkozy se fixe comme objectif le plein-emploi, autrement dit un taux de chômage, y compris des jeunes, ne dépassant pas 4 %.

Or, de début 2008 à 2009, le taux de chômage de ces derniers a bondi de 13 % à 17 %, soit un niveau jamais atteint depuis 1975. Bien sûr, la crise est passée par là ; mais elle n'est pas le seul facteur expliquant pourquoi les jeunes ont ainsi été frappés par le chômage. La politique de l'équipe Sarkozy est, en effet, directement en cause.

Entre 2000 et 2010, suite à la réforme des retraites de 1993 et 2003, les salariés plus âgés ont été plus nombreux à rester sur le marché du travail. L'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui de l'ensemble des actifs s'est, dès lors, fortement accru. En 2009 et 2010, cet écart est supérieur à celui constaté au cours des trente-cinq années précédentes. Ainsi, en 1996, alors que le taux de chômage général est nettement plus élevé qu'en 2010, celui des jeunes est resté inférieur.

Premières victimes du chômage, les jeunes sont également ceux dont la « qualité » des emplois est la plus faible. En 2010, un à quatre ans après la fin des études, 13 % des jeunes filles et 7 % des jeunes hommes qui travaillent sont en situation de sous-emploi (temps partiel subi, chômage partiel...) et un sur trois est en contrat à durée limitée (CDD, intérim).

Dans ce contexte général très dur, c'est la situation de celles et ceux qui sortent du système scolaire avec peu ou pas de diplôme qui est de loin la plus préoccupante. En 2010, un à quatre ans après la fin de leurs études, 44 % des jeunes actifs sans diplôme ou titulaires d'un simple brevet des collèges

sont au chômage, contre seulement un jeune diplômé du supérieur sur dix.

Au total, sous ce quinquennat, les jeunes auront ainsi payé une lourde double peine : plus souvent au chômage et sur des jobs mal payés et sans avenir ; moins souvent aidés. Le rapport 2011 du Secours catholique l'illustre tristement : 12% des bénéficiaires de ses aides sont des jeunes âgées de 18 à 25 ans, quand ces derniers ne représentent que 10% de la population française. Un tiers des jeunes secourus est sans ressource ; 40% sont au chômage, soit une hausse de sept points en dix ans. Pour la première fois, la proportion des jeunes concernés ayant un niveau d'études supérieures est plus importante que celle des jeunes n'ayant pas dépassé le primaire (respectivement 40% et 37%).

► *Association / Formation / Mineur / RSA*

Justice

Fonction régaliennne de l'État soumise aux règles de la réduction budgétaire et du démantèlement des services publics. En 2006, notre pays avait l'un des taux les plus faibles d'Europe en matière d'implantation géographique des juridictions. La réforme de la carte judiciaire de février 2008 a encore aggravé la situation au détriment des citoyens les plus modestes et des territoires les plus défavorisés.

Novembre 2011, l'Assemblée nationale se prononce sur le budget 2012 pour la justice. Sont acquis la coupe budgétaire de 20 millions d'euros par rapport au projet initial et le maintien de la taxe de 35 euros que toute personne doit payer, depuis le 1^{er} octobre 2011, pour engager certaines procédures en justice. Le résultat d'une telle mesure est connu d'avance ; elle vient encore éloigner de la justice les citoyens les plus vulnérables.

Or, la réforme de la carte des tribunaux, dite carte judiciaire, avait déjà porté un coup très dur en la matière. Réalisée au pas de charge par la ministre de la justice, Rachida Dati, dénoncée pour ses incohérences par une grande partie des acteurs du monde de la justice, cette refonte a entériné une

véritable casse du service public de la justice. Le nombre de juridictions a été réduit de 1 206 à 819 ; 400 magistrats, 1 400 fonctionnaires et 500 avocats ont été concernés.

De toutes les instances rayées de la carte, ce sont les tribunaux d'instance qui ont payé le prix fort, alors même que leur efficacité est reconnue et qu'ils sont en première ligne dans la lutte contre les exclusions. Confrontés chaque jour aux symptômes de la misère et de la désocialisation, ils jugent des litiges du quotidien (expulsions locatives, baux ruraux, impayés, surendettement, saisies sur les salaires, départage prud'homal, tutelles...).

En février 2010, le Conseil d'État a annulé la suppression du tribunal de grande instance de Moulins ; les autres requêtes déposées par les opposants à cette réforme ont par ailleurs été rejetées (une centaine).

De même, d'autres types de juridictions ont été fragilisés. Un tiers des conseils de prud'hommes a été supprimé, sans que cela s'accompagne de moyens supplémentaires pour les conseils restants. Résultat : une qualité et des délais de procédure détériorés alors qu'ils sont des juridictions très importantes, ayant vocation à défendre les intérêts des salariés, largement malmenés ces dernières années.

La réforme de la carte judiciaire a eu ainsi deux conséquences : un accès plus difficile au droit pour tous les citoyens, et d'abord les plus fragiles, un recul de la présence républicaine de l'État et des services publics dans les territoires, et d'abord dans les zones les plus défavorisées. Les mêmes qui subissent par ailleurs la fermeture des écoles, des casernes militaires, des hôpitaux, des trésoreries, de la Poste... et ceci au nom du sacro-saint principe de « rentabilité ».

Or, toutes ces réformes coûtent très chères, et d'abord celle de la carte judiciaire. Premièrement, parce qu'elle ne tient pas compte des investissements réalisés ces dernières années par les collectivités locales, qui se voient aujourd'hui obliger d'assurer l'entretien et la gestion des locaux vides. La ville de Tulle (Corrèze) a ainsi appris la fermeture de son tribunal, alors qu'elle venait d'achever des travaux de modernisation pour un montant de 600 000 euros. Deuxièmement,

parce que la réforme de la carte judiciaire se traduit par 450 opérations immobilières (coût: 390 millions d'euros sur une période de cinq ans). Pour construire et gérer des tribunaux neufs à Caen, Perpignan ou Lille, l'équipe Sarkozy décide de recourir à des partenariats public-privé, et ceci pour le plus grand bénéfice des industriels du bâtiment...

► *Code du travail / Délinquance / Populaire (juré) / Prison*

Juge d'instruction

Magistrat indépendant que l'équipe Sarkozy a voulu supprimer.

Les 650 juges d'instruction français sont les héritiers d'un système emprunté à l'Angleterre après la révolution française, qui distingue la phase de jugement de la phase d'enquête (accusatoire) d'une affaire pénale. Les juges d'instruction ne sont indépendants que depuis 1956. Ils sont chargés des dossiers graves (crimes) ou complexes (délits financiers, trafics de stupéfiants, bandes organisées...). Très connus du grand public, ils ne traitent pourtant que 5% des affaires pénales, soit 28 000 dossiers par an, car les procureurs préfèrent confier directement les dossiers à la police, plus contrôlable, en « enquête préliminaire ».

Après le scandale judiciaire d'Outreau, ayant abouti à l'acquittement, en novembre 2005, de treize personnes après trois ans de détention provisoire, Nicolas Sarkozy, s'appuyant sur les travaux de la commission Léger, annonce qu'il va supprimer le juge d'instruction dans un discours du 7 janvier 2009 à la Cour de cassation. Il provoque alors une levée de boucliers sans précédent, qui rassemble la majorité du monde judiciaire lors des États généraux de la justice pénale.

Comme le dit alors Robert Badinter, la question n'est pas « *faut-il supprimer le juge d'instruction ?* », mais par quoi va-t-on le remplacer ? Il est en effet manifeste que le projet de remplacer le juge d'instruction indépendant du parquet, hiérarchiquement soumis au pouvoir, vise à contrôler la centaine d'affaires politico-financières impliquant les hommes politiques, de l'affaire Urba aux affaires Elf, des frégates

de Taïwan à Karachi... En mars 2010, un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme¹ a d'ailleurs refusé au procureur la qualité d'autorité judiciaire, précisant qu'il n'était pas un magistrat indépendant, ce qu'a largement prouvé le comportement du procureur Courroye de Nanterre dans l'affaire Bettencourt. C'est pourquoi, les syndicats de magistrats proposent de réformer le juge d'instruction, en renforçant les droits de la défense et en mettant effectivement en place la collégialité prévue par la loi du 5 mars 2007.

À la suite des grèves de la justice en 2009, l'équipe Sarkozy abandonne ses velléités de supprimer le juge d'instruction.

► **Bettencourt / Délinquance / Justice**

Pour aller plus loin : Manifeste des 123 pour une santé égalitaire et solidaire

Juré populaire

Énième réforme de la justice, apportant une mauvaise réponse à un faux problème.

L'expression « juré populaire » fait inévitablement penser au juré de cour d'assises, l'un des neuf citoyens qui, avec trois juges professionnels, jugent en France les criminels². Ils sont tirés au sort sur les listes électorales car, depuis la Révolution, « la justice est rendue au nom du peuple français ».

Avant 1942, les jurés décident seuls de la culpabilité, comme dans *Une ténébreuse affaire* de Balzac, les trois juges arrêtant la peine. Parce qu'ils acquittent trop volontiers, notamment les femmes infanticides à une époque où l'avortement n'existe pas, une loi de Vichy du 25 novembre 1941 fait délibérer ensemble les juges et les jurés, pour que les premiers contrôlent mieux les seconds. À la différence du système anglo-saxon (il faut revoir *Douze hommes en colère*, de Reginald Rose), les juges et les jurés décident de tout ensemble. C'est-à-dire d'acquitter l'accusé ou de lui infliger

1. Arrêt Medvedyev contre France, 29 mars 2010

2. Depuis la loi du 15 juin 2000, dite de « présomption d'innocence », les décisions de cour d'assises, les plus graves, peuvent désormais faire l'objet d'un appel (douze jurés).

une peine allant jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité, avec trente ans au plus de rétention de sûreté.

Ce système tricentenaire a été bouleversé une première fois en 1982, au nom de la lutte contre le terrorisme¹.

La seconde remise en cause profonde date de 2011. Induite par un fait divers, la loi du 10 août 2011 instaure les jurés populaires dans les tribunaux correctionnels, et ceci dans le but d'obtenir des peines plus dures. Ainsi, deux citoyens assesseurs s'adjoindront, pour une semaine, aux trois juges professionnels pour juger les délits de violence (environ 70 000 par an). Quand on connaît la faible capacité des jurés d'assises à faire contrepoids aux magistrats professionnels, alors qu'ils sont neuf contre trois, on peine à imaginer qu'en infériorité numérique ils trouveraient subitement cette possibilité qui leur fait défaut lorsqu'ils sont trois fois plus nombreux. Ainsi, les jurés populaires n'auront aucune influence sur les décisions, ce qui atteste de la parfaite démagogie de cette nouvelle réforme.

De surcroît, cette loi repose sur deux fausses vérités : les jugements rendus par les tribunaux correctionnels ces dernières années sont de plus en plus sévères ; or des peines plus dures n'empêchent pas davantage la récidive. À crimes ou délits équivalents, la peine est plus lourde aux États-Unis, alors que près de 1 % de la population est incarcérée (contre un pour mille en France), le taux de criminalité étant largement supérieur au nôtre.

Finalement cette nouvelle réforme, aussi incohérente qu'inapplicable, coûtera au moins 40 millions d'euros alors que, dans le même temps, l'institution judiciaire manque cruellement de moyens : des juges privés de greffiers pendant plusieurs mois, des audiences de comparutions immédiates finissant au milieu de la nuit, des délais d'audience de plusieurs mois voire plusieurs années...

► *Délinquance / Justice / Victimes*

1. Les jurés ont été évacués de la Cour d'assises « spéciale » antiterroriste, qui ne comprend plus de jurés, mais sept juges professionnels.

Khadafi

Nom du dictateur assassiné, propriétaire des tentes installées en décembre 2007 dans les jardins de l'Hôtel Marigny, résidence des hôtes d'État.

La première rencontre de Nicolas Sarkozy avec Mouammar Kadhafi date de 2005. Alors ministre de l'intérieur, il s'entretient avec le Raïs libyen afin d'établir en Libye le premier barrage contre l'immigration sub-saharienne à destination de l'Europe. Il s'agit alors de la première visite d'un homme d'État français depuis la mise au ban du leader libyen pour terrorisme. Celui-ci cherche une respectabilité nouvelle, aidé par l'intérêt des Européens pour les attraits économiques de la Jamahiriya arabe libyenne.

Le sort des infirmières bulgares, détenues et torturées sous l'accusation d'avoir inoculé le virus du sida à des enfants libyens, n'est pas abordé lors de cette entrevue. Il faudra attendre la campagne présidentielle de 2007, et alors que l'UE et le Conseil de l'Europe négocient, pour que Nicolas Sarkozy promette d'intervenir personnellement. C'est chose faite en juillet 2007, non sans que l'Europe s'interroge sur les négociations indépendantes de Cécilia Sarkozy. Le soutien bulgare et l'effervescence médiatique font rapidement taire les critiques et Nicolas Sarkozy s'adjudge triomphalement les lauriers de cette libération.

En contrepartie, Mouammar Kadhafi est accueilli à Paris en décembre 2007. Au malaise de l'opinion et de certains élus face aux déclarations de son invité, Nicolas Sarkozy répond : « Il a sa personnalité, son tempérament, ce n'est pas moi qui vais les juger. » La « diplomatie Airbus » de la France, soutenue par une presse dont les groupes ont des intérêts directs dans les négociations commerciales, scelle un rapprochement franco-libyen prometteur.

Cependant, dans le sillage des révolutions arabes, la Cyrénaïque s'insurge en 2011 contre le régime de Tripoli. L'équipe Sarkozy saisit cette opportunité politique et diplomatique en prenant la tête d'une coalition militaire en soutien aux rebelles. En septembre 2011, tandis que les combats font

rage et que l'OTAN a logiquement pris la tête des opérations militaires, le syndicat des patrons, le Medef, organise une réunion d'information sur les nouveaux potentiels libyens et la « reconstruction » du pays.

► *Émigration illégale / Méditerranée (Union pour la) / OTAN / Presse*

Latran

Nom du discours prononcé par Nicolas Sarkozy devant la Curie romaine, le 20 décembre 2007, qui a suscité polémiques et malaises par la remise en cause forte du principe de laïcité que représente son intervention. Les mots seront suivis d'actes : plusieurs mesures prises par l'équipe Sarkozy pendant ce quinquennat ont largement favorisé l'enseignement privé, et parfois au détriment de celui du public.

20 décembre 2007 : C'est au titre traditionnel de chanoine de l'église Saint Jean de Latran à Rome que Nicolas Sarkozy affirme : *« La laïcité n'a pas le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes. Elle a tenté de le faire. Elle n'aurait pas dû. [...] Assumer les racines chrétiennes de la France, et même les valoriser, tout en défendant la laïcité, enfin arrivée à maturité. C'est le sens de ma démarche. »* Et concernant l'école : *« Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. »* En contradiction avec l'esprit de la loi de 1905, Nicolas Sarkozy se détache de la neutralité de l'État à l'endroit de la religion et ose affirmer, en tant que président de la République, que seule la religion peut donner un sens à nos vies et à nos questionnements.

16 avril 2009 : décret sur la reconnaissance mutuelle des grades et des diplômes de l'enseignement supérieur du public et de l'enseignement catholique. Il fait suite au protocole d'accord entre la République française et le Saint-Siège signé le

18 décembre 2008. À ce titre, l'État doit reconnaître les diplômes et grades de l'enseignement catholique privé comme étant « de même niveau ». Autant d'étapes idéologiques et politiques franchies, faisant suite à des attaques contre l'école publique.

La loi Carle, votée en octobre 2009, modifie le financement des écoles privées. Au titre du forfait communal, les maires sont désormais tenus de financer des écoles privées d'autres communes si leurs résidents ont choisi d'y scolariser leurs enfants, et ceci dans quatre cas bien spécifiés : lorsque les parents peuvent prouver que la capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante, pour des raisons médicales, en cas d'« obligations professionnelles » des parents, ou encore lorsqu'un frère ou une soeur de l'enfant est déjà scolarisé hors de la commune. 5 400 écoles sont potentiellement concernées. Elles pourraient recevoir une manne de 500 millions d'euros !

À cela s'ajoutent le transfert de 4 millions d'euros du budget de l'Éducation nationale à celui du privé en décembre 2010 et l'exonération de la taxe foncière pour les écoles privées.

Il s'agit là d'une contestation brutale du socle français de la laïcité qu'aucun dirigeant ne s'est autorisé avant lui.

► *Burqa / Privée (école)*

Pour aller plus loin : Comité national d'action laïque, www.cnal.info/

Lisbonne (traité de)

Nouveau nom donné au traité constitutionnel européen, pourtant rejeté par 55% des citoyens lors du référendum du 29 mai 2005.

En signant le traité de Lisbonne à la fin décembre 2007 et en le faisant ratifier au début de l'année 2008 par le Parlement réuni en Congrès à Versailles, Nicolas Sarkozy a commis un véritable déni démocratique. Ce traité est la copie conforme du traité constitutionnel européen (TCE), rejeté par une majorité de Français deux ans plus tôt, et ce contre l'avis de la quasi-totalité des partis politiques et du Parlement qui l'avait auparavant adopté très largement.

Le TCE inscrit dans un texte, auquel on a voulu donner la force symbolique fondatrice d'une « Constitution », un régime économique, le néolibéralisme, et grave dans le marbre ce qui devrait relever du débat public et de la décision des citoyens, les politiques économiques et sociales. Son rejet a été un choc politique pour les classes dirigeantes en Europe. « Plus jamais ça » telle a été la leçon qu'elles en ont tirée.

Loin d'engager un débat politique pour transformer une UE dont le mode de construction vient d'être rejeté, les gouvernements et les institutions européennes décident de continuer comme avant mais de se passer définitivement des peuples. Le traité de Lisbonne, clone du TCE, est adopté par voie parlementaire dans tous les pays européens (à l'exception de l'Irlande, dont la constitution oblige à organiser un référendum).

Décidé alors que la crise financière est en train de prendre de l'ampleur, ce traité va montrer son inadéquation à la situation. Il a été, heureusement, violé par tous les gouvernements de l'UE et par la BCE que ce soit, par exemple, en matière des aides d'État aux entreprises, du rôle de la BCE, de la mise en place d'institutions non prévues par le traité. Cette inadéquation a été telle que la révision de ce traité est acceptée par les différents gouvernements. Tout le problème est le sens dans lequel il va être révisé.

► *Euro (pacte pour l')*

Locale (démocratie)

Autre victime de l'équipe Sarkozy. Elle a été attaquée frontalement à l'occasion de l'une des réformes les moins médiatisées et, pourtant, l'une des plus contestées de l'équipe Sarkozy, adoptée à une voix près par le Parlement. La loi territoriale de décembre 2010 vient en effet fragiliser, tout à la fois, la place du citoyen dans la démocratie locale, l'avenir des territoires ruraux mais aussi le financement des collectivités – dont le budget global en 2012

est pour la première fois plus important que celui de l'État.

À l'origine, un tour de force. Dans son discours de Toulon, en septembre 2008, alors que l'irresponsabilité des banques fait craindre un krach mondial, Nicolas Sarkozy fait une annonce surprenante : les collectivités locales (communes, départements, régions) dépensent trop et doivent donc être réformées.

C'était bien vite oublier que, d'une part, les collectivités ne sauraient être « mal gérées » puisqu'elles ne peuvent pas voter de budget en déséquilibre ; que, d'autre part, elles représentent 10 % de la dette publique (le reste étant le fait de l'État), tout en assurant 70 % de l'investissement public ; qu'enfin, si les déficits se sont creusés, c'est avant tout parce que l'équipe Sarkozy a distribué cadeaux fiscaux sur cadeaux fiscaux aux ménages les plus riches et aux grands groupes et parce qu'elle a voulu sauver les marchés. en injectant massivement de l'argent public. Mais qu'importe pour le gouvernement ! Il avait trouvé là l'opportunité et le prétexte pour s'attaquer aux collectivités, dont le défaut est, sans doute, de ne pas être massivement du côté de la majorité présidentielle...

De cette obsession constante du gouvernement à réduire le champ d'action des collectivités locales, sont nés plusieurs textes de lois. Finalement, un seul est présenté au Parlement, qui fait d'abord dans la résistance et refuse de voter les dispositions du gouvernement, tant sont grands les incohérences et risques que fait peser la réforme territoriale du gouvernement. À force de pression, de présentation systématique du même texte jusqu'à ce qu'il soit adopté, et de petits marchandages politiques entre amis, l'équipe Sarkozy parvient finalement à contraindre les deux assemblées à voter son projet de loi.

Si l'opposition parlementaire a été forte, c'est bien parce que cette réforme représente un grave recul démocratique, et cela pour trois raisons.

D'abord, parce que, tout à la fois, les femmes, les citoyens et les territoires seront moins bien représentés. D'ici trois ans, il n'y aura plus qu'un seul élu pour siéger et à la région et au

département. Reste aujourd'hui au gouvernement à modifier la carte électorale et à regrouper des cantons entiers, surtout ruraux, pour tenir ces chiffres. Le charcutage territorial est à l'ordre du jour.

Ensuite, les collectivités se retrouvent sans pouvoir. Cette loi territoriale, c'est bien l'acte 1 de la recentralisation. Au 1^{er} janvier 2015, il est prévu que les Départements et les Régions exercent des compétences spécifiques, alors qu'ils peuvent intervenir aujourd'hui dans tout domaine jugé pertinent. Cette mesure est assortie de la limitation drastique du cumul des subventions de plusieurs collectivités pour soutenir un même projet local.

Au final, et paradoxalement, le millefeuille territorial, auquel la loi devait mettre un terme, en sort renforcé. En effet, cette loi va profondément bouleverser la carte des territoires et leur organisation, sans les rendre pour autant plus lisibles et compréhensibles par les citoyens. De nouvelles collectivités « mastodontes » vont être ainsi créées, en plus de celles existantes (communes nouvelles, métropoles, pôles métropolitains, fusion de Départements et de Régions)¹.

Cet article ne saurait être complet s'il passait sous silence la question financière. En effet, la réforme des collectivités, c'est, certes, une nouvelle organisation des territoires ; mais c'est aussi une nouvelle fiscalité locale. Les Départements attendaient beaucoup de cette mesure, car ils sont depuis des années dans une situation budgétaire très tendue. Tellement difficile, même, que, d'ici trois ans, un conseil général sur deux ne pourra plus boucler son budget. Pourquoi ? Parce que, par vagues successives, l'État a transféré la gestion de plus en plus de compétences et d'allocations aux Départements ; en contrepartie, il s'engageait à couvrir tout ou partie des dépenses engagées. Mais, au fur et à mesure des années, les responsabilités n'ont eu de cesse d'augmenter, quand, dans le même temps, le remboursement de l'État demeurerait stable,

1. À noter que, sous ce quinquennat, le syndicat patronal, le Medef, a réclamé des réformes institutionnelles dans ce domaine : enlever le nom Ardenne à la région Champagne-Ardenne pour donner à cette dernière une image plus « attractive », supprimer les départements d'Ile-de-France, etc.

voire diminuait. À partir de 2008, le désengagement de l'État est devenu un véritable garrot, car il est venu se surajouter à la forte hausse des dépenses sociales, combinée à la baisse des recettes résultant de la crise.

Or, au lieu d'améliorer les choses, la réforme fiscale du gouvernement l'aggrave encore. Premièrement, parce qu'elle a supprimé l'une des premières recettes des collectivités, la taxe professionnelle. Deuxièmement, parce qu'elle transforme complètement la nature des ressources des collectivités, dont celles-ci ne connaîtront le niveau que partiellement et tardivement chaque année. Ce changement d'affectation des ressources correspond à une perte d'autonomie pour les collectivités, puisque les taxes sur lesquelles elles avaient la main sont remplacées par des dotations d'État. Troisièmement, des mécanismes de compensation sont prévus, mais ils sont très complexes et définitivement pas à la hauteur des recettes perdues.

Aussi, quand, dans le cadre du second plan de rigueur de l'année, en novembre 2011, le gouvernement décide de nouvelles mesures contraignantes pour les collectivités (publication de l'évolution de leurs dépenses, de leurs effectifs), on ne peut que rire ou pleurer...

► *Dette / Taxe professionnelle / Territorial (conseiller)*

Logement (crise du)

Lieu d'habitation dont les prix ont plus que doublé depuis l'année 2000.

Contrairement à certains pays européens, la France n'a jamais su ou voulu loger correctement tous ses habitants. Pourtant, d'année en année, les conditions de logement se sont améliorées, au fur et à mesure de la construction des banlieues, de la production de logements sociaux et du développement de l'accession à la propriété.

Mais, en 2000, ce processus s'inverse. L'augmentation du nombre d'expulsions, le développement rapide des habitats précaires (cabanes, caravanes et véhicules immobilisés, bidonvilles...), l'apparition inédite de difficultés d'accès à un

hébergement de familles avec enfants traduisent l'élargissement de la base sociale de la crise du logement aux classes moyennes et à leurs enfants.

La cherté du logement est au cœur de cette crise. Ainsi, les prix des logements ont plus que doublé depuis 2000, les loyers ont augmenté de 42 %, ceux des HLM de 29 %, soit bien plus rapidement que le coût de la vie, qui a progressé en moyenne de 20 % entre 2000 et 2010. Selon plusieurs études, le prix du logement dépasse désormais de 70 % les capacités contributives des ménages en France, plus qu'aux États-Unis, et même qu'en Grande-Bretagne. Soutenus et encouragés par les gouvernements depuis 1995, les professionnels du logement et les bailleurs ont engrangé des dizaines de milliards de profit depuis quinze ans, grâce à des manipulations fiscales favorables. Aussi, les inégalités patrimoniales se sont-elles creusées, la dette de l'État aggravée, et les ménages modestes, tout comme les petites classes moyennes, ont vu leur rêve d'accéder à un logement décent s'éloigner. La crise du logement est ainsi la conséquence directe des politiques qui ont favorisé la concentration des richesses, aux dépens de l'intérêt général.

Pour résoudre la crise, il faut appliquer la loi de réquisition, produire massivement des logements sociaux à destination des classes populaires, en mobilisant l'épargne populaire, baisser les loyers, les prix de l'immobilier, et donc cesser toute aide fiscale aux plus riches, afin de permettre aux catégories moyennes de se loger, notamment dans le privé.

► *ANRU / Achat (pouvoir d') / Dette / Surendettement*

Loppsi 2

Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite Loppsi 2. Loi sécuritaire fourre-tout, adoptée en février 2010, visant à fixer les grandes orientations des forces de l'ordre pour cinq ans (2009-2013).

Après la Loppsi 1 du 3 août 2002, créant 13 000 places de prison, aujourd'hui construites, la Loppsi 2 est une loi très

toxique pour les libertés, malgré l'annulation de treize de ses articles par le Conseil constitutionnel.

Elle étend encore les pouvoirs de fichage de la police et permet dans certains cas aux policiers d'installer sur le clavier d'un ordinateur un mouchard de capture d'écran, de se faire passer pour des délinquants et d'utiliser valablement ces preuves devant les tribunaux. Ils peuvent également saisir de l'argent sur des comptes bancaires avant toute autorisation du juge.

En outre, des « volontaires » de 18 à 65 ans ont la possibilité d'être employés pour des missions de soutien aux forces de sécurité.

La vidéosurveillance devient la « vidéoprotection » et le préfet peut, parfois, l'imposer aux maires.

L'emprisonnement des prévenus et la rétention des étrangers sont décidés par des juges derrière une caméra, les intéressés restant incarcérés. Les droits de la défense et les pouvoirs du juge en sont considérablement réduits, dans le seul but de faire des économies sur les escortes de gendarmes amenant les prévenus au Palais de justice, en application de la RGPP.

Le mécanisme des peines plancher, qui oblige les juges à prononcer de lourdes peines de prison automatiques, est étendu par la Loppsi 2 aux délinquants primaires. Pour certaines violences volontaires aggravées, la peine d'emprisonnement ferme est de dix-huit mois, sauf décision spécialement motivée, lors même que la personne n'a jamais été condamnée.

Enfin, les mineurs peuvent faire l'objet d'arrêtés municipaux de couvre-feu (le Conseil d'État les annule systématiquement, donc la loi les légalise...). En cas d'urgence, ils sont placés, via l'aide sociale à l'enfance (ASE), non pas par un magistrat, mais par le préfet, si celui-ci considère qu'ils sont en danger. C'est encore un exemple de la confusion des pouvoirs (une compétence judiciaire étant attribuée à l'autorité administrative).

► *Délinquance / Peines plancher / Prison / Vidéosurveillance*

Mal logés

Situation de quelque 3,7 millions de personnes dont le droit à un logement décent, obtenu à la suite d'une série de combats engagés depuis la fin des années 1980, a été bafoué par l'équipe Sarkozy. Le plan de rigueur de novembre 2011 vient encore les fragiliser, les allocations logement étant indexées en 2012 sur la croissance du PIB et non plus sur l'inflation.

En 2000, la loi Louis Besson, relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), impose la réalisation en vingt ans de 20% de logements sociaux dans chaque commune de plus de 5000 habitants, et le relogement des habitants de taudis reconnus insalubres ou en péril.

En mars 2007, la loi instaurant le droit au logement opposable (DALO) crée une obligation de relogement par le préfet de toute personne reconnue prioritaire par une commission départementale, c'est-à-dire mal-logée, privée de logement ou menacée d'expulsion sans relogement. En janvier 2012, cette obligation doit être élargie aux personnes qui sont en attente d'un logement social depuis un temps « anormalement long ». Cette législation, plutôt récente, est la suite logique d'une première décision du Conseil constitutionnel qui, en 2005, alors que l'association Droit au logement (DAL) occupe le 7 rue du Dragon, à Saint-Germain des Prés (Paris), place le droit au logement au rang des « *objectifs à caractère constitutionnel* ». En mars 2011, suite à de fortes mobilisations, le même Conseil constitutionnel, au nom du droit au logement, censure un article de loi autorisant l'expulsion arbitraire sans jugement, sur décision du préfet, en 48 heures, de toute personne résidant dans un habitat non conforme au code de l'urbanisme ; il est prévu aussi la destruction des habitats précaires, tels que les mobil home, les yourtes, les bidonvilles, les maisons sans permis de construire, les caravanes et tous les véhicules immobilisés.

Aujourd'hui, ces lois sont en partie violées et, pour certaines, vidées partiellement de leur contenu. La France compte

150 000 personnes recensées comme sans abri (plus de 50 % en dix ans), et les expulsions locatives sans relogement se poursuivent à un rythme soutenu, sans qu'il soit même possible d'obtenir un hébergement. La rigueur budgétaire sur le dos des plus fragiles est à l'œuvre, quitte à bafouer l'obligation d'accueil inconditionnel inscrite dans la loi.

Plus de 20 000 familles reconnues prioritaires DALO désespèrent d'être logées un jour par le préfet, et la tentation est forte, même à gauche de la vider de son contenu.

La loi SRU est piétinée par de nombreuses communes riches, et l'obligation de relogement des habitants de locaux insalubres ou dangereux ne s'applique plus aux occupants sans titre qui, par essence, sont ceux qui en général se réfugient dans ces sous-habitats dangereux ou toxiques.

Compte tenu de l'ampleur du mal logement, il y a nécessité d'appliquer scrupuleusement ce droit, et de l'améliorer, notamment en appliquant vigoureusement la loi de réquisition – inappliquée comme tant d'autres – tandis que 2,1 millions de logements sont recensés vacants par l'Insee.

► *Achat (pouvoir d') / ANRU / Logement (crise du) / Social (logement)*

Mayotte

Dernier né des départements français (31 mars 2011) où domine un malaise social important, qui aboutit à un soulèvement populaire d'ampleur sept mois plus tard.

Tout est parti du *mabawa*. Fin 2011, le prix de cette aile de poulet rôti, un des aliments préférés des 200 000 Mahorais, augmente fortement. Il devient le symbole d'une contestation dure, parfois violente, face à un gouvernement muet. Après plusieurs manifestations très tendues, des négociations entre syndicats et professionnels du commerce permettent finalement de faire baisser les prix de neuf produits de première nécessité.

Mais le malaise est plus profond. La vie est difficile pour une grande partie de la population, qui sait, par ailleurs, qu'elle ne

bénéficiera pas des mêmes transferts massifs de subsides que la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique.

Le projet de départementalisation prévoit que les Mahorais pourront parvenir à une citoyenneté pleine et entière d'ici vingt-cinq ans. Un quart de siècle à attendre, cela peut paraître long pour une population dont moins de 20 % des personnes travaillent ; pour qui l'allocation-chômage n'existe pas ; qui touche un smic local fixé à 85 % du Smic national, alors que les prix sont en moyenne 30 % plus élevés ; pour qui le revenu de solidarité active (RSA), nouveau RMI, n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2012, pour un montant de 120 euros par mois... En quelques semaines, dans l'indifférence générale, Mayotte devient ainsi ce nouveau département français d'outremer à connaître un soulèvement populaire d'ampleur.

Avant, il y aura eu l'île de la Réunion et les soixante-deux revendications du collectif du Cospar, en mars 2009 ; et bien sûr, le LKP en Guadeloupe, d'où tout est parti.

Fin 2008, à Pointe-à-Pitre, le « ralbol » est à son comble. Une manifestation contre l'augmentation du prix de l'essence est organisée le 16 décembre 2008. Le préfet refuse de recevoir la délégation. Dès lors, le mouvement prend de l'ampleur : 137 revendications sont édictées contre la *pwofitation* (que l'on pourrait traduire par « acharnement contre le plus faible »). Le 20 janvier 2009, le mot d'ordre de grève générale est lancé. Elle durera plus d'un mois.

Le 24 janvier, des négociations s'ouvrent, enfin, entre le LKP, l'État, le conseil général et régional. La retransmission des débats en direct renvoie une image désastreuse des représentants de l'État, nourrissant encore la colère populaire. C'est alors qu'Yves Jégo, ministre, qui sera quelques mois plus tard débarqué du gouvernement, décide la rupture des négociations. Finalement, le 26 janvier 2009, l'accord « Jacques Bino », du nom de ce syndicaliste guadeloupéen assassiné en février 2009, est signé. Est notamment prévue une augmentation mensuelle de 200 euros pour les plus bas salaires, qui doit être prise intégralement en charge par les entreprises, d'ici trois ans.

Or, trois mois plus tard, en avril 2009, le ministre du travail prend un arrêté qui vide l'accord Bino de sa substance. Le préambule, où figurent les causes du mal-être, et notamment l'accaparement des richesses par quelques-uns, est supprimé. Pire, au terme des trois ans, la hausse mensuelle de 200 euros ne s'appliquera plus qu'aux seules entreprises signataires de l'accord, à savoir les petites entreprises.

De fait, la décision de l'équipe Sarkozy vient renforcer encore la domination des grands groupes de l'île. Les mêmes qui, par ailleurs, depuis la loi pour le développement économique de l'outre-mer (Lodeom) adoptée le 13 mai 2009, bénéficient d'exonérations de 50 à 80 % de la taxe professionnelle, de l'impôt sur les bénéfices ou encore de la taxe foncière sur le bâti.

► *RSA / Smic / Taxe professionnelle*

Médecine du travail

Service de santé mutilé par l'équipe Sarkozy, placé sous la coupe des employeurs, alors que le code de déontologie médicale stipule que « le médecin ne peut aliéner son indépendance sous quelque forme que ce soit ».

La médecine du travail est une fantastique idée progressiste, celle d'une médecine préventive de proximité, chargée de dépister toutes les maladies et souffrances professionnelles, et exercée par des médecins spécialement formés. Comme c'est le patronat qui fait courir des risques aux salariés concernés, c'est lui qui doit en assurer le financement.

Or, doucement mais sûrement, ce dernier a réussi à limiter et à dénaturer cette belle avancée sociale, conquise après la seconde guerre mondiale. Il a pris le contrôle des centres de santé, au détriment de leur gestion paritaire, les utilisant abusivement pour détourner des moyens et de l'argent, pour freiner l'indépendance des médecins et de leurs actions.

À cette offensive s'est ajoutée l'inaction coupable des gouvernements. La médecine du travail a cessé d'être promue. Résultat : la formation et le recrutement de médecins ont été

taris, jusqu'à ce que manquent 600 médecins sur 6000 ; les visites ont été espacées d'un à deux ans (le syndicat patronal, le Medef, a même proposé tous les quatre ans), les moyens techniques ont diminué. L'assaut (final) contre cette administration vieillie et affaiblie a été lancé en 2010, via un amendement déposé au détour de la réforme des retraites. Annulé par le Conseil constitutionnel, le texte est repris ensuite par la majorité UMP, et paraît au *Journal officiel* le 24 juillet 2011. Il introduit de rudes modifications régressives. La mise en œuvre de la santé au travail n'est plus placée sous la seule responsabilité des médecins du travail. Des « services de santé au travail » (SST) pluridisciplinaires, comprenant « *des intervenants en prévention des risques professionnels et des internes, infirmiers, ergonomes, psychologues* », l'assument dorénavant. La gouvernance de ces SST est assurée, désormais, par un conseil d'administration paritaire, sous présidence patronale. Les salariés bénéficient des SST, mais la surveillance médicale peut être assurée par des médecins généralistes.

Or, aujourd'hui, plus que jamais, compte tenu de l'ampleur des souffrances au travail, le retour à une véritable médecine indépendante s'impose. C'est pour cela que se sont battu, en 2010 et 2011, l'ensemble des partis de gauche et les six syndicats.

► *Accidenté·e du travail / Souffrances au travail*

Médiator

Nom du médicament des laboratoires Jacques Servier autorisé à la vente par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Entre 1976 et 2009, il aurait causé 500 décès et 3 500 hospitalisations, selon la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM).

Dès le début de sa commercialisation (1973), et jusqu'en 2008, des chercheurs, dont le docteur Irène Frachon (pneumologue au CHU de Brest), mettent en doute l'intérêt et la

qualité de ce médicament, prescrit notamment aux diabétiques et massivement utilisé pour son effet anorexigène¹.

Or, alors que le principe de précaution est brandi lors du vent de panique provoqué par le virus H5N1 en 2009 – permettant au passage aux laboratoires d'encaisser plus de 700 millions d'euros d'argent public – il faudra attendre en France treize ans de plus que les États-Unis et sept ans de plus que l'Espagne et l'Italie, pour que le Médiateur reçoive un avis défavorable de la part de l'Afssaps, et soit enfin retiré de la vente.

Avec l'affaire du Médiateur, c'est la collusion entre un certain monde politique et des groupes privés qui éclate au grand jour : un financement de l'Afssaps assuré à hauteur de 50 % par des laboratoires privés ; des conseillers du ministre de la santé de l'époque, Xavier Bertrand, travaillant également pour Servier ; une ex-directrice de l'Inserm relisant, avant sa publication, le rapport du Sénat relatif à l'affaire Servier... Sans oublier le fait que l'avocat Nicolas Sarkozy avait, parmi ses principaux clients, lesdits laboratoires. Devenu Président, il remet la grande croix de la Légion d'honneur à son ami Jacques, avec cette adresse : « *Vous avez une conception profondément humaine de votre métier.* »

L'éclatement du scandale Médiateur ne met malheureusement pas fin à ces pratiques. Des salariés directement en cause dans cette affaire retrouvent même des postes à responsabilité au sein d'organismes et de structures médicales publiques : une ex-experte de Servier, en charge de l'évaluation du Médiateur entre 1998 et 2009, est un temps envisagée comme directrice à l'Afssaps ; une ancienne chef du service de la gestion des risques et de l'information sur les médicaments à l'Afssaps, qui avait particulièrement mal géré le Médiateur, est nommée à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France... Preuve, s'il en était besoin, que les réformes actées en septembre 2011 n'ont absolument pas réglé les problèmes de fond, et notamment la question des conflits

1. *Le Canard enchaîné* a révélé que cette propriété était décrite dans la demande de brevet faite aux États-Unis.

d'intérêt, dès lors qu'aucun moyen n'est envisagé pour créer un conseil d'experts indépendants.

Restent les victimes du Médiateur, dont l'indemnisation est difficile car elles ne bénéficient pas de la « présomption d'origine », obtenue de haute et longue lutte par les salariés de l'amiante.

► *Soins (accès aux)*

Méditerranée (Union pour la)

Nom de l'une des gesticulations internationales de Nicolas Sarkozy, réalisée au cours de sa première année de mandat.

À l'origine, on trouve le discours de Tanger, une déclaration internationale prononcée par Nicolas Sarkozy en complète contradiction avec la politique intérieure qu'il mène en matière d'immigration. En octobre 2007, Nicolas Sarkozy lance un appel aux pays méditerranéens à constituer une Union méditerranéenne.

À partir de là est officiellement créée l'UPM, une organisation regroupant quarante-quatre pays, dont seulement deux démocraties non européennes (Israël et la Turquie).

Or, l'UPM ne date ni de 2008, ni de Nicolas Sarkozy. Certes, ce dernier l'a relancé pour en faire un facteur de pression face à la politique européenne allemande, mais son origine est à rechercher dans un projet né treize ans plus tôt. Il s'agit du processus de Barcelone, dont l'objectif était de rapprocher les deux rives de la Méditerranée en développant une zone de libre-échange, d'abord utile à une Europe vieillissante et en manque de main-d'œuvre. Sans surprise, le bilan du processus de Barcelone est loin d'être positif car il a surtout servi à importer du Nord des produits manufacturés, asphyxiant ainsi toute perspective de développement réel de l'économie des pays du Sud.

En ce qui concerne l'UPM, les résultats ne sont pas meilleurs. En cause : les divergences des pays membres en matière de stratégie de développement et d'investissement, des budgets flous, un conflit israélo-palestinien non réglé...

L'institution est même restée sans secrétaire général pendant plusieurs mois, à la suite de la démission, en janvier 2011, du Jordanien Ahmad Massa'deh, lassé de la paralysie de l'institution. Reste à savoir si son successeur, Youssef Amrani, diplomate marocain, réussira à relancer cette organisation aux débuts incertains, dont la crédibilité a été mise à mal par les révolutions arabes de 2010.

► *Dakar / OTAN*

Mérite (prime au)

Instrument d'asservissement et de casse du statut de la fonction publique, qui représente un emploi sur quatre en France.

Les traders ont leur bonus, les fonctionnaires leur prime au mérite. Lentement, mais sûrement, l'équipe Sarkozy a bouleversé en profondeur les modes de rémunération de la fonction publique et, partant, son statut et ses principes intrinsèques (égalité, responsabilité, indépendance).

Juillet 2004, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, instaure une prime annuelle au mérite pour les policiers, collective (400 euros pour le service) ou individuelle (100 à 500 euros).

Devenu président, la mesure est généralisée à tous les corps de l'État. Officiellement, on veut mettre fin au « fouillis » des indemnités existantes. Dans les faits, il s'agit de contraindre les fonctionnaires à participer à la saignée de leur propre corps.

Instaurée à la fin de l'année 2008, par le ministre en charge de la Fonction publique, André Santini, la prime de fonctions et de résultats (PFR) concerne d'abord les cadres d'État de catégorie A. Deux ans plus tard, la prime est étendue aux chefs de service, directeurs de projets, secrétaires administratifs... pour concerner, d'ici à 2012, les 200 000 fonctionnaires d'État de la filière administrative.

Début 2013, il est prévu que les 2,4 millions d'agents de la fonction publique d'État pourront percevoir une prime d'intéressement, si le service dans lequel ils travaillent est jugé

« *performant* ». Les sommes versées ne viendront pas de rallonges budgétaires, mais d'« *économies liées aux baisses d'effectifs* ».

On le voit, aucun métier ne doit en réchapper, ni les préfets gratifiés en fonction du nombre d'étrangers reconduits à la frontière, ni le corps enseignant. Décembre 2010, les trente recteurs d'académie voient leur prime devenir variable, et ce quelques mois après que le gouvernement leur a communiqué la douzaine de pistes pour supprimer des postes sur deux ans. Janvier 2011, à la surprise générale, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, annonce que les chefs d'établissement seraient également concernés par cette mesure, grâce à une prime pouvant aller jusqu'à 6 000 euros tous les trois ans.

Ainsi, en plus du recours à marche forcée aux contrats précaires, la prime systématique aura été un outil privilégié par l'équipe Sarkozy pour affaiblir le statut général des fonctionnaires, établi par la loi d'octobre 1946 – l'un des grands textes démocratiques et progressistes adopté au lendemain de la seconde guerre mondiale.

► *Chiffre / Enseignants / Intéressement / RGPP / Souffrances au travail*

Mineurs

Nom employé par l'équipe Sarkozy pour désigner les jeunes, renvoyant à la notion de délinquance.

Le 26 octobre 2011, Claude Guéant, ministre de l'intérieur, affirme : « *L'axe prioritaire de mon action est désormais la réforme de la justice des mineurs.* » Quelques semaines plus tard, l'encadrement militaire des mineurs est voté par l'Assemblée nationale avec, pour l'occasion, l'éternel couplet sur la nécessaire révision de l'ordonnance de 1945 relative aux mineurs délinquants – une ordonnance qui, soit dit en passant, a déjà été modifiée à trente-quatre reprises depuis 1945...

Une fois de plus, nous sommes là dans le registre de la rhétorique pure, usé pendant dix ans par la droite au pouvoir.

Pratiquement toutes les lois sécuritaires votées depuis 2002 ont compris un volet concernant les mineurs au prétexte qu'il y aurait « *de plus en plus de jeunes délinquants et de plus en plus violents* ». Les mineurs sont ainsi érigés en nouvelle classe dangereuse, devant par conséquent être sanctionnés de la façon la plus précoce, la plus dure et la plus rapide possible.

Qu'importe si la Convention internationale des droits de l'enfant nous impose de considérer comme « enfant » tout jeune de moins de 18 ans.

Qu'importe si l'examen de la statistique judiciaire relativise ce qui est présenté comme une évidence. 98,7 % des faits commis par des jeunes, et constatés, ne sont pas des actes graves (vols, dégradations, simples bagarres ou usage de drogue). En 2007, 204 000 jeunes ont été mis en cause, ce qui représente entre un sur vingt et un sur trente des 13-18 ans. La délinquance des mineurs a, certes, augmenté, mais pas plus, ni plus vite, que la délinquance globale depuis trente ans. C'est même l'inverse, puisque la part des mineurs dans le nombre total de mises en cause baisse nettement depuis dix ans, passant de 22 % en 1998 à 18 % en 2007. La seule augmentation, comparable en proportion, concerne la classe d'âge des 40-60 ans. Ce dernier chiffre pourrait presque conduire à une hypothèse inverse de la rengaine officielle : celle d'un vieillissement relatif de la délinquance en France. Or, le thème de la délinquance des mineurs est une trop belle rente politique pour s'embarrasser de chiffres.

Les mesures prises par l'équipe Sarkozy ont été massives : fichage des mineurs (loi du 18 mars 2003), création d'infractions nouvelles, allongement dans certaines circonstances des heures de garde à vue des mineurs de 16 à 18 ans, peines plancher sans considération liée à l'âge...

Au final, les lois adoptées auront conduit à rapprocher encore un peu plus le droit pénal des mineurs de celui des majeurs. Quand l'ordonnance sur la délinquance des mineurs est promulguée en 1945, ses auteurs affirment haut et fort que « *la France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains* ».

Nous sommes aujourd'hui bien loin de cette vision humaniste de la jeunesse.

► *Délinquance / Jeunes / Peines plancher / Vidéosurveillance*

Minimum (service)

Mesure visant à limiter le droit de grève des salariés.

La loi restreignant le droit de grève dans les transports est l'un des premiers actes législatifs de l'équipe Sarkozy (été 2007). C'est elle qui conduit au fameux « *désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit* » de Nicolas Sarkozy, en juillet 2008, quelques jours avant le vote d'une autre loi rendant obligatoire l'organisation d'un service minimum d'accueil des enfants dans les écoles primaires et maternelles.

L'équipe Sarkozy vend son projet en promettant trois heures de transport matin et soir, en cas de grève. En fait, la loi ne garantit rien en ce sens, car ce n'est pas possible sauf à interdire totalement la grève à des centaines de milliers de cheminots, agents de la RATP, personnel des transports urbains... Ainsi, un seul train qui roule impose la présence de nombreux cheminots pendant, mais aussi avant et après son trajet (préparation, rotation, maintenance des rames).

On le voit, le « service minimum » ne vise pas à améliorer le service rendu aux usagers. À travers des obligations supplémentaires, l'objectif est de casser la dynamique propre à un mouvement de grève et de limiter les résistances collectives. En multipliant par trois le délai nécessaire entre l'avis à la direction et le premier jour de grève, la loi applicable dans les transports aggrave une disposition de 1963, et transforme déjà en « mouvements non légaux » les grèves démarrées spontanément, en réaction à des faits graves. Les directions d'entreprise utilisent souvent ce délai pour multiplier les pressions sur les salariés. D'autant qu'une partie du personnel est assujettie à une déclaration individuelle d'intention de faire grève, 48 heures avant (comme dans les écoles).

Partout, on retrouve cette même volonté d'individualiser l'action collective qu'est la grève pour la rendre plus difficile.

► *Éveil (jardins d') / Pôle Emploi / Poste / Rail / Syndicats*

Molex

Nom d'une entreprise performante condamnée à la fermeture par un grand groupe uniquement intéressé à la seule maximisation de ses profits.

Fleuron industriel de la région toulousaine, cette entreprise de 283 salariés, spécialisée dans la fabrication de boîtiers électroniques pour l'automobile, est vendue en 2004 par la Snecma à l'équipementier automobile américain Molex.

Octobre 2008, la direction annonce son projet de fermeture pour cause de compétitivité insuffisante, malgré un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros et 1,2 million d'euros de bénéfice net. Patron voyou, condamné à plusieurs reprises pour entrave au comité d'entreprise, le groupe n'a pas investi le moindre euro sur ce site, mais s'est empressé d'étendre au territoire américain les brevets déposés en Europe. Le plan de licenciement à peine annoncé, le groupe prend ses dispositions : des moules des machines sont copiés en cachette et expédiés aux États-Unis, des pièces finies sont emportées et les gros clients discrètement informés.

Pendant onze mois, les travailleurs multiplient assemblées générales et manifestations, jusqu'à la journée « ville morte » où se retrouvent 3000 des 5000 habitants de Villemur-sur-Tarn. Puis, apprenant l'ouverture d'un site Molex outre-Atlantique, les salariés séquestrent, pendant une nuit, leur direction. Quelques jours plus tard, après la rupture des négociations avec un repreneur, un responsable reçoit quelques jets d'œufs. Le lendemain, la direction lock-oute le site. Sans espoir de reprise, les salariés acceptent le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et sont licenciés le 1^{er} décembre 2009 avec des indemnités revalorisées de 45 à 110 % selon l'ancienneté, et des primes complémentaires.

Un an plus tard, les salariés engagent une action devant les prud'hommes pour licenciement abusif. En représailles, le groupe Molex arrête de financer le PSE, alors qu'il vient d'annoncer un chiffre d'affaires record en augmentation de 33%. Christian Estrosi, ministre de l'industrie, demande alors « *qu'il n'y ait plus le moindre échange commercial* » entre PSA, Renault et Molex. Rodomontade sans effort ni suite. Mieux, le 24 mars 2010, au lendemain des élections régionales, Éric Woerth, nouveau ministre du travail, autorise le licenciement des dix-neuf représentants du personnel, jusque-là refusé par l'inspection du travail...

► **Compétitivité / Travail**

Môquet (Guy)

Nom du jeune résistant au nazisme en France que l'équipe Sarkozy a tenté d'instrumentaliser à des fins idéologiques.

Guy Môquet, lycéen et résistant communiste de 17 ans, fusillé par les nazis le 22 octobre 1941, appartient à la mémoire et à l'histoire de notre pays. Avec le groupe Manouchian, Jean-Pierre Timbaud et tant d'autres, il est un des acteurs de cette résistance aux visages et aux nationalités diverses, femmes et hommes attachés à la liberté et à sa défense, conscientes et conscients de l'universalité du combat qu'ils et elles menaient.

En mars 2007, avant même son élection, Nicolas Sarkozy annonce que sa première décision sera de rendre obligatoire dans les écoles la lecture de la dernière lettre de Guy Môquet à ses parents. Sa volonté est de réduire le combat de Guy Môquet à celui d'un jeune Français mort pour la France, alors que, s'il s'agissait, sans aucun doute, d'un acte patriotique, c'était aussi, parmi d'autres innombrables, un acte contre la barbarie, l'oppression et l'« inhumanité ». Rappelons-le, Guy Môquet a été choisi, parmi d'autres, parce que communiste, par un ministre de l'intérieur du régime de Vichy. C'est l'État français qui le condamne en le livrant à l'occupant.

Cette instrumentalisation de l'Histoire a été largement dénoncée par les historiens, et par les syndicats d'enseignants. Car l'Histoire et son enseignement supposent information, présentation contradictoire et débat, pour que s'exerce la libre décision de chacun de construire son présent et son avenir, à partir des leçons qu'il ou elle tire du passé.

Au final, si cette entreprise d'utilisation de l'Histoire à des fins politiciennes a fait long feu, d'autres ont été menées jusqu'au bout, à quelques mois de la fin du mandat : élévation d'un des généraux putschiste¹, Hélié Denoix de Saint Marc, à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur ; transfert prévu aux Invalides des cendres du général tortionnaire en Algérie, Marcel Bigeard...

► **Dakar / Programmes**

Pour aller plus loin : Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire, <http://cvuh.blogspot.com/>

Naming

Pratique encouragée par l'équipe Sarkozy consistant à donner le nom d'une entreprise à un équipement sportif, en contrepartie d'un investissement privé, total ou partiel, permettant la construction de celui-ci.

En 2007, Le Mans est la première ville à vendre le nom de son stade à une société d'assurance pour 10 millions d'euros. Finis les stades Léo-Lagrange ou Auguste-Delaune, fini le patrimoine historique des villes, voici venu le temps du stade « MMA ». Mais pas sans tracas. L'investissement privé suppose rentabilité. Dans le sport, cela signifie des résultats et des stades centrés sur des activités financièrement juteuses.

Comment des collectivités locales peuvent-elles ainsi céder aux appels de la finance privée ? Tout simplement parce qu'elles n'ont plus les ressources suffisantes pour fonctionner et

1. Tentative de coup d'État fomentée par une partie des militaires de carrière de l'armée en Algérie, en réaction au projet d'indépendance de ce pays décidé par le général de Gaulle (23 avril 1961).

de moins en moins à investir. Après la suppression de leur première ressource : la taxe professionnelle, le gel puis la baisse des dotations d'État, la remise en cause des financements mutualisés entre collectivités, le désengagement financier de l'État, les collectivités n'ont plus les moyens de financer seules des stades dont les contraintes imposées par les instances sportives internationales ne cessent de croître.

Dès le début, l'équipe Sarkozy incite au recours à ce mode de financement. La cotation en bourse des clubs est autorisée, comme la possibilité d'octroyer des subventions publiques à un opérateur privé et de contourner le juge administratif en cas de litige (mars 2011). Dès lors, les projets de stades et de grandes salles – les salles « Arena » – fleurissent, dès lors, partout en France. Près d'une dizaine de projets en Ile-de-France, alors que « le marché » ne permet pas de rentabiliser leur gestion. Mais qu'importe, on aura des stades sans public et le privé se retournera vers les pouvoirs publics pour leur demander des rentes d'équilibre!

► *Locale (démocratie)*

Nomination

« Je veux une République irréprochable... Je veux des nominations irréprochables », Nicolas Sarkozy, avril 2007.

Nicolas Sarkozy a d'emblée confondu sa fonction et celle de DRH de l'UMP, pour le plus grand bénéfice de ses amis ou ceux de son épouse. Aucun domaine n'est épargné : le social, la justice, l'information, la culture, et l'économie, bien sûr. François Pérol, conseiller économique de Nicolas Sarkozy, est nommé directeur de la future deuxième banque française. Jean-Pierre Jouyet, ex-secrétaire d'État aux affaires européennes, est nommé président de l'Autorité des marchés financiers. Pierre Mariani, ancien directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, alors ministre du budget (1993-1995), est nommé à la tête de la banque Dexia. Sans oublier Jean-François Rocchi, reconduit par décret de Nicolas Sarkozy

à la présidence d'un établissement public (l'établissement de retraite additionnelle) alors qu'il est renvoyé au même moment devant la Cour de discipline budgétaire pour des irrégularités que lui impute la Cour des comptes dans l'affaire Tapie-Lagarde. Pour mémoire, il est reproché à Christine Lagarde, ancienne ministre de l'économie et des finances, d'avoir abandonné, en 2007, la voie judiciaire pour régler un litige concernant la revente d'Adidas en 1993; mais également d'avoir renoncé à contester l'arbitrage privé attribuant 400 millions d'euros à Bernard Tapie en 2008, alors que les deux parties avait conclu un accord pour que l'indemnité ne dépasse pas 50 millions d'euros.

Les « proches » ne sont pas oubliés. Arno Klarsfeld, conseiller de Nicolas Sarkozy depuis 2007, est nommé au Conseil d'État en 2010 et dernièrement à l'Office français de l'immigration et de l'intégration. François Baudot, journaliste à *Elle* et parrain du fils de Carla Bruni-Tedeschi, est nommé inspecteur général de l'administration des affaires culturelles contre l'avis de la commission *ad hoc*; ou encore Philippe Val, autre ami de la première dame de France, devient directeur de la radio France Inter.

On est bien loin des objectifs affichés par la réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008, la vingt-quatrième et la plus large révision de la Constitution de la 5^e République (47 articles sur 89), censée mieux encadrer les pouvoirs du président, notamment son pouvoir de nomination. En réalité, elle n'a fait que les renforcer. Elle a en effet permis de politiser la composition du Conseil supérieur de la magistrature. Le pouvoir exécutif a désormais un rôle prépondérant dans la nomination des magistrats les plus importants.

De surcroît, Nicolas Sarkozy n'hésite pas, d'ailleurs, à passer outre les avis défavorables éventuellement prononcés par les institutions concernées dans le cadre de leur indépendance juridique. Ainsi, il fait nommer conseiller-maître à la Cour des comptes, le 14 septembre 2011, Cécile Fontaine, conseillère à l'Élysée depuis juin 2007, alors que son président Didier Migaud avait émis un avis défavorable.

Par ailleurs, dans l'audiovisuel public, depuis la loi du 4 février 2009, le président nomme les responsables de chaînes. Mais, déjà auparavant, Christine Ockrent avait été désignée à la tête d'une nouvelle holding de l'information internationale française rassemblant France 24, Radio France Internationale (RFI) et TV5 Monde, alors que son conjoint était ministre des affaires étrangères.

Seul contre-exemple, dans cette OPA généralisée des « hommes du président », l'abandon de la nomination de son fils Jean Sarkozy à la tête de l'EPAD, l'autorité de gestion de la cité d'affaires de La Défense à la suite d'une campagne de pétitions massive et salutaire.

► *EPAD / Fouquet's / Françafrique / Presse*

Or (règle d')

Mesure que l'équipe Sarkozy a cherché à imposer par tous les moyens, caractéristique du déni de responsabilité politique et de la volonté de régression sociale qui auront marqué ce quinquennat.

En juillet 2011, après une campagne de communication à la mesure de sa responsabilité fiscale dans le déficit budgétaire, l'équipe Sarkozy fait adopter, au Sénat et à l'Assemblée nationale, son projet d'introduction de la fameuse « règle d'or » dans la Constitution. Cette dernière obligerait le Parlement à adopter une loi-cadre de programmation pluriannuelle de trois ans au moins, visant l'équilibre des finances publiques et s'imposant, sous le contrôle du Conseil constitutionnel, aux lois de finances annuelles de l'État et de la Sécurité sociale. Seul un choc économique exceptionnel justifierait une nouvelle loi-cadre.

Ainsi, ce dispositif défigure le principe imaginé voici un siècle par l'économiste libéral – et colonialiste – Leroy-Beaulieu, qui soumettait à cette règle les dépenses de fonctionnement financées par l'impôt, tandis que, probablement conscient du rendement des investissements publics, il en exonérait les dépenses d'investissement financées par l'emprunt. Il est vrai que l'éducation, la recherche, les infrastructures et les

services publics ne font pas davantage partie du modèle de croissance de ce gouvernement et que la solidarité et l'égalité n'appartiennent à son modèle social.

Cette règle n'a jamais atteint ses objectifs, comme le montre l'état chaotique ou précaire des finances des pays dans lesquels un principe semblable existe depuis plus d'une décennie : l'Espagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas. Plus édifiant encore, les seuls pays européens ayant des finances équilibrées, et jouant un rôle contra-cyclique, sont dépourvus de ce mécanisme, comme la Finlande ou la Suède !

Cette inefficacité n'est pas surprenante, car le droit ne peut soustraire le budget de l'État aux cycles économiques. Elle n'est pas regrettable non plus, si l'on songe aux effets dévastateurs qu'auraient, à l'échelle nationale et européenne, les budgets pro-cycliques que nous promet cette « règle d'or ».

Juridiquement inutile, puisque le traité de Maastricht et le Pacte de stabilité et de croissance nous imposent déjà des contraintes similaires, la « règle d'or » changerait les banquiers en constituants ; et, en constitutionnalisant une politique d'austérité et de régression sociale, elle priverait les citoyens d'une alternative démocratique aux politiques actuelles, tout en déresponsabilisant les élus. Ce n'est pas mince, et probablement est-ce là l'objectif de l'équipe Sarkozy qui, certes prompt à transformer la Constitution pour réaliser un coup politique souligné par tous les commentateurs, cherche aussi à instituer son orientation avant de partir...

► *Euro (pacte pour l')*

OTAN

Organisation du traité de l'Atlantique Nord, dite OTAN. Club d'États occidentaux coordonnant leurs actions militaires pour mieux protéger leurs intérêts, que la France a intégré pleinement en 2008.

Nicolas Sarkozy rend public en 2008 la décision du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, que le général de Gaulle avait quitté en 1966. Il justifie cette décision, paradoxalement, par le renforcement de la « défense

collective de l'Europe», et rejoint une alliance sans adversaire depuis 1991, mais non sans projets. La France devient alors le 21^e État membre de l'Union, sur vingt-sept, à décider de s'assujettir à la diplomatie de Washington. La capitulation française met ainsi un terme à son exception historique en matière stratégique et devient partenaire dans le projet américain de bouclier antimissile.

Ce renoncement sonne le glas de l'idée d'une politique européenne commune, et indépendante, de défense. Hervé Morin, ex-ministre de la défense et atlantiste militant, a été le principal artisan de cette décision bien peu gaullienne.

À l'heure des retraits d'Afghanistan et d'Irak des armées occidentales, cette lourde hypothèque sur la diplomatie française future a su rassurer, tant les États-Unis, désormais libérés des ruades françaises, que les industriels français, dont trois postulent déjà pour des marchés concernant le futur bouclier antimissile. L'abandon de la souveraineté nationale en matière de défense se traduit en France, comme dans les pays ayant rejoint l'alliance, par des licenciements massifs dans le personnel civil et militaire de la défense et une multiplication des profits du secteur industriel sous contrat. Quatrième contributeur financier de l'OTAN, la France fête son retour par un chèque de 110 millions d'euros pour le nouveau siège de l'organisation à Bruxelles.

► *Afghanistan / Méditerranée (Union pour la)*

Ouverture

Nom utilisé pour qualifier un gouvernement dans lequel entrent des femmes et des hommes appartenant à une famille d'idées supposée éloignée du parti vainqueur.

« *Il a raté une occasion en or* » : c'est ainsi que Nicolas Sarkozy aurait réagi quand Jacques Chirac refuse l'ouverture politique alors qu'il est élu avec les voix de la gauche contre Jean-Marie Le Pen, au second tour de la présidentielle de 2002.

Cinq ans plus tard, après une campagne présidentielle au cours de laquelle il s'approprie les figures et les luttes originelles de la gauche (Jaurès, le travail, les salariés...), il passe des paroles aux actes. Le président du pouvoir d'achat sera aussi celui de l'ouverture.

Le premier gouvernement Fillon « accueille » plusieurs femmes et hommes politiques identifiés à gauche¹, qui tous justifient leur décision par une sorte de credo en faveur du président considéré comme capable de dépasser les clivages gauche/droite ou encore comme un homme disposé au dialogue. Un dialogue qui n'aura pas donné de grand résultat car aucun d'entre eux n'aura en quoique ce soit infléchi le programme de l'équipe Sarkozy.

Or, cette ouverture n'était nullement nécessaire à Nicolas Sarkozy pour gouverner, l'élection législative de juin 2007 lui donnant la majorité dont il avait besoin pour mener sa politique. Pourtant, elle a été voulue et maintenue tout au long du quinquennat, jusqu'à nommer des personnalités de gauche au Conseil constitutionnel (Michel Charasse, en février 2010) ou à présenter des candidats d'ouverture aux élections locales (objectif affiché d'un à deux candidats d'ouverture dans chacune des 280 villes de plus de 30 000 habitants, lors des municipales de 2008).

Pour quoi ? Pour atténuer la critique de l'« hyperprésidence », pour faire oublier les nominations contestables de Jean Sarkozy à la tête de l'Épad (celui-ci a finalement renoncé) ou celle du patron de Veolia, Henri Proglio, chez EDF... ? Une chose est sûre : de tels actes contribuent à justifier les politiques appuyées sur la pensée unique du dogme libéral. Ils révèlent surtout au grand jour l'ampleur du glissement idéologique opéré par une certaine gauche depuis plus de vingt ans² – des femmes et des hommes pouvant

1. Bernard Kouchner (affaires étrangères), Éric Besson (plusieurs fois ministre et notamment à l'immigration), Jean-Pierre Jouyet (affaires européennes), Jean-Marie Bockel (coopération, anciens combattants), Fadela Amara (politique de la ville) et Martin Hirsch (solidarités actives contre la pauvreté).

2. Un glissement idéologique justifié encore récemment par certains think

accepter, sans avoir le sentiment de renier leurs convictions, d'intégrer un gouvernement qui casse le droit à la retraite à 60 ans, qui baisse des allocations sociales, qui privatise les services publics...

► *Nomination / Parlement*

Parlement

Assemblée considérée comme une simple chambre d'enregistrement par l'équipe Sarkozy.

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 proclame trois objectifs : contrôler l'exécutif, renforcer le rôle du Parlement particulièrement celui de l'opposition, et garantir aux citoyens de nouveaux droits fondamentaux et politiques. La disproportion entre l'ampleur des modifications apportées à notre Constitution, dont la moitié des articles a été retouchée, et la minceur du changement illustre l'inoxydable adage selon lequel « il faut que tout change pour que rien ne change ».

Le nouvel article 18 octroie ce qui avait été naguère accordé à Napoléon III, à savoir la possibilité d'intervenir devant les parlementaires réunis en Congrès sans interpellation ni vote. La pente présidentialiste du régime est également accentuée par les nouveaux articles 11 et 88-5, qui étendent le pouvoir référendaire du président à de nouveaux domaines, maintiennent le pouvoir discrétionnaire de nomination aux emplois publics, ainsi qu'aux juridictions et à de nouveaux organes protecteurs des libertés publiques...

Astucieusement renvoyée au règlement de l'Assemblée, votée à la majorité simple contrairement à la réforme constitutionnelle votée aux trois cinquièmes, la revalorisation du rôle législatif de l'opposition est tout aussi illusoire. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, a même dû intervenir, afin que le groupe UMP n'anéantisse pas le statut parlementaire de l'opposition (art. 51-1), sa journée mensuelle de maîtrise de l'ordre du jour (art. 48) et la semaine mensuelle

tank de gauche : cf. la tribune de la Fondation Copernic publiée en juin 2011 dans *Le Monde* : « Gauche marketing ou gauche sociale ? ».

de contrôle du gouvernement (art. 51-1). En revanche, il n'est pas parvenu à modérer l'ardeur contre-réformatrice des siens lors du vote de la loi du 15 avril 2009, permettant d'allouer à chaque texte un « temps global » de discussion qui, comme si la procédure d'urgence n'y suffisait pas, bâillonne encore l'opposition.

À ce propos, d'ailleurs, l'équipe Sarkozy a usé et abusé au cours de cette législature de la procédure d'urgence, qui consiste à ramener de deux à un le nombre maximum d'examen d'un texte par chaque assemblée. 74 % des textes adoptés par les députés l'ont été de cette manière. Parmi eux figurent des textes lourds comme les lois Tépà, Hadopi, sur l'audiovisuel public ou la réforme pénitentiaire, qui ont fait débat jusqu'au sein même de la majorité.

Enfin, le troisième objectif de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 (davantage de droits aux citoyens) n'est pas davantage atteint.

Le référendum d'initiative « populaire » (185 parlementaires et 3 800 000 électeurs, contre 500 000 en Italie, sont nécessaires pour le déclencher) est resté lettre morte, faute de loi organique.

De surcroît, la loi du 10 décembre 2009 a restreint le recours des justiciables à la question prioritaire de constitutionnalité (art. 61), au point que Jacques Chirac lui-même n'a pu en bénéficier.

Ensuite, l'absence d'une protection constitutionnelle des étrangers, des groupes minoritaires, ainsi que le refus de constitutionnaliser pleinement l'égalité des sexes (art. 1er) singularisent encore nos institutions. C'est à se demander ce qu'aura à défendre le nouveau « défenseur des droits » qui, nommé par un président auquel il doit rendre compte de son action (art. 71-1), a absorbé les missions du médiateur de la République, du défenseur des enfants, de la Commission nationale de déontologie et de la sécurité et de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). Méfiants à l'égard de ce « super-défenseur », les sénateurs ont d'abord voté contre cette absorption. Le lendemain, le gouvernement exige et obtient un nouveau vote,

manifestant ainsi nettement son peu de considération pour le Parlement.

► *Euro (pacte pour l')*

Pauvreté

Réalité subie par plus de 8 millions de personnes en 2009, dans la cinquième puissance économique du monde. La moitié perçoit moins de 773 euros par mois pour vivre, soit une somme inférieure à celle de la définition du seuil de pauvreté!

Ils étaient 8 millions à gagner moins de 954 euros par mois, soit 400 000 personnes de plus que l'année précédente, selon la dernière étude de l'Insee (datant de 2009!). Près de

20 % des mineurs vivent dans une famille pauvre; un étudiant sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté; comme une famille monoparentale sur trois (essentiellement des femmes) et 35 % des chômeurs.

La pauvreté concerne aujourd'hui la ville comme la campagne, qui tend à devenir le réservoir des laissés-pour-compte. Les ruraux sont en moyenne plus souvent pauvres que les autres. Le taux de pauvreté monétaire moyen dans l'espace rural en 2006 est de 13,7 %, contre 11,3 % dans l'espace urbain. En outre, dans plus d'un tiers des départements de France métropolitaine, le taux de pauvreté dans la population rurale dépasse 19 %.

Au final, la pauvreté concerne, en tout, 13,5 % de la population française. C'est le chiffre le plus mauvais enregistré depuis de nombreuses années. Pourtant, en 2006, Nicolas Sarkozy déclarait: « *Si je suis élu, d'ici deux ans il n'y aura plus un seul SDF dans les rues.* » Ils seraient 150 000 en 2011, soit un nombre deux fois plus élevé que voilà dix ans quand, dans le même temps, les revenus des 0,01 % des ménages les plus riches s'élèvent à 13 millions d'euros par an, soit plus de un million d'euros par mois, l'équivalent de 1 000 Smic et 2 200 RSA.

Cette hausse inédite de la pauvreté s'explique par la politique menée par l'équipe Sarkozy, qui ajoute de la crise à

la crise : inaction coupable face aux licenciements des plus fragiles et à l'explosion des inégalités, baisse des allocations logement, hausse d'impôts indirects, diminution du taux d'indemnisation des arrêts maladie, réduction de plus d'un quart des budgets de l'hébergement d'urgence (Samu social), au prétexte que cela coûte trop cher. Ainsi, rien qu'en Ile-de-France, 5 000 places d'accueil des sans domicile vont devoir être supprimées, alors qu'on estime à près de 15 000 le nombre de lits déjà manquants.

► *Austérité salariale / RSA / Smic / Soins (accès aux)*

Paysan

Travailleur formellement indépendant car de plus en plus soumis à l'avidité des groupes agro-alimentaires.

Les paysans français sont d'abord confrontés à une volatilité extrême des prix agricoles et alimentaires, ainsi qu'à une concurrence exacerbée entre producteurs des différents pays de l'UE. Des solutions existent pour endiguer ces deux problèmes. Au niveau européen : harmoniser les règles environnementales, sociales et fiscales de l'UE ; mettre en place des outils de régulation des marchés et de maîtrise des productions ; créer des stocks stratégiques (et non pas seulement des stocks de sécurité alimentaire) ; lier l'attribution des soutiens de la politique agricole commune (PAC) au niveau des prix agricoles. Au niveau international : renégocier les AsA (accords sur l'agriculture) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et promouvoir la souveraineté alimentaire...

Tout cela nécessite un engagement des institutions. Qu'a fait l'équipe Sarkozy en ce sens ? Rien ! Pour elle, la régulation, c'est simplement se prémunir contre les effets excessifs du libéralisme, en créant des assurances. Elle a poursuivi le désengagement des pouvoirs publics.

Au début de ce quinquennat, Michel Barnier, ministre de l'agriculture, conscient de la nécessité de soutenir des productions utiles pour notre alimentation et nos territoires, a tenté d'infléchir certaines orientations. Son successeur

s'est empressé de les évacuer, comme le souhaitait Nicolas Sarkozy. En témoigne, l'investissement initial dans le Grenelle de l'environnement, suivi quelque temps après de « *l'environnement, ça commence à bien faire* » (Salon de l'agriculture de 2010). En témoigne aussi la position de l'État dans les négociations sur la PAC, totalement ambiguë entre les annonces et les positions réellement soutenues.

Or, les paysans sont confrontés à une mutation d'une ampleur sans doute jamais égalée : raréfaction des ressources fossiles, changement climatique, perte de biodiversité, baisse de fertilité des sols...

L'équipe Sarkozy n'a pas compris que l'agriculture était un enjeu stratégique, et que, l'agriculture, l'alimentation et la santé publique sont intimement liées. Peu visionnaire !

► *Agricole (crise) / Environnement (Grenelle de l')*

Peines plancher

Peines minimales s'appliquant d'emblée à la personne condamnée en cas de récidive.

Une des toutes premières lois de l'équipe Sarkozy, promulguée le 10 août 2007, instaure le système des peines plancher.

Cheval de bataille de l'ancien ministre de l'intérieur, élément clé de son programme électoral, inspiré de la législation américaine, ce système vise à imposer au juge le prononcé d'une peine élevée d'emprisonnement en cas de récidive. Il peut, certes, ne pas la décider, mais pour des raisons que la loi a énumérées limitativement (circonstances de l'infraction, personnalité de l'auteur, garanties d'insertion ou de réinsertion).

Jusque-là, la loi prévoyait que la peine encourue était doublée (six ans au lieu de trois, par exemple, pour le vol simple), mais le juge restait maître de prononcer la sentence qui lui paraissait juste. Désormais, le juge (sauf s'il désire et parvient à trouver une motivation exonératoire) doit appliquer un « tarif » fixé par la loi. Un an, par exemple, lorsque la peine de base est de trois ans (comme pour le vol), deux

ans lorsqu'elle est de cinq (ainsi pour l'escroquerie), trois ans lorsqu'elle est de sept (violences aggravées, par exemple) et quatre ans lorsqu'elle est de dix (transport ou offre de stupéfiant). La loi de 2007 prévoit aussi des peines plancher en cas de récidive de crime mais ce pan de la loi est inutile, car les récidives de crime, outre qu'elles sont très rares, donnent lieu à des condamnations si lourdes qu'il est inutile de forcer la main des cours d'assises.

Tel est d'ailleurs le paradoxe de ce système, « vendu » à l'opinion publique en mettant en avant des affaires exceptionnelles de récidive criminelle, alors qu'il s'applique, dans la réalité, à une masse d'affaires correctionnelles de moyenne importance.

Si le système des peines plancher avait vigoureusement été combattu, au sein même de la droite, avant 2007, c'est qu'il contrevient au principe de l'individualisation de la peine (chaque accusé a une histoire et une personnalité propres dont il faut tenir compte) et de la proportionnalité de la peine (on ne juge pas de la même façon selon l'importance du vol, la quantité de drogue saisie...). Tout ce qui va dans le sens de l'automatisme est, de toute façon, contraire à l'essence même du jugement, application particulière de la loi, et nuisible à la fonction du juge qui a, avant tout, besoin d'indépendance.

La mise en œuvre de cette loi a été organisée de façon minutieuse, eu égard à sa portée politique et idéologique. Les parquets, à force d'instructions, de circulaires et de rappels à l'ordre, parfois médiatisés, ont été fortement mobilisés, et ont surveillé de près l'application de cette loi par les juges correctionnels.

L'objectif premier est l'« efficacité ». La criminalité est ainsi censée baisser. Dans la mesure où le slogan de campagne justifiant la réforme est ce vieux mensonge, inlassablement répété jusqu'à ce jour, selon lequel la moitié des actes de délinquance est le fait de récidivistes, qui représentent 5 % des délinquants, il ne faut pas trop attendre des statistiques officielles. Le seul chiffre certain est que, depuis 2007, dans la moitié des cas où la peine encourue est applicable, les juges la prononcent. Pour le reste, l'impact de cette loi sur

l'évolution de la criminalité est apparemment nul. Elle ne l'a en rien modifiée (dans la mesure – particulièrement faible – où il est possible de se fier aux statistiques du ministère de l'intérieur) – les violences aux personnes poursuivant leur progression.

L'effet de la multiplication de ces longues peines sur la prison est, en revanche, bien réel : le nombre de personnes écrouées détenues, purgeant une peine, est passé de 43830 au 1^{er} septembre 2007 à 47546 au 1^{er} septembre 2011, alors que la surpopulation pénitentiaire était déjà plus que préoccupante. 30 000 peines plancher ont donc été prononcées depuis quatre ans. Beaucoup d'énergie pour rien.

La seule solution pour les promoteurs des peines plancher est donc une fuite en avant, prévisible, vers l'extension et l'aggravation du système – ce qu'a déjà réalisé la loi Loppsi 2 en modifiant profondément la nature de ce type de peine. Il ne s'agit plus de lutter contre la récidive, mais contre des infractions jugées graves, même si elles ont été commises par des personnes jamais condamnées. On voit bien que le ressort de la loi est, dès lors, d'obliger le juge à prononcer une peine et de le transformer en distributeur automatique de sanctions. La récidive n'était donc qu'un prétexte. Les peines plancher s'appliquent aujourd'hui aux non-récidivistes auteurs de violences aggravées. Nous allons assister à une extension progressive du champ de ces infractions. C'est, d'ailleurs, ce qu'a clairement annoncé le ministre de l'intérieur, qui préconise « *le développement de peines plancher, que l'on peut appliquer à d'autres cas que ceux qui sont actuellement prévus* ». Il devient donc inutile d'arguer de l'aberration que constituent des peines fixes pour combattre les phénomènes de récidive particulièrement complexes et nécessitant précisément une approche encore plus individualisée. Les peines plancher deviennent, désormais, un instrument de démolition de la fonction de juger.

► *Fou / Juré populaire*

Poste

Un des plus anciens services publics privatisé en 2009 par l'équipe Sarkozy.

Lors de sa campagne électorale, Nicolas Sarkozy n'avait à aucun moment évoqué un éventuel changement de statut de La Poste.

Pourtant, il ne s'est pas retenu d'y toucher, en méprisant ostensiblement l'énorme mobilisation populaire. Il y a eu plus de 2 millions de citoyens pour réclamer l'organisation d'un référendum sur le devenir du service public postal, à l'occasion de la votation citoyenne du 5 octobre 2009, réponse à l'impossibilité pour le mouvement social d'avoir recours au référendum d'initiative populaire, pourtant prévu dans la réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008, mais dont le décret d'application n'est jamais paru.

Au final, le bilan de ce quinquennat est désastreux, tant pour les postiers que pour les usagers. La nouvelle priorité de La Banque postale, réputée pour être la banque du plus grand nombre, devient la gestion patrimoniale. On croit rêver... Il s'agit également pour elle de jouer le rôle de pompier au secours de Dexia, avec des conséquences aujourd'hui inconnues.

Pour le personnel, la situation s'apparente chaque jour un peu plus à celle de leurs collègues de France Télécom.

Pour les usagers, les délais d'acheminement du courrier deviennent aléatoires et trouver un bureau de poste ouvert, en particulier en zone rurale, mais aussi dans les quartiers populaires, relève de plus en plus d'un parcours du combattant, la réduction des horaires d'ouverture aggravant une situation dégradée par la fermeture de plus de 5 000 bureaux de poste.

Cette situation vient, hélas, infirmer la théorie des partisans de la libéralisation des services publics, qui affirme que la déréglementation se fait au bénéfice des consommateurs. Ce qui nous attend avec le courrier, c'est ce que nous avons vécu avec l'électricité, soit des prix plus importants pour un service de moins bonne qualité. Alors que le groupe EDF a

dégagé 4 milliards d'euros de résultats net en 2009, les tarifs augmentent de 7%, quelques mois plus tard. Pour quoi ? Pour financer le rachat d'entreprises étrangères, les dépenses de communication, augmenter l'attractivité et les profits boursiers... On en arrive à une situation dans laquelle les consommateurs paient pour financer une libéralisation qui les pénalise !

► *Éveil (jardins d') / GDF / Hôpital / Rail / Pôle Emploi*

Presse

Media dans lequel des groupes financiers et des amis du pouvoir investissent. Onzième en 2002, trentième en 2005, quarante-quatrième en 2011, c'est l'évolution de la France dans le classement de Reporters sans frontières sur la liberté de la presse.

Janvier 2009, Nicolas Sarkozy présente un plan d'aide de trois ans pour la presse, dont l'une des mesures consiste en un doublement de la communication institutionnelle. À cette occasion, il lance, ironique : « *J'espère que personne n'y verra une atteinte à son indépendance.* » Un quinquennat plus tard, le doute est permis.

D'abord, parce que le pouvoir n'a eu de cesse de rappeler à l'ordre les journalistes. Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, a accusé l'Agence France Presse de ne pas reprendre tous les communiqués de l'UMP ; Nicolas Sarkozy a tancé *Le Journal du Dimanche* ou *L'Express* pour s'être attribués « *la fonction d'opposition* » ; Xavier Bertrand, chef de file de l'UMP, dénonce les méthodes « *fascistes* » de *Mediapart* au moment de l'affaire Woerth-Bettencourt... Des rédactions, comme *Le Point*, ont été perquisitionnées.

Pire encore, l'équipe Sarkozy n'a pas hésité à surveiller de près toutes celles et ceux qui se sont intéressés de trop près aux « affaires » du président et de ses amis. La mise en examen de Bernard Squarcini, directeur de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), en octobre 2011, éclate comme un coup de tonnerre. En juillet 2010, la DCRI

avait notamment enquêté sur un journaliste du Monde pour connaître ses sources dans l'affaire Bettencourt.

Ensuite, parce que le pouvoir a resserré son emprise directe sur les médias. Nicolas Sarkozy n'aura pu se défaire du soupçon autour de sa proximité avec certains magnats, comme Martin Bouygues (TF1), Arnaud Lagardère ou Vincent Bolloré.

La réforme sur l'audiovisuel public (février 2009), qui permet notamment au président de la République de choisir les dirigeants de France Télévisions ou de Radio France, aggrave encore la situation.

► *Fouquet's / Nomination*

Prime

Astuce de l'équipe Sarkozy pour ne pas résoudre un problème de fond : en vingt-cinq ans, la répartition salaires-profits a reculé de dix points au bénéfice des seconds.

« *Je voudrais qu'on imagine un système qui fait qu'au moment où on augmente ce qu'on donne aux actionnaires [...], les salariés en aient une partie aussi* », annonce Nicolas Sarkozy en avril 2011. Tel est l'objectif affiché de la « prime de partage des profits », instituée par l'article 1er de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale de juillet 2011.

Or, tel qu'il est formulé, le texte de loi démontre que l'équipe Sarkozy n'a jamais réellement souhaité augmenter la rémunération des travailleurs.

En effet, la prime s'impose uniquement aux entreprises de plus de cinquante salariés, ayant versé des dividendes en hausse par rapport à la moyenne des deux exercices précédents. Ainsi, par exemple, les salariés de Total n'y ont pas droit, malgré les 5 milliards d'euros versés aux actionnaires en 2011. À la mi-octobre 2011, seul un tiers des entreprises concernées par cette loi ont ouvert des négociations sur cette prime, dont le montant atteindrait en moyenne 200 euros.

Par ailleurs, le montant de la prime n'est pas imposé par l'État. L'entreprise Securitas a choisi de verser entre 3,50 euros et 7,50 euros de prime de partage des profits à ses salariés. On est loin de la prime de 1000 euros annoncée initialement par l'équipe Sarkozy!

Au final, pour quelques centaines d'euros gagnés sous ce quinquennat, combien de milliers d'autres ont été perdus après les mesures de rigueur décidées en avalanche pendant ce quinquennat: franchises médicales, taxe sur les contrats de santé, modification du calcul des indemnités journalières d'arrêt maladie et des allocations sociales comme le logement... ?

Plus grave encore, cette prime est surtout un nouveau cadeau au patronat. D'abord, elle permet de sérieusement perturber les négociations salariales actuelles, et d'entretenir la confusion entre revenu et salaire. Ensuite, elle pousse les salariés à espérer que leur entreprise augmente les dividendes, donc, à être solidaires de la course au profit. Enfin, elle est une nouvelle niche fiscale: on peut craindre que certaines primes déjà versées soient étiquetées « prime dividendes », et bénéficient ainsi de l'exonération de cotisations sociales prévue dans le texte de loi.

► *Achat (pouvoir d') / Allocations / Intéressement / Soins (accès aux) / Total*

Prison

Établissement pouvant être désormais de propriété privée. Depuis 2002, la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) a confié aux industriels du BTP la construction, la maintenance et la gestion des services aux personnes (restauration, formation, transport des détenus, accueil des familles, travail pénitentiaire...).

Dans son discours prononcé devant le congrès à Versailles en juin 2009, Nicolas Sarkozy a lui-même déploré le caractère honteux de l'état des prisons françaises, tout en en tirant, pour seul enseignement, la conclusion « progressiste » suivante :

« *Nous construirons donc d'autres prisons... C'est une nécessité morale* »...

Annoncée en grande pompe comme un tournant décisif dans la lutte contre la misère carcérale, la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 n'aura apporté aucun élément de réponse concret, susceptible d'améliorer de manière significative la situation des détenus et du personnel surveillant. Elle se borne à consacrer de manière « platonique » les principes de respect de la dignité et de l'intégrité physique des détenus, tout en entérinant, entre autres, la violation permanente du droit à l'encellulement individuel – pourtant prévu par la loi depuis 1875... – en prévoyant, notamment, une phase de transition de cinq années à compter de l'entrée en vigueur du texte, au cours de laquelle il pourra être dérogé à cette règle fondamentale en maison d'arrêt. De surcroît, au prétexte de veiller à la réinsertion du détenu, la loi pénitentiaire de 2009 met en place l'obligation d'activité. Mal rémunéré, le travail tel qu'il est pratiqué en prison ne prépare aucunement à la réinsertion, pas plus qu'il n'aide à obtenir une formation professionnelle, car les activités considérées sont difficiles à faire valoir à la sortie – soit elles ont été entièrement mécanisées, soit elles ont été délocalisées dans des pays à bas coût¹.

Au 1^{er} mai 2011, la France a atteint un niveau record de 64 584 détenus pour 56 150 places disponibles, soit un taux d'occupation général de 115 %, ce taux pouvant atteindre jusqu'à 200 % dans une quinzaine d'établissements. Près de 1 000 détenus dorment encore, à l'heure actuelle, sur des matelas à même le sol. Un surveillant pénitentiaire a la charge, en moyenne, de 80 à 90 détenus.

Ces statistiques terrifiantes sont à rapprocher du nombre de suicides en prison, la France ayant enregistré, en 2010, avec 109 décès, l'un des plus forts taux en Europe. 80 % de la population carcérale présente, par ailleurs, une pathologie psychologique nécessitant un suivi médical, ces chiffres devant être mis en regard d'une politique pénale qui tend,

1. Qu'importe pour le parti de la majorité présidentielle qui propose de systématiser le travail en prison, au prétexte de rembourser les préjudices financiers aux victimes (novembre 2011).

depuis des décennies, à limiter au maximum les cas d'irresponsabilité pénale, stabilisés autour d'un ratio d'à peine 0,5%. Jamais l'expression « les statistiques parlent d'elles-mêmes » n'aura eu autant de sens...

► *Victimes*

Privée (école)

Établissement scolaire favorisé tout au long des cinq années de pouvoir de l'équipe Sarkozy.

La loi Falloux a institué la liberté d'enseignement en 1850. Le Conseil constitutionnel en a fait un des principes fondamentaux de la République en 1977. Elle permet l'existence d'un enseignement privé qui, en France, est essentiellement organisé par les religions (plus de 90 % pour le seul enseignement catholique). Pendant plus d'un siècle, le principe « les fonds publics à l'école publique, les fonds privés à l'école privée » a été la règle.

Cela a commencé à changer dans les années 1950. En 1959, la loi Debré a jeté les bases d'un financement public des écoles privées à grande échelle, sous réserve de la signature d'un contrat – le contrat d'association étant le plus favorable à l'enseignement privé – tout en lui reconnaissant un « caractère propre ». Pour inverser cette tendance, la nationalisation de l'enseignement figurait dans les propositions de la gauche en 1981. Elle n'a jamais été mise en œuvre, le projet de loi présenté à cette fin, en 1984, ayant finalement été retiré.

En 2010-2011, les établissements privés scolarisaient 2 033 000 élèves, soit 16,9 % des effectifs : 13,4 % dans le primaire et 21,3 % dans le secondaire. En cinquante ans, le dualisme scolaire a donc été progressivement, mais régulièrement, consolidé. L'équipe Sarkozy a creusé le sillon.

D'abord, en favorisant l'enseignement privé. Parmi les mesures les plus récentes, on peut citer celle obligeant les communes à financer la scolarisation d'un élève dans une école privée d'une autre commune (loi Carle, 2009) ; ou encore l'accord avec le Vatican sur les diplômes des établissements

supérieurs privés. Ensuite, en le ménageant dans la mise en œuvre des suppressions de postes. Les enseignants du privé ont, certes, fait grève en 2011 contre la réduction des effectifs mais il faut savoir qu'ils sont moins touchés proportionnellement que dans le public. En 2011, 2 000 postes en moins sont prévus dans le privé contre 16 000 dans le public. Or, si le principe de parité public/privé, institué par la loi Debré de 1959, avait été appliqué, ce sont environ 3 200 postes qui auraient dû disparaître.

► *Burqa / Latran*

Programmes scolaires

Biais utilisé par l'équipe Sarkozy pour imposer son approche de la société.

La rentrée 2011 a été encombrée par le battage médiatique de 80 députés et 113 sénateurs, du parti UMP pour la plupart, résolus à faire retirer des manuels scolaires de SVT la notion de « genre », qui « dénature » selon eux l'identité sexuelle, en l'associant non plus seulement à la détermination biologique, mais aussi au contexte socioculturel. Les mêmes, décidément aux aguets, reprochent peu après au ministre Luc Chatel d'avoir introduit la « *famille homoparentale* » parmi les formes familiales envisagées dans le nouvel enseignement des « *grands enjeux contemporains* » au lycée. On pourrait bien sûr clore le débat en évoquant les Nuers, peuple du Soudan étudié par Evans-Pritchard dans les années 1930, dont les femmes stériles pouvaient fonder une famille en tant que... père, ou bien encore réfuter ces visions rétrogrades en mobilisant les travaux des *gender studies* qui, dans la continuité du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, ont solidement établi la construction sociale des identités sexuelles. Peine perdue, car le problème est bien plutôt dans la voie ouverte à ces ultras de l'UMP par la majorité de l'Assemblée nationale, qui leur a créé un « *groupe de travail sur le contenu et l'élaboration des manuels scolaires* ».

L'offensive de la droite ne s'est pas arrêtée là ; elle a également cherché à politiser les programmes en les livrant à

l'action de lobbies économiques, religieux ou politiques, et en faisant pression sur des commissions des programmes truffées d'hommes liges ou d'« experts » moins soucieux de pédagogie que d'idéologie ou d'encyclopédisme.

Le démantèlement des programmes de sciences économiques et sociales (SES) illustre tragiquement cette politisation. Depuis la rentrée 2010, dans le cadre de la réforme du lycée, ces derniers ont été profondément modifiés. Désormais, les savoirs et les objets des SES sont fractionnés au profit d'un empilement de notions disparates et abstraites qu'il s'agit d'inculquer, dans un temps réduit de 25 %, à rebours des méthodes pédagogiques actives qui suscitaient l'investissement intellectuel et citoyen des élèves dans cette matière. Il s'agit là d'une victoire du monde de l'entreprise qui n'a pas ménagé sa peine : phagocytage du corps d'inspection des SES par l'Institut de l'entreprise, dirigé par Michel Pébereau ; expertises « spontanées » du Conseil pour la diffusion de la culture économique, créé en 2006 par Thierry Breton, et de l'Académie des sciences morales et politiques, etc.

Malheureusement, l'histoire, les mathématiques et les matières scientifiques, parfois amputées de leurs indispensables séances expérimentales en demi-classe, ont toutes subi le même effet de ciseau entre embonpoint des programmes et maigreur des horaires.

► *Môquet (Guy)*

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *L'Éducation nationale en danger*, Syllepse, 2011

Publicité

Ancienne ressource de la télévision publique, captée depuis 2009 par les chaînes privées pour un gain de 800 millions d'euros.

Le 8 janvier 2008, Nicolas Sarkozy annonce qu'il souhaite la fin de la publicité sur les chaînes du service public. Celles-ci « *ne doivent plus dépendre, pour une part de leur financement, des ressources publicitaires, et donc des diktats*

de l'audimat». Le 5 janvier 2009, la publicité disparaît entre 20 heures et 6 heures.

Les 800 millions d'euros de ressources apportées par une taxe sur les chiffres d'affaires des opérateurs et sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes privées. Or, des observateurs ont estimé que la compensation ne serait pas intégrale; le manque à gagner s'élevant à 200 millions d'euros. Dès lors, si cette réforme profite, c'est bien aux chaînes privées qui ont désormais la possibilité de procéder à deux coupures de publicité dans les films, téléfilms ou magazines, le volume de publicités, passant de six à neuf minutes par heure.

De surcroît, cette mesure induit une plus forte dépendance financière des chaînes publiques à l'égard du pouvoir, qui détient désormais les cordons de la bourse. À cela, vient s'ajouter le fait que désormais, depuis la loi de janvier 2009, l'exécutif nomme le président de France Télévisions et de Radio France. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est ainsi réduit à la seule capacité de délivrer un avis conforme.

Pour beaucoup, c'est le retour de l'ORTF des années 1970 avec la reprise en main de l'audiovisuel par le pouvoir. Rémy Pflimlin est le premier président de France Télévisions à être nommé par le président de la République en juillet 2010.

► *Epad / Nomination / Parlement*

Rail

Un des nombreux services publics en voie de privatisation.

Les attaques contre le service public ferroviaire et les cheminots n'ont pas commencé en 2007. Il y a longtemps que les gouvernements successifs suppriment massivement les emplois, organisent la privatisation, désorganisent le système ferroviaire. À la SNCF, on ne compte plus les « réformes » entreprises ces vingt-cinq dernières années; elles aboutissent à une désintégration du sens même du travail des cheminots. Pire encore, la SNCF participe même très activement à la privatisation du secteur ferroviaire dans les autres pays

européens, en prenant des parts dans des entreprises privées, qui concurrencent les opérateurs historiques.

En France, ce phénomène-là s'est cependant amplifié sous l'ère de l'équipe Sarkozy. Entre 2007 et 2011, 11 675 emplois de cheminots ont été supprimés. L'entreprise publique renforce aussi la précarité, avec la filialisation de secteurs entiers de la SNCF, le transfert d'activités vers la sous-traitance. Il s'agit de privatiser le secteur fret de la SNCF, privatiser le transport ferroviaire régional de voyageurs, privatiser la maintenance du réseau ferré. Il ne s'agit désormais de restructurer en interne l'entreprise, de plus en plus placée sous le signe d'absurdes rapports clients/fournisseurs, là où il y a besoin de complémentarité... comme le montre un siècle et demi d'histoire ferroviaire! Quoi qu'on pense des directives européennes et de la nécessité ou non de décider politiquement de ne pas s'y soumettre, il faut relever que rien dans ces textes n'oblige à un tel éclatement. Le trafic fret de la SNCF est retombé au niveau de celui des compagnies ferroviaires en... 1911!

Quant au transport de voyageurs, retards, suppressions de trains, désertification des gares, ce sont quelques-unes des caractéristiques d'une dégradation que personne ne conteste. Aujourd'hui, la solution pour le trafic régional serait de le privatiser? Comme cela n'a pas marché pour le fret, on nous propose de faire la même chose pour le trafic de voyageurs...

► *GDF / Minimum (service) / Pôle Emploi / Poste*

Recherche

Domaine où l'entreprise de démolition sarkozyste a trouvé particulièrement à s'illustrer¹.

Sous la houlette de Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2007 à la mi-2011,

1. Nicolas Sarkozy, discours sur « la recherche et l'innovation », 22 janvier 2009; on trouvera la réponse du prix Nobel de physique 2007, Albert Fert sur <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2009/01/universit-et-re.html> et une analyse critique du discours sur www.youtube.com/watch?v=iyBXfmrVhrk.

les réformes menées au pas de charge, ont eu un objectif très précis : mettre au pas la recherche publique française et la subordonner aux intérêts économiques et financiers.

Le moyen utilisé ? La transformation de la recherche issue des universités et des établissements publics à caractère scientifique¹ en une marchandise produite par des entreprises poursuivant des objectifs à court terme pour un marché concurrentiel. Suivant les dogmes libéraux du *new public management* anglo-saxon, déjà à l'œuvre dans la RGPP, le gouvernement a transmuté les chercheurs en des managers à évaluer selon des indicateurs de performance. Alors que l'excellence de la recherche française était reconnue au niveau international (6^e pour le pays et 1^{re} pour le Centre national de la recherche scientifique, en termes de publications – classement de l'institut espagnol SCImago 2009 ; 1^{er} européen, 4^e mondial pour le CNRS selon Webometrics/OCDE/OST 2006), on a renforcé, à tous les niveaux, les logiques individuelles au détriment des fonctionnements collectifs : évaluation et primes individuelles en fonction de la performance ; casse et mise en concurrence des laboratoires à travers les « projets d'excellence » (équipEX, labEX, idEX) financés par le Grand emprunt et qui ne concerneront que 20 % des chercheurs ; concentration des organismes (les universités au sein de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) régionaux, le CNRS en dix instituts disciplinaires, l'Inserm en huit instituts) sur le modèle des clusters américains avec pour conséquence un renforcement de la différenciation thématique des pôles suivant une logique de produits concurrentiels (les technologies de l'information au plateau de Saclay, les nano-technologies à Grenoble...) ; allocation des ressources financières à quelques « pôles d'excellence » et réduction des crédits restants pour la majorité des laboratoires ; difficulté accrue de développer des travaux sur des thèmes non prioritaires ou interdisciplinaires...

1. Exemples d'établissements de ce type : CNRS, Inserm, Institut national de la recherche agronomique (INRA), etc.

Dans un même mouvement, le rôle des agences extérieures au monde de la recherche se renforce. Créée sous le gouvernement Raffarin en 2005, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est devenue l'unique guichet de financement de projets de recherche, qui permet un pilotage direct de la recherche à très court terme (financements sur une durée de quatre ans au plus) à travers le choix des thèmes et des récipiendaires des ressources.

De la même façon, suivant les préconisations du processus de Bologne, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement (AERES) a vu son emprise s'étendre et remplacer peu à peu les commissions de pairs pour l'évaluation de tous les niveaux de la recherche (conseil national des universités pour l'université, comité national pour le CNRS). Là encore, en oubliant la spécificité de la recherche, qui nécessite la coopération de chacun dans un effort commun pour produire des connaissances, l'équipe Sarkozy a contribué à développer une vision court-termiste et comptable de la recherche française, favorisant de fait la constitution d'une nouvelle oligarchie ploutocratique.

► **RGPP / Universités (autonomie des)**

Pour aller plus loin : Sauvons la recherche, <http://sauvonslarecherche.fr/>

Rétention (centres de)

Lieux recevant des étrangers en cours de procédure d'éloignement ou d'expulsion vers leur pays d'origine. En 2007, plus de 35 000 étrangers étaient retenus dans ces trente centres de rétention administrative (CRA), pour une durée moyenne de treize jours. Parmi eux, on comptait près de 300 enfants, dont 80% de moins de 10 ans.

Pour tenir les objectifs chiffrés d'expulsions arrêtés sous les ministres Éric Besson, Brice Hortefeux et Claude Guéant, il faut interpellier, contrôler. Les préfetures distribuent par milliers des décisions préfectorales en outre-mer et sur des campements Roms, avec aide au retour immédiate. Une chasse

aux sans-papiers quotidienne a lieu partout, y compris lors des sorties d'école et des distributions alimentaires.

Le cadre juridique est difficile à contester : les procureurs signent tous les jours des « réquisitions », qui permettent de contrôler sans motif sur un périmètre défini largement. Ces interpellations génèrent des milliers de garde à vue pour infractions à la législation sur les étrangers. De surcroît, la transcription de la directive « Retour », adoptée par le Parlement européen en décembre 2008, est l'occasion d'allonger encore la durée de la rétention, la portant de 32 à 45 jours. C'est également une course de vitesse si l'étranger veut faire valoir son droit au recours devant le tribunal administratif. Car, d'après les textes, le délai est de 48 heures, sans possibilité de prolongation. Les retenus arrivent donc, si possible, le vendredi en fin d'après-midi et voient leur délai de recours expirer le dimanche soir. Si l'étranger encourt une mesure d'éloignement définitif, le recours prévu contre l'arrêt ne le protège pas de l'expulsion. Le juge judiciaire, qui contrôle la régularité de la procédure, ne voit l'étranger privé de liberté qu'au bout de cinq jours.

Au centre du Mesnil-Amelot, proche de l'aéroport de Roissy, deux nouveaux centres ouvrent en août 2011 avec des places pour les enfants. Au centre de Paris-Vincennes, un deuxième camp ouvre fin 2007, avec 120 places supplémentaires, alors que la réglementation prévoit, depuis 2005, un maximum de 140 places par centre. Trente à quarante personnes nouvelles arrivent chaque jour. Les révoltes, départs de feu, automutilations se multiplient, jusqu'à l'incendie spectaculaire du centre de Vincennes, le 22 juin 2008, au lendemain du décès de Salem Souli.

La France retrouve ainsi les camps d'internement administratif pour étrangers, si possible loin des centres villes, inaccessibles au regard du public. La présence de la Cimade, missionnée par l'État depuis 1984 dans les centres de rétention, est remise en question. Depuis 2009, c'est désormais un « marché public » qui fractionne la présence associative dans les centres de rétention.

Face à cela, des résistances nouvelles se créent : le Réseau éducation sans frontières (RESF), les mouvements des travailleurs sans papiers, ou encore l'Observatoire de l'enfermement des étrangers, auquel participe l'ensemble des associations de défense des droits.

► *Immigration choisie*

Retraites

Conquis social des salariés attaqué frontalement par une loi de l'équipe Sarkozy en 2010, au mépris du plus grand mouvement social que la France ait connu depuis novembre 1995. Dans le cadre du second plan de rigueur de l'année 2011, elle est encore durcie : le passage légal à 62 ans est avancé d'un an (2017 au lieu de 2018).

Les dites « réformes des retraites » resteront parmi les pièces essentielles des politiques néolibérales menées depuis plusieurs décennies.

En 1993, le gouvernement Balladur ouvre la première brèche dans le droit à la retraite des salariés du privé : allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans, prise en compte des vingt-cinq meilleures années au lieu des dix, indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires, introduction d'une décote par année de cotisation manquante. Cette réforme antisociale va donner le « la » des suivantes.

En 2003, la réforme Fillon allonge la durée de cotisation des fonctionnaires à 40 ans. Elle fixe le principe d'un allongement permanent de cette durée pour tous les salariés au prétexte de l'allongement de l'espérance de vie – pourtant très inégalement réparti selon les catégories sociales. Elle réduit aussi fortement dans la fonction publique la majoration de durée d'assurance attribuée aux femmes au titre des enfants (alors que ce mécanisme ne compense que très partiellement les inégalités de pension subies par les femmes).

La réforme Sarkozy-Fillon-Woerth de 2010 marque un pas de plus dans la remise en cause du droit des salariés

à la retraite. Les deux mesures les plus emblématiques en sont le recul de l'âge auquel le salarié peut partir à la retraite sans décote, même s'il n'a pas atteint la durée de cotisation requise, qui passe de 65 à 67 ans ; et le recul de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans. Aussi, cela revient à faire cotiser deux années supplémentaires ceux qui ont travaillé plus tôt, et cela même s'ils ont le nombre suffisant d'années, c'est-à-dire les ouvriers et les employés. Parallèlement, l'augmentation de la durée de cotisation est accélérée : le passage à 41,5 ans de cotisation se fera à partir de la génération née en 1955. Le recul de l'âge sans décote à 67 ans frappe particulièrement les femmes : la plupart d'entre elles ne réussissent pas à atteindre la durée de cotisation requise, et elles sont nombreuses à attendre l'âge de 65 ans pour ne pas subir une décote d'autant plus pénalisante que leur pension est faible.

Trois motivations principales ont guidé le gouvernement, appuyé par un syndicat patronal (Medef) conquérant. La première est de baisser le niveau des pensions, en sachant qu'il sera de plus en plus difficile de remplir l'obligation de durée de cotisation, surtout dans un contexte où le chômage resterait élevé. La deuxième est d'ouvrir une porte plus grande aux retraites par capitalisation, sur laquelle comptent toutes les compagnies d'assurance et tous les fonds de pension en mal de liquidités. La troisième est de fournir des gages aux marchés financiers et de préserver l'absurde triple A – ainsi que l'a reconnu cyniquement François Fillon – en signifiant le recul des solidarités collectives et l'engagement de l'État à réduire les dépenses publiques et sociales.

Imposées de force contre les mobilisations populaires, toutes ces réformes nient l'énorme détournement de richesse au bénéfice des actionnaires, au détriment des salaires et des retraites ; elles empêchent d'envisager une augmentation des cotisations pour préserver le système par répartition. Elles font fi de la pénibilité et des inégalités qui frappent de nombreuses catégories de la population, surtout les femmes. Elles contribuent à perpétuer les situations de chômage et de précarité. Elles sont d'autant plus perverses qu'elles laissent

s'installer parmi les jeunes l'idée qu'ils n'auront jamais droit à une retraite.

► AAA

Pour aller plus loin : Attac/Fondation Copernic, *Retraites. L'heure de vérité*, Syllepse, 2010

Revenu de solidarité active (RSA)

Allocation créée par la loi d'août 2007, en lieu et place du RMI. Il accompagne la politique des bas salaires et laisse s'enfoncer dans l'exclusion celles et ceux qui sont les plus éloigné-es de l'emploi.

Présenté par l'équipe Sarkozy comme la grande réforme sociale du quinquennat, le RSA est la concrétisation de la « solidarité active » prônée par la droite. Il s'agit d'une allocation sociale minimale et strictement conditionnée – d'abord à l'acceptation d'offres « raisonnables » d'emploi, bientôt à des heures de travail obligatoire.

En France métropolitaine, en septembre 2010, 1,8 million de foyers le touchent alors qu'il devait être près du double au moment du lancement du dispositif en 2009. Comment expliquer un tel différentiel ? Sous-information, difficulté à comprendre et à compléter des dossiers par ailleurs très intrusifs dans la vie privée, sous-effectif des agents de Pôle Emploi et des divers services sociaux sans oublier la grande complexité du dispositif. Il existe en effet plusieurs types de RSA : celui de la « relégation-exclusion » et celui « recyclable ».

Le premier est le « RSA socle » (450 euros par mois). Il remplace le RMI (revenu minimum d'insertion) et l'API (allocation de parent isolé). Il est versé aux demandeurs d'emploi, en prenant en compte la situation familiale et l'ensemble des revenus de la famille. Les 25-34 ans sont surreprésentés, comptant pour 35 % des allocataires. Ainsi, pour eux, le passage du RMI au RSA n'a-t-il absolument rien changé pour eux alors que les pauvres sont de plus en plus pauvres. En effet, le montant des minima sociaux se dégrade par rapport au seuil de pauvreté. Le montant du RMI est passé de 70 % de ce seuil en 1995, à 60 % en 2005.

Ensuite, le « RSA complément de revenu » est attribué aux travailleurs pauvres, en complément de leur revenu qu'il améliore d'environ 20 %. 460 000 foyers en bénéficient, soit trois fois moins que le nombre de bénéficiaires prévus à l'origine alors qu'il s'agissait du premier objectif du dispositif.

Enfin, le « RSA jeunes » s'adresse aux personnes âgées de moins de 25 ans. À retardement, le gouvernement a créé cette allocation dont les conditions d'accès sont extrêmement restrictives¹ – les plus dures d'Europe. Résultat : seuls 5 024 jeunes le touchent à la fin novembre 2010. Or, plus de 20 % des 18-24 ans vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté (795 euros). À eux seuls, les jeunes représentent la moitié des pauvres en France, selon le rapport 2011 de l'Observatoire des inégalités...

► *Allocations / Jeunes / Pauvreté / Travail*

RGPP

Révision générale des politiques publiques, dite RGPP. Nom donné à une approche étroitement comptable de l'action publique lancée en juin 2007. Inspirée du *new public management*, elle a comprimé comme jamais la surface et les fonctions des services de l'État. Jamais aucun bilan officiel n'en a été établi.

Six mois après son lancement, quatre-vingt-seize mesures programment autoritairement fusions, regroupements et suppressions dans les administrations, sans aucune concertation avec les personnels. Chaque ministère, placé par l'Élysée en concurrence avec tous les autres, s'emploie alors à gonfler son « rendu d'emploi », impératif catégorique d'un État proclamé en faillite par François Fillon en septembre 2007. L'Éducation nationale ferme les collèges de moins de 200 élèves et détruit plus de 15 000 postes par an.

Le ministère de la santé supprime les maternités de proximité des hôpitaux publics, considérées comme trop onéreuses

1. Avoir travaillé deux ans sur les trois dernières années.

à moins de 300 accouchements par an, et impose un seuil de 1 500 actes annuels pour les services de chirurgie.

À l'Intérieur, préfetures et sous-préfetures subissent une cure d'amaigrissement. Dans la police nationale, 8 000 postes sont supprimés sur quatre ans. Ministère voisin, la Défense a précédé le mouvement : fermetures de casernes et liquidation de 46 000 emplois avant 2014.

Des dizaines de consulats disparaissent au ministère des affaires étrangères et celui de la culture restructure les Archives nationales en augmentant la charge de travail des agents.

Les Finances « rationalisent » à tous niveaux en fusionnant et réduisant les services.

Les personnels du ministère de l'agriculture et de la pêche expérimentent la mobilité forcée des fonctionnaires.

On peut multiplier les exemples : aucun ministère n'est épargné, tous sont sommés de diminuer les coûts publics en diminuant les emplois payés par l'État. Cette compression des services publics s'accompagne chaque fois de transferts d'activité vers le privé, directement ou via les partenariats public-privé (à l'école, dans la culture, l'action sociale, la logistique militaire...).

Les usagers des services publics en deviennent les clients, l'activité des fonctionnaires, partout insécurisée et sommée d'être d'abord financièrement « rentable », se retrouve enserrée dans des règles de comptabilité importées du privé. Le recours aux contrats précaires s'accroît encore d'usage dans les services publics.

Pour imposer l'ensemble, les chefs de service sont promus « managers » et, sur le modèle du privé, individualisent les carrières, mutent les agents, les contrôlent de façon « caporalisée », cassent les collectifs et intensifient le travail jusqu'à en faire une mission impossible.

► *Mérite (prime au)*

Rigueur

Nom donné aux politiques antisociales qui consistent à faire payer par les plus pauvres les crises économiques causées par les plus riches.

« *Le plan de rigueur n'existe pas et n'existera pas* », martèle le Premier ministre François Fillon en mai 2010. Depuis, trois plans de rigueur ont été mis en place, toujours justifiés de la même manière : la France ne pourrait plus se permettre « *de vivre au-dessus de ses moyens* », tout le monde devrait « *faire des sacrifices pour éviter la faillite* »... Pour respecter son engagement d'atteindre la barre des 4,5 % de déficit public l'an prochain, le gouvernement est prêt à tout. Sauf à réduire les privilèges fiscaux des plus riches.

Après un premier plan d'austérité adopté en mai 2010 qui impose le gel des dépenses publiques pour les trois années suivantes, un second surprend les Français en août 2011 : hausse de la taxation des contrats d'assurance-maladie complémentaires, ainsi que des sodas, des boissons alcoolisées... Les promesses sur le pouvoir d'achat semblent désormais bien lointaines.

En novembre 2011, l'équipe Sarkozy enfonce le clou avec un nouveau plan de rigueur redoutable pour les classes populaires : durcissement de l'indemnisation des arrêts de travail, accélération de la réforme des retraites (pourtant déjà la plus brutale d'Europe), diminution de l'allocation logement, des allocations familiales et de rentrée scolaire (désormais revalorisées selon la croissance et non plus en fonction de l'inflation), hausse du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 % (sauf pour l'alimentation, l'électricité et le gaz)... La liste des mesures antisociales ne cesse de s'allonger, pour un gain total de 7 milliards d'euros s'ajoutant aux 11 milliards d'euros du plan précédent.

Pendant ce temps-là, l'État perd 2 milliards d'euros avec sa réforme de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF), refuse d'augmenter réellement la taxation du capital et maintient la niche Copé qui rapporte 8 milliards d'euros aux grandes entreprises.

François Fillon annonce : le prochain budget sera le plus rigoureux depuis 1945. Or, à cette époque, le gouvernement a pourtant créé la sécurité sociale, nationalisé les grands secteurs de l'énergie et les grandes banques, institué les comités d'entreprises... C'est qu'à l'époque la rigueur était subie par les plus forts pour protéger les plus faibles.

► *Copé (niche) / Dette*

Pour aller plus loin : Appel de Thorens-Glières, 14 mai 2011

Rilance

Néologisme inventé en juin 2010 par Christine Lagarde, alors ministre de l'économie et des finances de la France, visant à faire passer le soutien public aux banques pour une aide à la relance économique. Depuis, il a été largement démenti par les faits.

C'est au sommet du G8-G20 à Toronto en juin 2010 que Christine Lagarde forge ce néologisme. Ce faisant, elle illustre la double impasse dans laquelle ces gouvernements du monde auto proclamés engagent leurs populations.

D'un côté, la rigueur est présentée comme un impératif absolu, particulièrement dans les pays qui sont les principales victimes de la crise. L'onde de choc, partie des États-Unis en 2007, a rapidement atteint l'UE, dont la construction a été pensée pour l'intégrer dans le capitalisme financier mondial, en obligeant notamment les États à se financer sur les marchés. Ployant sous le poids de la dette, tour à tour la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, l'Italie... se sont vus administrer par l'UE, la BCE et le Fonds monétaire international des plans d'austérité draconiens.

Privatisations, diminution du nombre de fonctionnaires, réduction des salaires et des retraites sont censées briser le cercle vicieux de la récession et de l'endettement. C'est tout le contraire : la récession s'est aggravée et l'endettement public a fait un nouveau bond.

De l'autre côté, la relance de l'économie est, au mieux, un gadget idéologique visant à tromper l'opinion, car elle se

heurte à la rigueur imposée par ailleurs ; au pire, une erreur grossière de stratégie, puisqu'aucun gouvernement ne comprend que la crise actuelle est une crise du modèle de développement, bien au-delà d'une simple crise financière. Dès lors, mettre en œuvre des aides à l'industrie, comme en France avec la prime à la casse des vieilles automobiles, sans s'interroger sur la nécessaire réorientation de l'appareil industriel pour prendre en compte la crise écologique, ne peut que provoquer une embellie éphémère, illusoire et dangereuse.

En soumettant les peuples à l'austérité et en voulant poursuivre à tout prix une trajectoire productiviste, les gouvernements ont pris le parti de ceux que le capitalisme financier, non dévié de sa trajectoire, enrichit, et fait payer la crise à ceux qui la subissent. La rilance vient à point nommé pour brouiller les cartes.

► *Dettes / Euro (pacte pour l') / G8-G20*

Roms

Cibles privilégiées par l'équipe Sarkozy lui permettant de faire reculer les droits de tous les citoyens et de tenir ses objectifs en matière d'immigration (un tiers des reconduits à la frontière).

« *Une violation aggravée des droits de l'Homme* » : c'est de cette façon que le Conseil de l'Europe a qualifié les expulsions des Roms par la France en 2010. Elles ont été jugées « *discriminatoires* » et « *contraires à la dignité humaine* », car basées sur l'origine ethnique des personnes concernées. En ligne de mire : les « retours volontaires », considérés comme des pratiques déguisées de retours forcés ; ainsi que la circulaire de septembre 2010, demandant aux forces de l'ordre d'évacuer les campements – en août 2010, il est stipulé explicitement que la priorité doit être donnée aux campements de Roms.

Or, dès 2002 et bien après, le ministre de l'intérieur, devenu président, instrumentalise la situation des Roms pour mieux faire accepter un recul sans précédent des droits de tous. D'abord, chasse aux habitants des squats et des bidonvilles :

procédure d'exception supprimant l'intervention du juge au profit d'une décision du préfet (Loppsi 2, 2007); discours, puis circulaire d'évacuation forcée des lieux de vie des Roms ciblés ethniquement (été 2010); démantèlement des trois-quarts des 600 à 700 campements considérés comme illicites, sans solution de relogement (Guéant, été 2011); contestation parlementaire de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence (hiver 2010-2011). Ensuite, criminalisation des pauvres, via la loi sur la mendicité agressive (LSI, en 2003), qui a été reprise localement par des arrêtés anti-mendicité, jusqu'à l'interdiction des fouilles dans les poubelles (Nogent-sur-Marne, septembre 2011).

Ajoutons à cela le recul des droits de l'enfant : statistiques ethniques sur la délinquance de mineurs roumains (Guéant 2010); exclusion des enfants Roms des dispositifs de protection de l'enfance pour mieux les reconduire à la frontière (loi de ratification des accords franco-roumains de 2007, censurée par le Conseil constitutionnel en novembre 2010). Enfin, assignation à résidence des précaires européens : création d'un délit d'abus de courts séjours, fondé sur l'absence de ressources ou de la charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale; menace à l'ordre public élargie à la mendicité pour justifier l'expulsion du territoire (Besson, mai 2011).

► *Chiffre / Immigration choisie / Grenoble*

Schengen

Nom du traité modifié par l'équipe Sarkozy en juin 2011. À l'origine, il devait mettre fin aux contrôles aux frontières intérieures de l'Europe.

Conçu en 1985 pour faciliter la circulation entre les pays signataires, l'accord de Schengen, d'abord conclu à cinq, a été étendu à presque tous les États membres de l'UE à partir de 1997. Son mécanisme repose sur la suppression des contrôles aux frontières intérieures, que compense le renforcement de la protection des frontières extérieures. Pour pénétrer dans l'espace européen ainsi sanctuarisé, les

étrangers doivent produire le fameux « visa Schengen » que leurs gouvernements ont chèrement monnayé. En général, en acceptant de signer des accords de réadmission, clefs de voûte de la politique d'expulsion des sans-papiers par les pays européens.

Schengen traduit les aspirations contradictoires des gouvernants européens, qui veulent tout à la fois attirer les ressortissants de pays tiers dont leurs économies ont besoin, dissuader les indésirables, et fluidifier le franchissement de leurs frontières tout en en gardant le contrôle. Ce faisant, il segmente et discrimine.

D'abord au sein même des pays européens : pour être admis « au club Schengen », il faut montrer qu'on est en mesure de lutter contre l'immigration illégale sur son propre sol. La Roumanie et la Bulgarie, dont l'adhésion aurait dû intervenir début 2011, n'en ont pas été jugés dignes, en raison, selon la France et l'Allemagne qui s'y sont opposés, d'un « niveau inquiétant » de corruption et de crime organisé. Ensuite, selon les personnes qui circulent. Si les citoyens européens jouissent d'une liberté de circulation totale sur le territoire de l'UE – encore faudrait-il nuancer l'affirmation s'agissant des sous-citoyens que sont, de fait, les Roms, à en juger le traitement qu'ils subissent, notamment, en France et en Italie – les résidents étrangers, fussent-ils installés de très longue date dans un des États membres, n'ont le droit de se rendre dans un autre pays européen que pour une durée n'excédant pas trois mois.

Quant aux étrangers non-résidents, tout est fait pour les maintenir à distance. Prenant prétexte de l'arrivée en France de quelques milliers de Tunisiens, parmi ceux qui ont pris la mer pour rejoindre les côtes italiennes à la faveur de l'euphorie post-révolutionnaire de début 2011, les autorités françaises ont obtenu de la Commission européenne le principe d'une révision de Schengen en vue de rétablir des contrôles aux frontières intérieures « *en cas de pression forte et inattendue aux frontières extérieures de la zone Schengen* ».

► *Émigration illégale / Immigration choisie*

Scolaire (carte)

Nom donné au dispositif prévoyant qu'un élève étudie dans l'établissement de référence de son quartier ou de sa commune. Son assouplissement, instaurée par l'équipe Sarkozy à la rentrée 2007, a considérablement renforcé les inégalités sociales et scolaires. Résultat: dans notre pays, plus qu'ailleurs en Europe, un élève, issu des classes populaires, a moins de chance de réussir à l'école que tout autre enfant.

Aucune fonction régaliennne de l'État n'aura échappé à l'équipe Sarkozy. Tout comme le budget de la Justice, celui de l'Éducation nationale a été victime d'un coup de rabot supplémentaire de 20 millions d'euros au titre du plan de rigueur d'août 2011: 14 000 postes supprimés en 2012, 11 millions d'euros de crédits en moins pour les bourses accordées aux élèves modestes, 2 millions d'euros en moins pour les fonds sociaux (qui aident par exemple certaines familles à payer une partie des frais de cantine scolaire)...

Si toutes ces coupes budgétaires réduisent à la portion congrue l'Éducation nationale, elles ne sont que le côté pile de la politique de casse du service public de l'enseignement; côté face, l'équipe Sarkozy a déconstruit notre modèle d'enseignement. Il suffit de penser à l'attaque frontale de la formation (IUFM) et du statut des enseignants (parfois recrutés à Pôle Emploi) ou à la politique d'autonomisation des établissements scolaires. À cet égard, deux mesures méritent d'être évoquées: l'assouplissement de la carte scolaire et le dispositif Clair (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite).

Dès mars 2006, le candidat Sarkozy propose de « *supprimer la carte scolaire* » au nom du « libre choix » de l'établissement par les familles. Finalement, le gouvernement opte pour son assouplissement en multipliant les autorisations de dérogation, dans la limite des places disponibles. Quand le nombre de places ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, des « critères prioritaires » prévalent (boursiers, handicapés...).

Laissant sans repère des parents issus des classes populaires et moyennes, qui connaissent mal l'institution de l'École et ses codes, cette décision, loin de favoriser la mixité sociale, aggrave la ghettoïsation des établissements les plus en difficulté. En novembre 2009, la Cour des comptes établit ainsi que, sur les 254 collèges les plus défavorisés, 186 ont perdu jusqu'à 10% de leurs élèves, généralement les meilleurs. Dès lors, les établissements boudés, privés de leurs « têtes de classe », se sont retrouvés avec une concentration encore plus importante d'élèves en situation d'échec scolaire. De la sorte, pour quelques enfants de cités scolarisés au collège ou lycée du centre-ville, des centaines de milliers d'autres, restés en périphérie, en paient le prix. C'est la double peine pour eux. Car, contrairement aux affirmations du ministre de l'époque, Xavier Darcos, la baisse des effectifs dans les établissements désertés s'est accompagnée bien souvent d'une diminution des moyens (moins de postes, moins d'heures d'enseignement, notamment de soutien). Le cercle vicieux est en place : un collège en zone d'éducation prioritaire, victime de sa réputation, perd des élèves ; le rectorat supprime des heures ; les conditions d'enseignements se dégradent et la réputation de l'établissement baisse encore...

Cette concurrence des établissements scolaires a été accentuée en 2010 avec le dispositif Clair (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). De quoi s'agit-il ? Lancées en 1981, les zones d'éducation prioritaire (ZEP), devenues réseaux ambitions réussite (RAR), en 2006, devaient donner plus de moyens et d'encadrement aux établissements concentrant difficultés scolaires et sociales. Sans le dire franchement, à la rentrée 2010, le ministère de l'Éducation nationale décide de les remplacer par un nouveau dispositif, Clair puis Éclair. La logique est radicalement différente : plus restreinte (2 000 établissements concernés) ; centrée sur les écoles, collèges et lycées présentant le plus de problèmes en matière de climat scolaire et de violence ; consacrant le principe de l'autonomisation des établissements. Désormais, chaque chef d'établissement devient un patron pouvant décider de son personnel (recrutement, missions, temps de

travail) comme de l'organisation des enseignements (horaires, programmes).

Ainsi, en l'espace de cinq années de pouvoir, l'équipe Sarkozy a réussi à faire vaciller l'École dans ce qu'elle a de plus fondamental, en instituant un système scolaire à deux vitesses. D'un côté, une école bien dotée en moyens, faite pour préparer une élite à des emplois hautement qualifiés ; de l'autre, une école sous-dotée, pour reclus et rebus, promis à des postes de travail faiblement qualifiés.

► *Enseignants / Mérite (prime au) / Universités (autonomie des)*

Smic

Salaires minimum que l'équipe Sarkozy s'est refusé à augmenter au-delà du minimum légal, pour le plus grand bénéfice du patronat (0,20 euro de gain de pouvoir d'achat du Smic horaire en cinq ans, dont 0,01 euro en 2011!).

Le Smic est le plus bas salaire dû par l'employeur pour un travail effectué. Ce n'est ni une allocation, ni une assistance, ni un revenu. C'est un salaire interprofessionnel et un salaire de croissance pour assurer aux travailleurs une participation au développement du pays. C'est une question de justice sociale, de reconnaissance du travail, et d'efficacité économique. C'est aussi un outil pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : toute hausse du Smic fait baisser l'écart de salaires, puisque les femmes sont deux fois plus souvent au Smic que les hommes (c'est le cas de 20 % d'entre elles contre 11 % des hommes).

Or, le cap décidé par l'équipe Sarkozy est le même que celui de Reagan et de Bush avant lui : à savoir, organiser la diminution du salaire minimum pour mieux le supprimer, et créer de cette manière une armée de réserve propre à tirer l'ensemble des salaires à la baisse.

C'est ainsi, d'abord, que le report de la fixation du taux du Smic, du 1^{er} juillet au mois de janvier de chaque année, vise à tirer vers le bas les négociations de branche ou d'entreprise, qui ont lieu en début d'année. Ensuite, cette fixation se fait sur

les propositions d'une « commission d'experts », prétendue indépendante, selon le souhait de Laurence Parisot, patronne du syndicat patronal (Medef).

De surcroît, et jusqu'en 2013, le gouvernement a supprimé les sanctions éventuelles applicables aux entreprises bénéficiant d'exonérations de cotisations (à hauteur de 20 milliards d'euros), mais ne respectant pas le Smic. Enfin, les branches dont le salaire minimum conventionnel est inférieur au Smic ont obtenu l'autorisation de rester dans cette situation illégale pendant deux ans.

Bref, tout a été fait pour casser le Smic pendant ce quinquennat. Le prétexte ? Ne pas pénaliser l'emploi ou la hiérarchie des salaires, parce que le Smic serait trop contraignant, trop élevé, etc. C'est évidemment faux puisque les cotisations sociales des employeurs ont baissé de 40 à 14 % depuis 1993. La moyenne de nos salaires, non seulement, n'est pas trop élevée, mais elle est dans la moyenne de ceux de l'UE. Dans un pays comme l'Espagne, où les salaires sont plus bas, il y a davantage de chômage que dans les pays scandinaves, où les salaires sont plus élevés. Ce sont les pays les plus pauvres qui ont les temps de travail les plus importants. Ce sont les travailleurs ayant les plus bas salaires et le moins de qualifications reconnues qui sont les plus exposés au chômage. Les salariés de la restauration, par exemple, qui ne sont soumis à aucune concurrence internationale, ont le plus triste sort.

► *Austérité salariale*

Social (logement)

Partie du parc des résidences principales en voie de marchandisation. Sa valeur marchande a été fixée à 200 milliards d'euros, au minimum.

La France compte quatre millions de logements sociaux, soit 18 % du parc de résidences principales. Il s'est développé avec retard en France, surtout durant les années 1960 et 1970. Depuis, 50 000 logements sociaux supplémentaires sont réalisés chaque année.

Or, à partir de 2002, les libéraux ont mis sur pied une stratégie progressive de marchandisation du parc social, en évitant les réformes frontales trop visibles, et avec pour perspective des gains considérables. Plusieurs mesures ont été prises en ce sens, et ont bénéficié du soutien d'une partie des bailleurs sociaux – les banques et le patronat ayant désormais la main sur près de la moitié du parc HLM.

D'abord, la loi Boutin de mars 2009 impose la privatisation des offices HLM, dirigés par les collectivités territoriales, qui gèrent l'autre moitié du parc HLM. La même loi oblige les organismes à vendre 1 % de leur parc chaque année et de mettre en place de nouvelles modalités de calcul des loyers, calées sur le marché. Elle menace également de sortir de leur vocation sociale les logements sociaux les mieux situés et de meilleure qualité. Ensuite, dans le cadre de l'ANRU, la démolition des logements sociaux, aboutissant au déplacement des populations les plus précaires, et leur remplacement par des catégories sociales plus aisées, a participé à la marchandisation des terrains.

Enfin, les banques, grâce à une loi de 2009, ont fait main basse sur un tiers de l'épargne populaire, soit 70 milliards d'euros. Elles viennent ainsi fragiliser directement la principale source de financement pour édifier les logements sociaux que constitue le Livret A.

L'abrogation de ces dispositions, le rétablissement des aides de l'État, la création d'un service public du logement (pour réaliser 2 % d'HLM dans chaque commune) et la mobilisation de l'épargne populaire sont indispensables pour réaliser les 200 000 à 250 000 HLM par an, et ainsi satisfaire le nécessaire droit au logement.

► *ANRU / Logement (crise du) / Mal logés*

Soins (accès aux)

Droit fondamental inaccessible à un Français sur trois, qui déclare renoncer à se soigner faute d'argent. La politique de l'équipe Sarkozy est directement en cause: remboursements des médicaments, augmentation du prix des consultations des médecins

généralistes, arrêts maladies moins bien indemnisés, hausses à répétition de la taxation sur les contrats de santé... En l'espace d'un quinquennat, la droite aura créé pas moins de vingt-quatre nouvelles taxes, à tout propos, qui pèsent d'abord sur les classes moyennes et populaires.

Selon plusieurs rapports, la fraude à la Sécurité sociale et à l'ensemble des prestations serait comprise entre 2 et 3 milliards d'euros, soit à peine 1% du total des prestations, tandis que la fraude patronale, elle, serait 4 à 5 fois plus coûteuse, entre 8 et 156 milliards d'euros.

En cause : le travail dissimulé, qui concernerait de 10 à 12% des entreprises, ou encore la dissimulation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Non déclarés comme tels, ces derniers sont alors pris en charge par l'assurance-maladie, en lieu et place de la branche spécifique de la Sécurité sociale financée par les entreprises. Il en coûte chaque année entre 600 millions et 1,1 milliard d'euros à la Caisse d'assurance-maladie.

Or, de manière surprenante, ce n'est pas la fraude aux cotisations d'entreprise qui est dans le collimateur de l'équipe Sarkozy. Après la chasse aux immigrés, la chasse aux malades est ouverte, dont le coût des arrêts maladie représente seulement 2,5% du budget de la Sécurité sociale.

Pour obliger les salariés à abandonner leur droit à l'arrêt-maladie, alors qu'ils subissent des conditions de travail de plus en plus difficiles, deux moyens de pression sont utilisés : des contrôles renforcés et des malades moins bien indemnisés. Le taux de remplacement des indemnités journalières est modifié à la baisse, et l'on crée des journées de carence supplémentaires, au cours desquelles le malade ne sera pas rémunéré par l'assurance-maladie. Sale temps pour les classes moyennes et populaires !

Ces mesures vont au final accroître encore le phénomène de renoncement aux soins ; une réalité pour 30% des Français en 2001 alors que deux ans auparavant, ils n'étaient que 11%. Ces derniers ne font plus seulement l'impasse sur les soins dentaires et optiques, faiblement remboursés, mais

aussi sur les soins courants. Sans compter toutes celles et tous ceux qui voudraient bien se soigner mais ne peuvent le faire, compte tenu du « désert médical » dans lequel ils vivent. Il faut dire que, sur les cinq dernières années, le coût de la santé a flambé de 17 %, passant de 571 euros à 665 euros, par an et par citoyen. Le prix moyen de vente des médicaments a presque doublé entre 1990 et 2009, de 3,09 euros à 6,95 euros. Il s'agit là d'une particularité bien française, qui trouve une partie de son explication dans les liens qu'entretiennent les laboratoires privés avec les pouvoirs publics.

Avec le doublement de l'impôt indirect sur les contrats de santé, décidé en novembre 2011 par l'équipe Sarkozy, ce sont 75 euros supplémentaires, par an et par personne, qui vont peser sur les budgets des ménages, et d'abord sur ceux des plus pauvres ; en sachant que, avant la « réforme », la cotisation à une mutuelle revenait déjà, en moyenne, à 400 euros par an. À cela, il ne faut pas oublier d'ajouter les franchises médicales. Instaurées le 1^{er} janvier 2008, ces franchises sont en fait des sommes nouvelles restant à la charge du patient sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires, pour un montant plafonné par an à 50 euros.

Profondément inégalitaire, la politique de santé publique de ce gouvernement se résume à toujours moins de protection sociale pour les plus fragiles d'entre nous ; toujours plus de profits pour les groupes pharmaceutiques qui notamment, grâce à la campagne de vaccination contre le virus H5N1, en 2009, auront empoché plus de 700 millions d'euros ; toujours moins de contraintes pour les médecins ; toujours plus de contrôle autoritaire. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, nous avons, en effet, assisté à une recentralisation forte des services de santé de l'État et de l'assurance-maladie : depuis la loi « Hôpital, patients, santé, territoire » de juillet 2009, ces derniers sont rassemblés en vingt-deux agences régionales de santé (ARS), placés sous la coupe des préfets.

► *Aide médicale d'État / Fraudes / Hôpital / Médiateur*

Sondages

Enquêtes d'opinion commandées par l'équipe Sarkozy, à fonds publics perdus, dans des conditions d'irrégularité caractérisées.

Si l'on considère, avec Pierre Bourdieu, que « *l'opinion publique n'existe pas* » ou qu'elle existe de façon bien inégale selon les sujets, on comprend qu'une grande part de l'activité politique consiste à la produire par des sondages, puis à donner à ces derniers une force sociale par des campagnes de communication entretenant la croyance dans une « opinion publique » au nom de laquelle sont prises des décisions. Dans plusieurs de ses rapports – juillet 2008, juillet 2011, novembre 2011 – la Cour des comptes a constaté qu'aucun autre président avant Nicolas Sarkozy n'avait à ce point franchi les limites financières et légales pour se contempler dans ce « miroir de l'opinion ». Changement d'échelle donc, mais aussi de nature, puisque l'équipe Sarkozy a institué un véritable « régime des sondages » que l'affaire dite de *l'opinion gate* permet de dévoiler.

Centré sur les dépenses de l'Élysée, le premier rapport de la Cour des comptes pointait un contrat d'étude d'opinion signé le premier juin 2007 entre l'Élysée et le cabinet Publifact fondé et dirigé par Patrick Buisson, ancien directeur de *Minute* et journaliste à LCI devenu conseiller du président et directeur de la chaîne Histoire depuis 2007. La juridiction relève que ce contrat de 1,5 million d'euros, conclu de gré à gré, n'obéit ni aux règles de passation des marchés publics exigeant un appel d'offres public pour une pareille somme, ni aux règles d'exécution des dépenses publiques, ses clauses laissant à Publifact une totale appréciation dans l'exécution du contrat concernant la fréquence, le prix et le domaine des prestations. La Cour des comptes, constatant la parution, dans *Le Figaro* et sur LCI, des mêmes enquêtes réalisées par l'institut Opinionway et revendues 392 288 euros à l'Élysée par Publifact, émettait d'ailleurs des doutes sur l'utilité d'une telle dépense... Signalons incidemment que le chiffre d'affaires d'Opinionway a étrangement bondi de 50 % en 2007.

S'agissait-il d'une escroquerie de Patrick Buisson à l'encontre de l'Élysée ou, au contraire, d'une manœuvre de l'Élysée constituant en vue des présidentielles un « avoir » sur Publifact pour échapper au contrôle des comptes de campagne, ou tout simplement d'un achat d'espace « publicitaire » dans la presse aux frais de l'État ? Un politiste et des associations, comme Anticor (anticorruption) ont dénoncé cet état de fait et même porté plainte pour « délit de favoritisme » (art 432-14 du Code pénal). Se prononçant sur un appel du Parquet visant à empêcher cette action, la Cour d'appel a finalement confirmé, le 7 novembre 2011, l'inviolabilité du président de la République étendue pour l'occasion à ses collaborateurs. Il n'y aura donc pas d'enquête sur les sondages de l'Élysée. Ainsi pourra s'épanouir un « régime des sondages », dont l'économie est alimentée par les fonds publics, la liberté sanctuarisée par les juridictions, et la légitimité entretenue par une presse sans qualités aux mains des amis du président.

Reconnaissant dans son rapport du 22 juillet 2011 un assaïssement de l'Élysée, la Cour des comptes constate par la suite que les dépenses de sondages du SIG (service d'information du gouvernement) ont littéralement explosé, par un troublant effet de vases communicants.

Avec 50 % de croissance en quatre ans, les ministères ne sont pas en reste et, preuve que Nicolas Sarkozy a fait des émules, une bonne part de ces enquêtes commandées dans les mêmes conditions d'irrégularité (avec la société Giacometti-Péron ou TNS-Sofrès, pour changer) assure l'autopromotion de personnalités comme Rachida Dati, Laurent Wauquiez, Jean-Louis Borloo, Hervé Morin... Une dizaine d'*opinion gate* en perspective ? Peu probable, si l'on considère l'impuissance de la commission des sondages, l'indulgence des tribunaux et la paralysie des législateurs. Désormais majoritairement à gauche, le Sénat a réagi au dernier rapport de la Cour des comptes en voulant créer une commission d'enquête sur les sondages – une initiative bloquée par l'Assemblée nationale au prétexte de la « séparation des pouvoirs »...

► **Nomination / Presse**

Souffrances au travail

Réalité subie par un nombre croissant de salariés du privé et de fonctionnaires, esseulés par la précarité et le *new management*.

En 2007, un rapport sur les risques psychosociaux au travail est commandé par le ministère. En 2008, les syndicats signent l'ANI, l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail. En 2010, intervient un accord sur le harcèlement et la violence au travail, qui transpose enfin en droit français les accords européens de 2004 et de 2007.

Or, que s'est-il passé depuis ? La dégradation des conditions de travail et les contraintes organisationnelles augmentant, on assiste à une intensification du mal-être au travail pointée par tous les indicateurs. Médecins et inspecteurs du travail dénoncent de leur côté la montée des risques psychosociaux, que leur nombre insuffisant et les réformes qui touchent leur profession ne leur permettent pas d'endiguer. Un conseil d'orientation sur les conditions de travail est créé en novembre 2008, installé en avril 2009.

En fait, il faudra le scandale des suicides à France Télécom, dont l'État est le principal actionnaire, pour que le l'équipe Sarkozy soit poussée à intervenir en septembre 2009. Au vingt-troisième décès, le ministre du travail, Xavier Darcos, demande à Didier Lombard, président de l'entreprise, d'« accélérer les négociations sur la prévention des RPS » ; au vingt-quatrième décès, Didier Lombard annonce l'arrêt des mobilités forcées pour les cadres. En octobre 2009, est annoncé un plan d'action d'urgence pour lutter contre le stress au travail. Et pendant que s'accumulent les rapports, les plans et mesures d'urgence, les propositions d'action, les groupes de travail..., le nombre de suicides et de salariés concernés par les risques psychosociaux ne cesse de s'accroître. Selon une enquête commandée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail en 2009, 41 % des salariés se déclarent stressés pour des motifs professionnels.

Quant à la situation des agents publics, bien que peu médiatisée, elle s'aggrave dans de nombreux secteurs,

autant parmi les agents de l'État que ceux des hôpitaux ou des collectivités territoriales. Sait-on, par exemple, qu'il y a plus de suicides au ministère de l'équipement qu'à France Télécom? Ou que dans l'enseignement secondaire, un enseignant sur cinq est victime de *burn-out*?

► **Syndicats**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Travailler tue en toute impunité*, Syllepse, 2009

Spéculation

Pari sur la fluctuation des prix encouragé par l'équipe Sarkozy, malgré la crise dans laquelle cette pratique nous a plongés depuis 2008.

Faire le bilan des années de pouvoir de l'équipe Sarkozy, c'est aussi se rappeler son programme de 2007. « *Je propose que ceux qui ont des rémunérations modestes puissent garantir leur emprunt par la valeur de leur logement* », écrivait-elle à l'époque. Cette pratique a un nom : les *sub-primes*, déclencheurs de la crise financière d'octobre 2008. L'équipe Sarkozy n'a donc pas pu les mettre en place, et s'est empressée de décréter que le capitalisme allait être moralisé, la finance réglementée, les bonus des *traders* encadrés.

Mais si les mots ont changé avec la crise, la volonté de favoriser la spéculation n'a pas diminué. Certes, le gouvernement a fait quelques réformes à la marge (légère hausse de la taxation des stock-options et des retraites chapeaux). Certes, l'équipe Sarkozy s'est ralliée très tardivement à l'idée d'une taxe Tobin. Mais le taux de 0,05 % qu'elle préconise n'est pas assez dissuasif pour empêcher les mouvements spéculatifs. De surcroît, la recapitalisation des banques en 2009 n'a été suivie d'aucune mesure de réglementation.

On le voit, l'équipe Sarkozy n'a jamais cherché à limiter concrètement les pratiques spéculatives risquées. D'ailleurs, alors que l'Allemagne interdit, dès juillet 2010, les ventes à découvert¹ dites « à nu », ainsi que certains *credit default*

1. La vente à découvert consiste à emprunter des titres et à les revendre immédiatement dans l'espoir de les racheter plus tard à un cours plus bas

swaps (CDS)¹, la France se contente de limitations partielles et temporaires de certaines ventes à découvert. Pire, elle ne respecte pas la directive européenne encadrant les bonus, qui prévoit l'équilibre des parts fixe et variable de la rémunération totale. En 2010, ils ont atteint un total de 2 milliards d'euros en 2010, comme l'année précédente.

► *G (8/20) / Paysan*

Surendettement

Situation personnelle de crise vécue par au moins 800 000 ménages ; fruit d'une mécanique organisée par le secteur bancaire profitant de l'insuffisance structurelle des revenus, liée à la faiblesse des salaires et à la précarisation de l'emploi.

Les ménages pauvres et modestes n'arrivent plus à « joindre les deux bouts ». Pour s'en convaincre, il suffit de lire le rapport du Secours populaire de 2011, qui pointe l'augmentation de près de 20 % du nombre de personnes aidées. Dès le 10 du mois, les trois quarts des revenus des ménages les plus fragiles sont déjà partis pour payer les dépenses incompressibles et pré-engagées – qui augmentent depuis une décennie : loyers, charges locatives, assurances, téléphone...

Résultat : le nombre de ménages en situation de surendettement a considérablement augmenté ces dernières années. Fin 2009, environ 800 000 ménages étaient officiellement en situation de surendettement, sans compter tous ceux qui n'avaient pas déposés de demande, par crainte d'être stigmatisés ou par méconnaissance des procédures. Entre mars 2007 et mars 2009, selon la Fédération française

afin d'empocher une plus-value avant de les restituer. La vente à découvert « à nu » consiste à vendre des titres qu'on n'a même pas empruntés.

1. CDS : contrats spéculatifs d'assurances contre le risque de défaut de paiement qui s'échangent sur les marchés financiers. Par exemple, de nombreux spéculateurs détiennent des CDS couvrant le risque de non-paiement de la dette grecque, sans détenir eux-mêmes de titres de dette grecque. Ils ont donc intérêt à ce que la Grèce n'arrive pas à rembourser sa dette, pour ainsi empocher l'assurance. C'est comme si votre voisin détenait une assurance incendie sur votre maison : il aurait intérêt à y mettre le feu.

des banques, la proportion de ces ménages se déclarant en difficulté financière est passée de 20 à 50%. Le nombre de demandes de dossiers de surendettement a lui-même augmenté de près de 20% en deux ans. Une autre preuve de la détérioration de la situation financière des ménages réside dans l'augmentation du niveau moyen d'endettement, qui s'élevait en 2009 à environ 40 000 d'euros.

Les crédits revolving, proposés par les banques aux ménages les plus pauvres, sont l'une des causes principales d'endettement de ces populations. Ce système, particulièrement pervers, consiste à proposer des prêts à la consommation, de faibles montants, mais à des taux prohibitifs pour des personnes qui ne peuvent, faute de revenus suffisants, se vêtir ou se nourrir sans utiliser cette carte de crédit.

Les propositions des associations de consommateurs, visant à interdire ce type de prêts, n'ont bien sûr jamais été entendues compte tenu des intérêts bancaires auxquelles elles se heurtent. La ministre de l'économie s'est d'ailleurs bien gardée de les remettre en cause quand elle en a eu l'occasion.

► *Achat (pouvoir d') / RSA / Smic*

Sûreté (rétention de)

Mesure permettant de maintenir enfermés des prisonniers en fin de peine. Elle relève de la croyance dans le caractère dissuasif des peines de prison ferme, depuis longtemps contredite par la pratique, notamment au regard de la politique criminelle suivie aux États-Unis.

La loi du 25 février 2008 est l'un des multiples textes répressifs à la récidive sous ce quinquennat. Elle instaure, pour les « grands crimes », la privation de liberté après la peine.

Née dans les années 1930, inspirée de l'école de la défense sociale, elle-même héritière de l'école positiviste italienne, la rétention de sûreté repose sur la capacité prêtée aux psychiatres de pronostiquer la dangerosité à venir d'un individu. Appliquée en Belgique, en Allemagne ou en Suisse,

elle a progressivement été abandonnée compte tenu de son inefficacité.

En France, les tentatives d'introduction n'ont pas manqué, des années trente à cinquante, mais à chaque fois des générations de juristes, de psychiatres et de politiques de droite et de gauche l'ont repoussé. L'équipe Sarkozy a réussi à l'imposer dans notre droit, indifférente aux leçons de l'histoire.

La rétention de sûreté constitue une rupture avec les principes du droit pénal issus des Lumières. La prétention scientifique qui la fonde veut ignorer que la rétention sera décidée et renouvelée, sans limitation de durée, non pas tant au regard des prétendus diagnostics et pronostics, que de la peur des décideurs d'une quelconque mise en cause si le risque, même infime, de récidive venait à se réaliser. La privation de liberté sans limite est ici instituée et ce qui la fonde (l'appréciation prétendument scientifique de la dangerosité) dépossède celui qui la décide de l'exercice de la décision. Il n'est, en effet, plus juge mais gestionnaire en second d'un risque évalué par autrui.

Dans ce contexte, les quelques garanties exigées jusqu'ici par la Cour européenne des droits de l'Homme, notamment le nécessaire réexamen régulier de la mesure de rétention et de sa nécessité, ne suffisent pas à rassurer. La loi du 25 février 2008 nous a fait rejoindre les politiques criminelles les plus contestables, auxquelles nous avons échappé jusqu'alors. La démagogie en a été le ressort.

► *Fou / Peine plancher / Prison / Vidéosurveillance*

Syndicats

Organisations de salariés que l'équipe Sarkozy « consulte » sans jamais en tenir compte.

La période ouverte depuis l'élection de Nicolas Sarkozy se caractérise par la volonté de délégitimer le mouvement syndical, de le dévaloriser dans les discours, de l'affaiblir dans la pratique.

D'abord, en instaurant le service minimum en cas de grève dans les transports en commun et dans les écoles. La loi

promulguée en août 2008 sur le service minimum d'accueil dans les établissements scolaires impose aux maires la mise en place d'un service d'accueil dès lors qu'il y a plus de 25% d'enseignants en grève dans l'école, et en cas d'« *absence imprévisible* » du professeur et de son non-remplacement. Dans les faits, chaque commune doit organiser l'accueil des élèves, en recourant au personnel de diverses structures, tels que les centres de loisirs ; le tout, ou plutôt une partie, financée par les sommes retenues sur les salaires des enseignants grévistes. De surcroît, ces derniers doivent se déclarer 48 heures avant le début du mouvement, comme c'est le cas dans les transports depuis la loi d'août 2007. Le corollaire à cette remise en cause du droit de grève est l'extension des cas de réquisition des personnels, d'autant qu'elles se font parfois à la seule initiative de l'employeur, sans intervention d'une tierce partie comme le préfet par exemple.

Ensuite, la fragilisation de l'action syndicale a été rendue possible par son enfermement dans le cadre de discussions de plus en plus normé et institutionnel. La loi de juillet 2008, portant sur « *la rénovation de la démocratie sociale et la réforme du temps de travail* », modifie en effet les règles de la représentativité syndicale. Elle prévoit que, lors des élections professionnelles, seules les organisations, qui ont atteint la barre des 10% des voix, sont représentatives et peuvent dès lors négocier les accords collectifs ; toutes les autres perdent de facto leurs droits associés, en particulier les mandats de délégués syndicaux. Ce seuil est extrêmement élevé, en particulier dans les entreprises comptant de nombreux établissements, car cela impose au syndicat de s'implanter partout à la fois pour obtenir un score de 10% en moyenne sur l'ensemble.

Enfin, l'équipe Sarkozy a opéré un contrôle strict de l'action syndicale, via le fichage des militants¹. Cette politique s'inscrit dans un contexte plus général de pénalisation de l'action syndicale. Il suffit de penser à la condamnation des

1. Le fichier Edvige devait recenser les personnes « *ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique* ».

porte-parole des salariés de Continental Clairoux par la cour d'appel d'Amiens, ou encore à la mise en garde à vue de Charles Hoareau, figure syndicale historique des Bouches-du-Rhône, suite à la plainte de la direction de l'entreprise Adoma.

Mise à mal, la liberté syndicale reste aujourd'hui un droit à conquérir, dans un univers salarial en souffrance¹. Pour la première fois, une étude statistique de 2010 chiffre d'ailleurs une réalité ressentie par beaucoup de militants syndicaux. Elle établit notamment que les discriminations salariales peuvent aller jusqu'à 20 % d'écart de rémunération pour les salariés appartenant à des organisations syndicales².

► **ADN / Edvige / Souffrances au travail**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Répression et discriminations syndicales*, Syllepse, 2011

Taxe professionnelle

Un des quatre impôts directs locaux, payé par les entreprises. L'équipe Sarkozy le supprime en janvier 2010, satisfaisant ainsi à l'une des plus anciennes demandes du patronat. Ce sont encore quelque 8 milliards d'euros de cadeaux fiscaux de plus en sa faveur.

La politique de cadeaux fiscaux aux entreprises, mise en œuvre sous ce quinquennat, connaît un de ses points culminants en 2010 avec le retrait de la taxe professionnelle (TP). Cette mise à mort est matérialisée par la suppression des équipements et biens mobiliers (EBM) des entreprises (agencements, machines, outillages) de la base taxable de la TP.

Le remplacement de la taxe professionnelle par la CET (contribution économique territoriale), elle-même subdivisée en une CFE (contribution foncière des entreprises) et une

1. Précarisation des contrats, flexibilisation des temps de travail, mutations forcées, réorganisations permanentes, individualisation des rémunérations et des objectifs... le tout participant à l'affaiblissement des revendications collectives.

2. T. Breda (2010) « Are union representatives badly paid? Evidence from France », *Worker Paper*, n° 2010-26, Paris School of Economics.

CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) ne constitue en rien une compensation pour les collectivités territoriales, que ce soit en termes de recettes fiscales ou d'efficacité sociale.

D'une part, la mise en place de la contribution foncière participe à infléchir la décision des élus vers l'implantation d'immeubles à la place d'activités industrielles, moins rentables en termes de recettes foncières, et ainsi, à accélérer la désindustrialisation des territoires.

De l'autre, en taxant la valeur ajoutée, l'équipe Sarkozy pousse les entreprises à en faire le moins possible avec un capital donné, contribuant à la suraccumulation, en même temps qu'à rechercher la multiplication des artifices pour réduire leur valeur ajoutée, à production donnée, par exemple en se segmentant en de multiples filiales.

Enfin, la suppression de la taxe professionnelle induit une transformation en profondeur de la structure de la fiscalité directe locale avec, au final, un transfert du financement des collectivités territoriales des entreprises vers les ménages, par une augmentation de la taxe d'habitation, mais aussi de la taxe foncière, dont une part du produit provient de petits propriétaires de leur résidence principale.

Cette décision de supprimer la taxe professionnelle se situe dans le droit fil d'une politique déjà ancienne d'allègement de la fiscalité des entreprises. Une politique incarnée par la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et l'abandon, en 1999, de la part salaire de la base TP qui, déjà, avait constitué un cadeau de plus de 40 milliards de francs (7 milliards d'euros).

► *Copé (niche) / Dette / Total*

Territorial (conseiller)

Nouvel élu local, prévu par la réforme des collectivités locales (décembre 2010), dont la première élection devrait avoir lieu en 2014. Majoritairement masculin, siégeant tantôt pour le département, tantôt pour la région dans une assemblée unique, il aura toujours le même rôle : appliquer de façon zélée et

avec de moins en moins d'argent public les tâches qui auront été affectées à cette double assemblée par l'équipe Sarkozy.

Prenez la totalité des élus régionaux d'une Région ; ajoutez les élus de tous les Départements de cette région, divisez par deux, vous obtiendrez les conseillers territoriaux.

Élus à 80 % au scrutin uninominal, ils contribueront à la disparition de nombre d'élues régionales, tout en favorisant la bipolarité de la vie politique française. Les 20 % restant élus à la proportionnelle ne corrigeront pas ces deux évolutions, leur nombre limité favorisant les listes attirant le plus de voix.

Leur travail consistera dans la mise en œuvre de compétences « clarifiées », attribuées à la région et au département de façon exclusive. Incapable d'imposer la disparition de la « clause de compétence générale » qui donnait de l'autonomie aux assemblées antérieures, la réforme autorise aux conseillers territoriaux une capacité d'initiative. Mais celle-ci ne pourra s'appliquer que dans le cadre de situations non prévues par la répartition des compétences obligatoires. En sport et en culture, chaque assemblée pourra continuer de développer sa propre politique, mais sous la menace, en 2015, de ne plus pouvoir mutualiser les subventions d'équipements, ce qui reviendra à abandonner les communes les plus pauvres, qui seront alors dans l'incapacité de poursuivre leur effort pour l'accès aux arts, à la culture, à toutes les activités physiques et sportives de leurs concitoyens, dont la proximité conditionne l'efficacité.

Pourtant, la bascule à gauche du Sénat, en septembre 2011, est due principalement à toutes ces élues et tous ces élus territoriaux qui, sans être obligatoirement de gauche, en ont assez que leur action, non rémunérée pour la quasi-totalité d'entre eux, ne soit pas reconnue, mais taillée en pièces par les gouvernements successifs.

► *Locale (démocratie)*

Total

Grand groupe français qui, malgré des bénéfices croissants, n'a payé aucun impôt sur les sociétés. Cas d'école révélateur de la nature de la justice fiscale prônée par l'équipe Sarkozy. Dernière illustration en date, la contribution des entreprises, et surtout des plus grandes, aux deux plans de rigueur de 2011 est minime. L'impôt sur les grandes sociétés n'est relevé que de 5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros par an, et temporairement (en 2012 et 2013).

Total n'a pas payé un centime d'euro d'impôt en France en 2009, alors que les bénéfices de cette entreprise mondiale se chiffraient à environ 8 milliards d'euros ; pour 2010, rebelote avec plus de 10 milliards d'euros de bénéfices, et ceci en toute légalité. En effet, Total bénéficie du régime « bénéfice mondial consolidé » (BMC) accordé par Nicolas Sarkozy, ministère de l'économie et des finances. Le BMC permet à un groupe d'être exonéré d'impôt sur les sociétés quand ses activités sont déficitaires à l'étranger. Ainsi, ce procédé participe de l'évolution du partage des richesses au détriment des travailleurs et au profit du capital. De 1981 à 1995, la part des salaires est passée de 71,8% à 60,3%, soit 10 points de PIB en moins !

Or, ce n'est pas la seule des possibilités offertes aux grandes entreprises pour échapper à la solidarité nationale, Total utilisant aussi le crédit impôt recherche. Il s'agit tout simplement de réduire l'impôt sur les sociétés d'une fraction des activités de recherche. Pour une grande multinationale comme Total, cette part n'est pas forcément très importante en pourcentage. Il n'en reste pas moins que cette réduction d'impôt est consommée à près de 50% par les entreprises de plus de 2000 salariés (chiffre 2006).

Ces réductions d'impôts illégitimes ont-elles au moins servi à maintenir les emplois ? Pas du tout. En 2008-2009, Total n'a pas hésité à licencier plusieurs centaines de ses salariés : Hutchinson, Vierzon, Châteaudun, Mapa à Liancour, la

raffinerie de Maydyck Dunkerque, sans oublier la menace sur le site de Gonfreville l'Orcher, en 2011.

En parallèle, et parce que la tendance est à s'orienter vers un profit rapide, Total s'est lancé dans le discount. Sous un nouveau label, Total Access, il va reconvertir les stations Elf et 280 stations traditionnelles. Dans un premier temps, cela va entraîner une diminution des coûts pour le consommateur, mais, très vite, des stations traditionnelles vont disparaître. Il n'en reste plus que 12051 à la fin de 2011 dans tout l'hexagone (dont 40 % gérées par la grande distribution), contre 47500 en 1975. Quant au prix pour le consommateur, il repartera très vite à la hausse.

► *Copé (niche) / Dette / Fraudes / GDF / Mayotte / Taxe professionnelle*

Travail

Nicolas Sarkozy devait en être le président. Cinq années de pouvoir plus tard, la France, c'est huit millions de pauvres, trois millions de précaires, trois millions de temps partiels, cinq millions de chômeurs. 50 % des 23 millions de salariés occupés gagnent moins de 1580 euros.

En dix ans, la droite aura laissé le secteur manufacturier baisser de 20 % au point que l'essentiel du chômage provient de l'effondrement du secteur secondaire.

S'inscrivant dans la rupture au passé, Nicolas Sarkozy fait une grande partie de la campagne électorale de 2007 sur le thème du travail et de sa valorisation. Il se veut le président de ceux qui se lèvent tôt et fixe un objectif de plein-emploi, avec un taux de chômage à moins de 4 %. Or, rapidement, l'accélération des disparitions d'usines décille les yeux des salariés. Si la fermeture de Continental a particulièrement marqué les esprits, du fait de la résistance des salariés, elle n'est qu'une parmi tant d'autres. On pense à Gandrange (Moselle) et à la suppression de ses 575 emplois malgré les promesses présidentielles. De Molex, Goodyear, SBFM, Ford à Fralib ou la Fonderie du Poitou, en passant par Thalès, Renault, seules

des mobilisations importantes ont pu empêcher ou retarder la suppression de milliers d'emplois.

Au total, 50 000 emplois industriels ont été perdus en 2007, puis le double pour chacune des années suivantes. 2011 n'aura pas été meilleure de ce point de vue.

Malgré les bénéfices engrangés en 2010, de l'ordre de plus d'un milliard euros, et les quelque 800 millions d'euros affichés au premier semestre 2011, Peugeot annonce la suppression de 5 000 emplois en France, dont 2 000 dans la recherche et le développement. Philippe Varin, PDG dont le salaire avoisine les 9 000 euros chaque jour, justifie ses décisions par la baisse d'activité sur les marchés européens, où le groupe réalise 60 % de ses ventes. La boucle est ainsi bouclée : d'une part, la diminution du pouvoir d'achat, via des plans d'austérité, tire vers le bas les ventes ; d'autre part, PSA pallie ses baisses en créant du chômage et en rognant sur les salaires ! On le voit, le plan 2009 dit « anti-délocalisation » d'aide à la filière automobile du gouvernement n'a en rien servi à préserver des emplois.

La prétendue politique industrielle du gouvernement n'est en fait qu'une politique d'aide aux restructurations des entreprises, dans le cadre d'une mondialisation qui n'est qu'une course à la sauvegarde des profits. Les prêts de 7 milliards d'euros, sans conditions, à l'industrie automobile et les 300 millions d'euros du Fonds de modernisation du secteur au profit des équipementiers ont fourni les moyens de la restructuration, aujourd'hui en plein développement. D'un côté, les liquidations/rationalisations des réseaux de sous-traitants et équipementiers ; de l'autre, les suppressions massives d'emplois chez les donneurs d'ordre : PSA avec les fermetures envisagées des sites d'Aulnay, Sevelnord et de Madrid, Renault avec les menaces sur Sandouville ou Douai, et surtout l'expulsion de l'emploi de milliers de salariés en CDD, intérimaires, temps partiels.

Sous ce quinquennat, l'intervention la plus significative de l'équipe Sarkozy dans l'économie reste les 360 milliards d'euros de prêts aux banques, dont le rachat pour un milliard

d'euros d'actions pour le sauvetage de Dexia. Pas sûr que cela ait un impact positif sur l'emploi industriel...

► **Contis (les) / Gandrange / Molex / New Fabris**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Travailler tue en toute impunité*, Syllepse, 2009

TVA sociale

Une des nouvelles taxes imaginées par l'équipe Sarkozy, sous couvert de justice sociale. En l'espace de cinq ans, ce sont vingt-quatre taxes qui auront ainsi été créées toujours au détriment des classes moyennes et populaires.

La contre-réforme du financement de la Sécurité sociale, consistant à relever le taux normal (voire le taux réduit) de TVA afin de compenser la baisse de la part patronale des cotisations sociales, c'est comme la révision de l'ordonnance de 1945. Ce sont des moyens utilisés et agités régulièrement par l'équipe Sarkozy pour faire croire qu'elle agit.

Baptisé « TVA sociale », ce mode de financement s'inscrirait pleinement dans les orientations fiscales libérales internationales (prônées par l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE) et européennes (illustrées par le « pacte pour l'euro ») qui, toutes, plaident pour un relèvement des impôts sur la consommation.

Selon l'un des arguments avancés en faveur de cette « TVA sociale », mieux vaudrait imposer la consommation que le travail... L'argument est pour le moins spécieux. Car l'immense majorité des ménages consomme avec les revenus du travail : de fait, imposer la consommation revient donc à imposer les revenus du travail, mais selon d'autres modalités que l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Or, la TVA est globalement régressive et pèse proportionnellement plus lourdement sur les budgets des ménages modestes que sur celui des ménages aisés. La TVA sociale opère ainsi un transfert du financement de la sécurité sociale, des cotisations vers la consommation.

Elle est censée favoriser la compétitivité des entreprises. Cela suppose que la baisse des cotisations soit intégralement

répercutée et que les salaires n'augmentent pas. Voilà qui est tout simplement intenable, car, globalement, les prix augmenteront, qu'il s'agisse des prix de produits importés (qui supporteront la TVA à l'importation) ou des prix des biens et des services produits en France, sur lesquels la baisse des cotisations sociales n'aurait pas été intégralement répercutée. Injuste et inefficace, telle est la TVA sociale.

► *Achat (pouvoir d') / Carbone (taxe) / Dette*

Universités (autonomie des)

Établissements sous-financés, contraints, au plus tard le 1^{er} janvier 2013, à l'autonomie budgétaire et à la gestion propre de leurs ressources humaines et biens immobiliers. Les universités françaises se sont vues attaquées en même temps par la RGPP (dispositif adopté en 2007 destiné à réduire les dépenses de l'État, en diminuant de façon drastique le nombre de fonctionnaires dans tous les domaines – école, justice...) et la loi spécifique Libertés et responsabilités des universités, ou LRU, du 10 août 2007.

Cette loi, en se donnant pour objectif de moderniser les universités et de les hisser au plan international, démantèle de fait tout un service public : plus de logique de service public, mais une logique libérale de concurrence effrénée entre universités riches et pauvres ; plus de répartition territoriale, assurant une forme de continuité et d'égalité géographique de l'offre de formation universitaire, mais une disparité profonde entre les régions. De multiples mesures mettent en place une nouvelle « gouvernance », fortement inspirée des méthodes de management des entreprises privées : rôle prépondérant du président qui peut désormais embaucher du personnel contractuel, distribuer les primes au personnel, exercer un droit de veto sur les recrutements des enseignants ; autonomie budgétaire avec choix des masses budgétaires ; appel à la recherche de financements propres par des fonds privés, des fondations ; nouvelle répartition des obligations de service des enseignants, etc.

Cette loi contraint les universités à un déséquilibre financier, se traduisant d'ores et déjà par l'augmentation des frais d'inscription, la création au sein des universités d'« écoles » aux droits d'entrée exorbitants, le développement sans précédent d'heures de vacation et heures complémentaires non payées dont une part non négligeable file dans les « reports à nouveau ».

Dès novembre 2007, les universitaires, le personnel administratif, puis les étudiants se mobilisent et déclenchent le plus grand mouvement de grève depuis celui de 1976 contre la loi Saunier-Seitè (une année de grève totale des universités). À partir de janvier 2008, la plupart des universités françaises, les instituts universitaires de formation des maîtres IUFM, certaines grandes écoles sont bloquées. Cortèges quotidiens, assemblées générales, rassemblements, actions inédites (comme la ronde des obstinés, qui tourne pendant plusieurs semaines, jour et nuit, sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris) ont eu lieu dans toutes les villes universitaires. Malgré un mouvement uni, une mobilisation très forte, un soutien syndical, la grève s'enlise en juin 2008. Aucune revendication n'a été satisfaite. L'équipe Sarkozy n'a, là encore, rien lâché.

En juillet 2009, la ministre en charge de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse, signe avec le groupe Vinci, multinationale de la construction et du bâtiment, un projet symbole de l'université qu'elle prône : bâtisseuse, innovante et surtout liée aux intérêts privés. S'inscrivant dans le cadre de l'immense opération d'aménagement parisien, entre la gare d'Austerlitz et le boulevard Masséna, la nouvelle université Paris 7, l'un des plus gros établissements français et l'un des rares à figurer au classement de Shanghai – indicateur sans intérêt académique mais très prisé des responsables politiques – représente un contrat de 273 millions d'euros sur trente ans. Quand universités riment avec profits du privé...

► **Formation / Prison / Recherche / RGPP**

Pour aller plus loin : Sauvons l'Université, www.sauvonsluniversite.com/

Victimes

Personnes dont l'équipe Sarkozy instrumentalise la douleur pour légitimer sa politique sécuritaire.

L'un des traits marquants de la politique pénale menée pendant les cinq années de pouvoir de l'équipe Sarkozy réside dans l'instrumentalisation systématique de faits divers tragiques, en faveur d'une action essentiellement répressive, donnant la priorité absolue à la dimension punitive du système judiciaire, au détriment de sa mission de préparation à la réinsertion sociale.

Cette méthode du pouvoir, fondée, jusqu'à l'indécence, sur la récupération symbolique de la douleur des victimes et de leurs proches, a ainsi permis de légitimer auprès de toute une partie de l'opinion diverses dispositions attentatoires aux libertés publiques et aux principes fondamentaux de l'État de droit. On citera, notamment, à ce titre, la loi du 10 août 2007 introduisant, pour la première fois, une logique de « peines plancher » inspirée du modèle anglo-saxon, en fixant des seuils minimaux pour les peines d'emprisonnement réprimant des crimes ou délits commis en état de récidive ; ou encore la loi du 25 février 2008 créant la rétention de sûreté, qui permet désormais de priver de liberté, pour une durée d'un an renouvelable, les détenus en fin de peine condamnés pour des crimes graves, et considérés comme présentant un risque de récidive élevé en raison de troubles de la personnalité.

Devant la faillite de la politique judiciaire dans sa mission de réinsertion et, par voie de conséquence, dans sa fonction de protection de la société – ce dont témoigne un taux de récidive particulièrement élevé¹, ne serait-il pas temps d'envisager, enfin, de nouveaux dispositifs de traitement de la délinquance, au sein desquels la réparation due aux

1. Des études récentes ont démontré que la libération conditionnelle est suivie d'un taux de récidive plus faible que les fins de peine. Plus la peine est contraignante, plus la récidive est élevée. En données brutes, la différence est considérable : 72% des sortants connaissent une nouvelle condamnation pénale dans les cinq ans, contre seulement 19% pour les sursis simples.

victimes et à la société pourrait parfois l'emporter sur la seule punition ?

► *Juré populaire / Prison*

Vidéosurveillance

Appelée aussi astucieusement vidéo-protection par l'équipe Sarkozy. Outil privilégié par l'État sécuritaire pour contrôler la société, symbole de la privatisation des institutions régaliennes (école, police, justice).

La déclaration des droits de l'Homme proclame le droit à la sûreté, assurant la protection du citoyen contre l'arbitraire du pouvoir et ses excès. Il est ainsi l'exact inverse du droit à la sécurité, posé comme prioritaire aujourd'hui, représentant un droit d'ingérence générale de la police dans les existences individuelles.

Cette ingérence s'est considérablement étendue dans le temps et l'espace. La loi sur la sécurité intérieure (Loppsi 2, février 2011), douzième texte depuis dix ans légiférant sur la surveillance, autorise les entreprises, les copropriétaires, les commerçants à placer des caméras où bon leur semble.

Il existe deux types de caméras de vidéosurveillance, à près de 60000 euros l'unité. Dans l'une, les images ne sont pas enregistrées, ni conservées. Elles permettent d'identifier des personnes physiques. Dans l'autre, on enregistre et traite les images collectées, en vue de constituer des bases de données. Ainsi, au fur et à mesure que les dépenses de personnel de justice se réduisent, que les fonctionnaires partant en retraite ne sont plus remplacés, les entreprises privées s'approprient le marché de la sécurité.

Pour quel résultat ? Les quelque 150 caméras installées à Lyon ont coûté un milliard d'euros à la ville en dix ans. Or, selon le rapport 2010 de la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, la délinquance a davantage baissé à Villeurbanne, qui n'en possède aucune.

Tous les rapports sur ce sujet démontrent que la vidéosurveillance permet seulement d'écourter quelquefois les

enquêtes a posteriori. Ils pointent trois faiblesses : la mise en œuvre technique, la disproportion des objectifs assignés à la technologie et le facteur humain. Une étude révèle que 86 % des individus surveillés ont moins de 30 ans, que 93 % sont de sexe masculin, et que les personnes noires ont deux fois plus de chance de faire l'objet d'une attention particulière, ce qui constitue une discrimination complémentaire d'une population déjà en situation précaire et une atteinte caractérisée aux droits fondamentaux.

En conclusion, la vidéo-surveillance, qui rate son objectif avoué de dissuader et de détecter les délits, est l'outil d'une société de la défiance, tentant de se prémunir contre tout risque social, en mettant à l'index les pauvres, les chômeurs et les étrangers. En réponse au chômage de masse, l'État sécuritaire a remplacé l'État social.

► **BE1D / Edvige / RGPP**

Pour aller plus loin : Fondation Copernic, *Filmer, fichier, enfermer, vers une société de la surveillance ?*, Syllepse, 2011



Les auteurs

Jean-Pierre Alaux, GISTI
Julien Bach, juriste
Caroline Bardot, conseillère régionale d'Ile-de-France, inspectrice du travail
Louis-Marie Barnier, sociologue, syndicaliste
Emmanuel Blanchard, vice-président du GISTI, membre du réseau Migreurop
Régis Blanchot, Sud-PTT, membre du conseil d'administration de La Poste
Catherine Bloch-London, responsable à la Dares des études sur les heures supplémentaires
Gérard Bohner, ingénieur CNRS, Gauche unitaire
Nicolas Bonnet, responsable des questions du sport au PCF
Catherine Bourgain, chercheuse en génétique humaine
Josiane Boutet, sociolinguiste, professeur des universités, coordinatrice générale de la Fondation Copernic
Jean Danet, universitaire, président du syndicat des avocats de France
Caroline de Haas, fondatrice d'Osez le féminisme!
Benjamin Demagny, membre de la Comede
Vincent Drezet, porte-parole de l'Union SNUI-Sud Trésor Solidaires
Françoise Dumont, membre de la Ligue des droits de l'homme
Jean-Marc Durand, économiste
Guillaume Étievant, expert économique auprès des comités d'entreprises et des organisations syndicales, président de la commission économie du Parti de gauche
Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole national de Droit au logement
Jacques Fath, responsable des questions internationales au PCF
Hervé Fayat, politiste, groupe d'analyse politique de Paris-Ouest Nanterre
Gérard Filoche, inspecteur du travail, membre du conseil national du PS
Laurent Garrouste, juriste du travail
Lionel Gay, vice-président du conseil général du Puy-de-Dôme
Didier Gelot, économiste
Gérard Gourguechon, président des retraités de l'Union syndicale Solidaires, membre du conseil scientifique d'Attac
André Grimaldi, professeur de diabétologie CHU Pitié-Salpêtrière
Stéphane Guillemare, professeur de philosophie
Jean-Marie Harribey, économiste, Université de Bordeaux 4, membre du conseil scientifique d'Attac
Régis Hochard, porte-parole de la Confédération paysanne
Camille Jouve, professeur d'histoire-géographie, conseil national du NPA
Pierre Khalfa, coprésident de la Fondation Copernic, membre du conseil scientifique d'Attac
Claire Le Strat, politiste, groupe d'analyse politique de Paris-Ouest Nanterre
Safia Lebdi, fondatrice de Ni putes ni soumises, présidente de l'Office régional du film en Ile-de-France
Alain Lipietz, économiste, Europe Écologie/Les Verts
Claude Louzoun, psychiatre de service public, animateur du collectif « Mais

bilan de la casse

c'est un homme», membre du collectif des 39-La nuit sécuritaire et de l'Union syndicale de la psychiatrie
Laurent Klajnbaum, chargé de communication au PCF
Christian MahieuX, porte-parole national de Solidaires
Didier Maille, membre de la Comede
Jean Malifaud, mathématicien, Snesup
Marc Mangenot, économiste
Christiane Marty, ingénieure chercheuse, membre du conseil scientifique d'Attac
Pierre Masnière, ingénieur retraité EDF-Recherche et développement
Bénédicte Matthieu, journaliste
Caroline Mécary, avocate au barreau de Paris, coprésidente de la Fondation Copernic
Olivier Michel, professeur d'informatique, Université Paris-Est Créteil
Joëlle Moreau, membre d'AC!
Francis Parry, membre de l'exécutif national du PCF, chargé des relations extérieures, membre du comité de liaison du Front de gauche, vice-président de la région Ile-de-France
Willy Pelletier, sociologue, Université de Picardie, coordinateur général de la Fondation Copernic
Robert Pelletier, syndicaliste métallurgie CGT
Serge Portelli, magistrat, vice-président au tribunal de grande instance de Paris
Jacques Rigaudiat, magistrat
Nathalie Robatel, sociologue, membre de l'association Henri Pézerat Santé-travail-environnement
Claire Rodier, juriste au GISTI
Gaëlle Rougerie, directrice des relations au citoyen, Argenteuil
Gilles Sainati, ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature
Stéphanie Treillet, économiste, Université Paris-Est Créteil
Malik Salemkour, vice-président Ligue des droits de l'homme et animateur du collectif Romeurope
Édouard Sill, historien
Évelyne Sire-Marin, magistrat, présidente d'honneur de la fondation Copernic, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme
Mylène Stambouli, avocate au barreau de Paris, présidente de l'association avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE) et du bureau national de la Ligue des droits de l'homme
Axel Trani, inspecteur général aux ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche
Jean-Claude Vitran, membre de la direction de la Ligue des droits de l'homme
Louis Weber, ancien président de l'Institut de recherche de la FSU

Fondation Copernic
Pour remettre à l'endroit tout ce que le libéralisme
fait fonctionner à l'envers

La Fondation Copernic a été fondée en octobre 1998, à l'initiative de 331 chercheurs, universitaires, militants associatifs, culturels, syndicalistes ou politiques. Son appel fondateur constate que «le libéralisme n'a pas cessé d'occuper des positions décisives. Qu'il imprègne aujourd'hui toute la pensée de la droite est dans l'ordre des choses. Qu'il influence encore largement la gauche est plus préoccupant. C'est en effet une imposture que de présenter, face à l'effondrement des économies du socialisme dit réel, le libéralisme comme l'alternative de la démocratie et de la liberté. Les marchés ne sont pas la démocratie: bien au contraire, tout concourt à ce que s'instaurent à travers les marchés des cohérences et des initiatives forgeant un ordre mondial qui fait fi de la liberté des peuples et des citoyens, et de leurs besoins. [...] Il faut [...] rompre avec les politiques anciennes, définir et promouvoir des réformes audacieuses. Nous sommes convaincus qu'il n'y a d'alternative que dans la transformation profonde de notre société. [...] C'est à cette tâche que nous voulons contribuer en montrant [...] sur chaque problème, que d'autres politiques que celles qu'inspire le libéralisme sont possibles». Plus de dix ans après, en pleines crises, ces lignes sont d'une brûlante actualité.

La Fondation Copernic met en place des groupes de travail sur des questions extrêmement diverses, chaque fois qu'il y a interrogation dans la société, nécessité de changer et de résister aux offensives libérales. Ces groupes de travail sont constitués en tenant compte du pluralisme de la Fondation; pluralisme politique, syndical, associatif, pluralisme des écoles de pensée, mais aussi des disciplines universitaires et de la recherche. Ces groupes publient leurs résultats sous la forme d'une «Note» ou de «Cahiers» qui sont publiés aux Éditions Syllepse et disponibles en librairie (voir la liste complète des ouvrages parus sur www.fondation-copernic.org et www.syllepse.net).

Fondation Copernic
Boîte postale 32 – 75921 Paris cedex 19
fondation.copernic@fondation-copernic.org.
www.fondation-copernic.org/

